



**PROCES-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 04 JUILLET 2024**

L'an deux mille vingt-quatre et le quatre juillet à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la commune de Trois-Ilets s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence du Maire M. Arnaud RENE-CORAIL.

Présents :

M. le Maire, Arnaud RENE-CORAIL,

Mmes : Nadia ACCUS-ADAINÉ, Marthe ROUVEL, Carole BOULET, Hortense GARLIN HAUSTANT, Nathalie HABRAN, Laurence LOPEZE, Esther DOMERGE MAIKOOUVA.

MM. : Willy HABRAN, Robert RENE-CORAIL, Serge PAIN, Antonio JAÏR, René GALY, Hervé MENIL, Fred PONCHATEAU, David JEAN-BAPTISTE EDOUARD, Lionel SAINT-PRIX.

Membres absents ayant donné procuration :

M. Clément JEAN-ALPHONSE à M. Arnaud RENE-CORAIL,

Mme Stévine CELESTIN à M. Serge PAIN

M. Yves RACINE à M. Willy HABRAN.

Absentes excusées : Mmes Nathalia GUILLOIS, Bénédicte BARDOUX.

Absent excusé : Cédric LASSEGUES.

Absentes : Mmes Myriam PINVILLE, Marielle BOCALY, Marlène MAIKOOUVA.

Absents : MM. Albert-André PINVILLE, Serge SAINTE-ROSE, Giovanni JUBENOT.

L'assemblée compte 17 élus présents, 3 procurations, 3 absents excusés et 6 absents. Le quorum est atteint et le Conseil municipal peut donc valablement délibérer.

Monsieur Antonio JAIR est désigné secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ORDRE DU JOUR

- 1 - INTERVENTION CACEM - ZONES DE MOUILLAGE ORGANISEES.**
- 2 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 MAI 2024.**
- 3 - REMBOURSEMENT DES FRAIS PEDAGOGIQUES DE FORMATION A MADAME TELEPHE BRIGITTE.**
- 4 - REGULARISATION ET ACQUISITION A L'EURO SYMBOLIQUE DE L'ASSISE FONCIERE – PARCELLE C 3063 VOIE PUBLIQUE A LA POINTE.**
- 5 - VAKANS BOD LANME.**
- 6 - SEJOUR VACANCES SENIORS ORGANISÉ PAR LES EHPAD DES TROIS-ILETS ET DU MARIN.**
- 7 - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS CULTURELLES ET SPORTIVES.**
- 8 - TROIS-ILETS AMBIANCE FRIDAY NIGTH 2024.**
- 9 - DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION DES SINISTRES DU GLISSEMENT DE TERRAIN DE BEAUFOND.**
- 10 - DEMANDE DE FINANCEMENT DU FONDS BARNIER POUR LES ETUDES GEOTECHNIQUES SUITE AU GLISSEMENT DE TERRAIN A BEAUFOND.**
- 11 - CREATION DU COLLEGE DES ELUS, DANS LE CADRE DE LA MISE EN PLACE DU CONSEIL LOCAL DE SECURITE ET DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE.**
- 12 - CARTE LOCALE D'EXPOSITION AU RECOL DU TRAIT DE COTE.**
- 13 - CREATION DE 10 POSTES /ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE DE JUILLET A SEPTEMBRE 2024.**
- 14 - CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2EME CLASSE PERMANENT AU SERVICE RESSOURCES HUMAINES A COMPTER DU 1ER SEPTEMBRE 2024.**
- 15 - QUESTIONS DIVERSES.**

Le Maire salue l'assemblée et remercie les participants de leur présence.

Dans la mesure où l'ordre du jour commence par un point d'information, Monsieur Luc de GRAND-MAISON de la CACEM et le bureau d'études, invités pour la circonstance, pourront commencer à présenter leur proposition de plan de zones de mouillage organisé, même si le Conseil municipal n'est pas encore prêt à délibérer. A noter que la ville a déjà rencontré une première fois ce bureau d'études.

Un plan de balisage sera proposé, mais ne sera pas mis aux voix aujourd'hui. C'est en effet une proposition que les élus devront analyser en toute connaissance de cause, et voter à la rentrée.

Le dossier ne pourra pas être éternellement repoussé, mais il vaut mieux donner à tout un chacun le temps de s'imprégner de cette affaire, puisque l'on sait que les zones de mouillage organisé, les bateaux en général, sont quelque chose de très sensible ici.

La marina c'est une chose et la mise en place de zones de mouillage organisé en est toute une autre. Cette présentation confirmera bien qu'il n'y pas de zone de mouillage autour de l'Ilet à Ramiers, parce qu'on entend toutes sortes de choses possibles et imaginables dans notre pays.

Cela sera donc très clair ainsi, car malheureusement il faut faire face aujourd'hui à la problématique des fake news. Sur les réseaux sociaux, on voit par exemple tout le monde crier à la Jamaïque alors que cela n'a rien à voir avec ce pays. Ce qui montre bien comment les choses peuvent être transformées.

Le Maire propose de commencer et laisse la parole à Monsieur De GRAND-MAISON et aux membres du bureau d'études pour la présentation de leur projet.

1 - INTERVENTION CACEM - ZONES DE MOUILLAGE ORGANISEES.

Monsieur De GRAND-MAISON salue l'assemblée et la remercie de les recevoir. Ses deux collaborateurs du contrat de la Grande Baie et lui vont présenter la première étape de leur travail. Ils ont entamé le gros chantier de la mise en place de mouillage organisé sur le périmètre de la Grande Baie, et feront donc des propositions de mouillage pour le territoire de la commune de Trois-Îlets.

L'étude, réalisée par le bureau Impact Mer, justifiera le choix des sites, compte tenu de l'objectif qui est surtout de protéger l'environnement et les fonds marins. Il restera à savoir si cela convient à l'édilité et correspond aux attentes de la commune en matière d'organisation et de gestion de la zone des 300 m.

Monsieur De GRANDMAISON laisse la parole à ses deux collaborateurs, Monsieur Gabriel CONESA, animateur des actions techniques au Contrat de la Grande Baie, et son chef de service Monsieur Axel VILLARD-MOREL, qui font le maximum toute l'année pour la préservation de l'environnement.

Monsieur CONESA propose de présenter rapidement les premiers résultats de cette étude de préfiguration pour la mise en place de zones de mouillage organisé sur la Grande Baie, et en particulier pour la ville des Trois-Îlets.

Ce projet a commencé en 2022, à la demande de plusieurs élus, suite à des remontées assez diverses sur les conflits d'usage sur toute la bande littorale du contrat de la Grande Baie.

L'objectif était de pouvoir proposer aux différentes communes des solutions pour l'organisation du mouillage, puisqu'aujourd'hui très peu d'entre elles sont dotées d'un plan de balisage littoral qui leur permettrait d'organiser réellement leur bande des 300 mètres, et qui est donc vraiment la clef de voûte pour l'organisation du mouillage sur tout le pourtour de la Grande Baie.

Cette action a commencé par une étude menée par deux prestataires, Impact Mer et BRL, qui de façon conjointe ont étudié les différents paramètres et proposé une synthèse que Monsieur CONESA se propose de présenter sans plus attendre.

L'équipe a donc suivi toute cette analyse théorique d'une concertation avec les acteurs du bassin (plaisanciers, professionnels, pêcheurs) et les administratifs des différentes communes et organismes qui gravitent autour de la bande littorale et qui leur ont proposé ensuite des solutions ou des propositions de zones de mouillage que Monsieur CONESA présentera après.

Phase 1

Durant cette phase, ils ont réalisé :

- Un état des lieux et une identification des zones de mouillage existantes, qui supposait déjà de faire un état des lieux de la situation des mouillages sur la Grande Baie, et en particulier sur la commune des Trois-Îlets qui est celle qui héberge actuellement le plus de bateaux au mouillage sur toute la Grande Baie.
- Un diagnostic des contraintes physiques d'abord, puis des naturelles (tout ce qui est lié à la biodiversité). En cours d'études, en fin de phase 1, ils ont reçu le nouvel atlas des biocénoses benthiques. Il s'agit de la cartographie des écosystèmes que l'on va trouver sur les fonds marins de toute la Grande Baie, y compris des Trois-Îlets, et qui a permis de prendre en compte la contrainte environnementale.
- Un diagnostic des usages déjà présents sur ces surfaces-là.
- des enquêtes auprès des usagers pour connaître leurs besoins, leurs attentes.

- Deux ateliers participatifs en septembre 2023, un pour les plaisanciers et l'autre pour les administratifs.
- Des échanges autour de recommandations techniques, notamment au niveau des ancrages, des écoconceptions pour ces zones de mouillage organisé.

A l'issue de toutes ces réflexions, des propositions d'implantation pour des zones de mouillage sont ressorties. Celles-ci sont basées sur des analyses multicritères, entre autres sur :

- les plans de mouillage existants,
- les plans de balisage existants, puisque la ville des Trois-Ilets possède déjà un plan de balisage,
- et un bilan des services existants ou manquants, que l'on pourrait éventuellement proposer en plus de ceux qui peuvent déjà se présenter.

Phase 2

La phase 2 commencera très prochainement avec le bureau d'études. Celle-ci portera davantage sur l'organisation de la police, de la gouvernance, et de la planification des zones de mouillage.

Elle comprendra plusieurs volets :

- Tout d'abord, un cadrage juridique, ou dossier réglementaire, relatif aux démarches à effectuer avec les communes pour mettre en place ces zones de mouillage.
- La définition des règlements de police communs, les conditions dans lesquelles les bateaux peuvent utiliser ces zones de mouillage, les critères d'exigence auxquels ils doivent répondre. Les voiliers, par exemple, pourraient désormais être dotés de cuves de bac permettant de récupérer leurs eaux grises et de ne pas les renvoyer directement à la mer à proximité des zones de baignade.
- Ensuite, le cadre gouvernance c'est-à-dire qui va gérer ces zones de mouillage. A ce propos, le prestataire doit présenter trois scénarios différents afin de permettre aux élus de faire le choix le plus avisé possible : régie, affermage, DSP ? etc. Un maximum de scénarios possibles au niveau communal et intercommunal seront ainsi étudiés, afin de savoir ce qui vaut vraiment le coup, en fonction évidemment des choix politiques qui s'offrent aux élus. Et un scénario sera retenu à l'issue d'une concertation.
- Ensuite, le plan de gestion en lui-même sera défini : combien de bouées est-ce que le gestionnaire souhaite déployer, la stratégie de mouillage qui sera mise en place par la commune, recherches en termes d'attractivité ou pas etc.
- Et en dernier lieu, la stratégie de déploiement, c'est-à-dire les feuilles de route par zone de mouillage. Si certains sites peuvent être impactés, par exemple, par des résidus d'anciens corps morts, il faudra prévoir une campagne de retrait, puis une campagne de déploiement en fonction du type d'ancrage. Il y aura une feuille de route par zone de mouillage pour donner les différentes phases de déploiement.

Les zones de mouillage

L'équipe est partie sur trois types de zones de mouillage.

Le premier, c'est la zone de mouillage organisée (ZMO). Celle-ci est vraiment cadrée et propose des bouées sur lesquelles les bateaux peuvent venir s'amarrer. Il y aura une organisation derrière.

Le second type de zone est la zone de mouillage libre (ZML). Elle est restreinte, cadrée et on peut y jeter l'ancre. Le but est de laisser au plaisancier une certaine forme de liberté dans la plaisance et de lui donner, aux endroits où les enjeux environnementaux le permettent, la possibilité de jeter l'ancre quand ils le souhaitent dans la limite de la journée. Une fois le soleil couché, ce mouillage doit donc prendre fin.

Le dernier type est la zone interdite au mouillage. Toutes les zones qui ne seront pas des ZMO ou des ZML seront par défaut interdites au mouillage.

Monsieur CONESA propose ensuite de présenter les cartographies qui ont résulté de leur premier échange avec le Maire sur le découpage de ces zones de mouillage. Celles-ci sont encore modifiables dans la mesure où l'on n'est pas encore à la phase du vote.

Sur ces cartes :

- La bande des 300m est matérialisée en rouge. Elle suit vraiment le trait de côte.
- Les zones délimitées en vert correspondent aux zones de mouillage libre. Il s'agit de fonds sableux-vaseux qui n'ont presque pas d'herbier. Le jet d'ancre est possible parce que cela ne pose pas vraiment de problème. L'équipe a choisi d'en mettre une au niveau de Vatable, et donnera la raison plus tard.
- Et les zones en bleu correspondent aux zones de mouillage organisé.

Des zones de mouillage organisé sont proposées pour l'instant au niveau du bourg et du golf, et une petite en face du Gros-Ilet.

Des zones de mouillage libre sont proposées dans les enclaves essentiellement parce qu'il s'agit de trous à cyclones. La réflexion est toujours en cours et un travail est mené en arrière-plan pour déterminer la meilleure offre en termes de trous à cyclones. Le mouillage ne doit pas y être encouragé afin qu'ils ne soient pas saturés par le mouillage. Ainsi, en tant que refuges en cas de cyclone, des solutions pour du mouillage d'urgence, en cas de mauvais temps, pourraient être proposées à l'avenir.

Le Maire en profite pour informer les élus :

- Que la partie Petit-Ilet, à proximité de la Rivière Salée, fait partie du territoire de la commune de Rivière Salée.
- Et que sur le Gros-Ilet ou Ilet Mandoline, dont le pourtour appartient aux 50 pas, il y a une propriété privée de 1 500 ou 2 000 m² sur laquelle existe une maison, et elle appartient à la famille NEISSON.

Il s'agit ici de comprendre que c'est possible d'avoir une zone de mouillage organisé avec un site au sol, parce qu'effectivement il y a une propriété reconnue dans le cadre de la validation des titres des 50 pas en 2003. Il y a sur cette propriété une maison dans laquelle la famille NEISSON avait installé autrefois la famille URSULET, un marin pêcheur et sa femme, tous deux franciscains. Cette maison est aujourd'hui occupée par M. MARIE-SAINTÉ de Ducos.

(Remarque : échanges suivants relatifs au problème du squat du littoral - inaudibles car hors micro.)

Monsieur CONESA poursuit son intervention avec Trou Étienne qu'ils ont choisi de laisser libre, en raison :

- De rumeurs d'un éventuel projet de navettes porté par la mairie, dont il n'a pas connaissance du devenir.
- D'une insuffisance en termes de bathymétrie et d'espace, qui compliquerait l'organisation du mouillage avec des hauts fonds relativement proches.

D'où le choix de se concentrer sur l'autre côté et proposer une zone de mouillage libre en face de la Pointe du Bout et davantage d'aménagement à l'Anse-Mitan et à l'Anse à l'Ane, avec pour chacun des sites, deux grandes zones de mouillage organisé avec un chenal de navigation au centre.

Et selon les souhaits du Maire, aucune zone n'a été proposée au niveau de l'Ilet à Ramiers. Tout le reste du trait de côte sera donc dégagé.

Le Maire ajoute, sur la problématique de la zone de balisage, que suivant l'arrêté préfectoral, si la Direction de la Mer faisait son travail, les bateaux ne pourraient rester normalement que maximum 24 heures devant le Bakoua et le Méridien.

Monsieur CONESA souhaite porter une dernière précision. La cartographie présente pour l'instant des polygones relativement larges, mais il ne faut pas s'y arrêter car ces surfaces ne seront pas entièrement couvertes de bouées.

Ce sont des surfaces sur lesquelles on peut se laisser la liberté de placer des bouées, mais pas à leur maximum forcément. Cela dépendra aussi de la fréquentation, par commune.

Et il faut aussi comprendre qu'actuellement, on a une impression d'un très grand nombre de navires. En réalité, une fois qu'ils seront organisés en zone à la bouée, on se rendra compte qu'il y en a assez peu. Par exemple, à l'Anse à l'Ane, il n'y en a même pas une soixantaine. Pour donner un ordre d'idée, rien que sur ce site il y en a autant que sur tout Schœlcher par exemple.

Donc, tout est question d'organisation, et une fois que les zones seront correctement organisées et bien aérées, le mouillage pourra être réparti de manière plus homogène, plus équilibrée. Cela réduira la pression pour les autres usagers, notamment les pêcheurs ou même les excursionnistes.

Cela permettra aussi d'aérer et de soulager le paysage et d'avoir une meilleure visibilité du littoral pour les habitants, parce qu'avoir à chaque fois devant chez soi des forêts de mâts, ce n'est pas forcément agréable.

Mais, ce qu'il faut vraiment retenir ici, c'est que la représentation des polygones sur les cartes, du point de vue de leur taille, ne signifie pas que ces surfaces seront entièrement couvertes.

Ce sont vraiment des surfaces qui se prêtent au mouillage, sur lesquelles on peut mettre des bouées, mais sur lesquelles la ville choisira effectivement sa politique de mouillage : ce qu'elle veut y faire, combien de bouées elle veut mettre, combien de bateaux elle veut accueillir etc. C'est complètement modulable.

Monsieur CONESA termine sur ces mots son intervention et remercie l'assemblée de son attention.

Le Maire remercie Monsieur CONESA.

Questions - réponses

Monsieur MARIETTE demande entre autres, hors micro, si la zone située en amont du ponton mis en place pour les tenders à l'Anse Mitan, intègre le projet de mouillage et dans l'affirmative si elle est en mouillage libre ou en mouillage organisé.

Le Maire répond que l'organisation de la zone de mouillage organisée précise où les bateaux doivent se trouver. Aujourd'hui, c'est libre. Il n'y a aucune organisation. Mais lorsque les bateaux de croisière jettent l'ancre au large, c'est sur ce ponton que les touristes devront descendre, et il y aura un chenal permettant d'y accéder.

Aujourd'hui, on ne peut rien organiser du tout puisque rien n'est organisé, et on ne peut donc rien exiger.

Monsieur Lionel SAINT-PRIX demande si le fait que la zone de Trou Etienne ne soit pas organisée, ne fait pas courir le risque de voir tout le monde y basculer lorsque l'on organisera l'autre côté. On sait comment ça se passe.

Monsieur CONESA reconnaît que c'est une très bonne question. C'est d'ailleurs un enjeu, pas seulement pour certaines zones de Trois-Ilets, mais aussi pour les communes voisines qui n'organisent pas leurs zones de mouillage.

C'est ce qu'on appelle le report de pression. Il y a des zones de mouillage et des zones interdites au mouillage. Mais les gens qui ne veulent pas se conformer aux règlements de police, vont choisir d'aller mouiller où ils le peuvent ailleurs. Mais, comme expliqué précédemment, les zones qui ne seront pas définies en zone de mouillage organisée, seront par défaut interdites au mouillage.

Et sauf erreur (de la part de Monsieur CONESA), la ville est en train d'assumer des compétences municipales qui pourront intervenir sur l'eau. Donc, cela rentrera dans le cadre de leurs compétences d'intervention pour la verbalisation.

Les bateaux qui se trouveront en dehors de zones de mouillage organisé seront en théorie verbalisables. Cela risque d'être difficile au début parce qu'il va falloir changer certaines habitudes. Ce sera un exercice compliqué, d'autant plus qu'à Trou Etienne, il y a beaucoup de pêcheurs.

Il y aura donc une concertation à mener, et poser la question de savoir s'il ne faudra pas leur aménager certaines zones pour leur bateau, parce qu'il s'agit d'activités professionnelles. Ils ont en plus leur maison juste derrière. Et donc effectivement, il va falloir peut-être faire une exception et leur réaliser un aménagement.

Monsieur De GRANDMAISON rappelle que la zone de mouillage libre est limitée à la journée. La deuxième partie de l'étude porte sur la gouvernance et par conséquent sur le pouvoir de police. Le report ne peut donc pas se faire dans le désordre.

Au-delà de l'administré local qui a des habitudes, qui a besoin d'un service, d'un cadre de vie, le visiteur doit entrer dans un cadre d'organisation. S'il veut passer un après-midi là, il le fait mais il ne peut pas y rester en permanence. Donc ces zones, où le mouillage libre et le pouvoir de faire du mouillage forain sont favorisés, sont des lieux où il n'y a pas d'enjeux environnementaux. Cela veut dire qu'il n'y a pas de coraux, pas d'herbiers, et donc pas de risque de destruction de fonds.

Il faut par conséquent arriver à trouver un juste milieu où tout le monde y trouve son compte. Le report sera géré par la réglementation et la police. La réglementation est reportée sur les cartes marines l'année suivante, c'est-à-dire que si la ville, par exemple, se décide avant le mois de septembre, les zones de mouillage organisé ou interdit apparaîtront sur les cartes 2025. Chaque année, les cartes marines changent selon les informations qui sont données.

Madame ROUVEL, en lisant le courrier où il est demandé au Conseil municipal de valider les différents points de mouillage, s'est rendue compte qu'il n'avait pas été question du bourg et du golf. Alors les différentes cartes présentées ce soir prévoient des zones pour ces sites.

Elle demande donc s'il s'agit d'une omission. Cela figure bien sur les cartes, ils en ont parlé lors de la présentation, mais il n'en avait pas été fait mention dans le courrier de la CACEM à la mairie. Cela l'avait interpellée et elle voulait poser la question. Mais cela a été abordé lors de la présentation, et elle voit bien que quelque chose est organisé sur le bourg et le golf.

Monsieur de GRANDMAISON répond que le courrier faisait référence au travail réalisé par son équipe et à sa présentation au Conseil municipal.

Madame ROUVEL répète qu'ils ont bien parlé des différentes zones de mouillage, mais qu'ils n'ont pas fait état du bourg et du golf dans le courrier.

Monsieur de GRANDMAISON conçoit que cela puisse être une omission sur le courrier, mais insiste sur l'idée qu'ils sont là aujourd'hui pour donner aux membres du Conseil municipal toutes les informations qu'ils souhaitent avoir, et essayer de répondre à toutes leurs questions.

Monsieur VILLARD-MOREL conçoit à son tour qu'il y a peut-être une omission dans le courrier. Ils n'y ont pas détaillé les différentes zones, mais ont par contre mentionné une annexe relative au zonage qui a été normalement envoyée avec le courrier. Par conséquent, toutes les zones proposées ont été normalement transmises avec le courrier. Et c'est bien de cela dont il est question.

Monsieur Robert RENE-CORAIL demande si l'équipe a eu des remontées sur l'avis des pêcheurs quant au projet.

Monsieur de GRANDMAISON répond que, comme le Maire l'a bien dit, ce sont des propositions. Et s'il faut faire de la concertation supplémentaire, des visites de terrain, recevoir les associations ou les habitants d'un quartier plus concerné qu'un autre par les zones de mouillage, l'équipe est à disposition pour expliquer le travail, entendre les doléances et essayer d'y répondre.

La problématique de la mer aujourd'hui c'est qu'il y a une multitude d'utilisateurs (pêcheurs, excursionnistes, plaisanciers, visiteurs) et qu'il faut arriver à coordonner et faire vivre ensemble. L'exercice est difficile, et s'il faut amender ou consulter, l'équipe est là pour ça.

Monsieur Robert RENE-CORAIL pense que c'est vraiment nécessaire. Sur les Trois-Îlets par exemple, en plus de la problématique du chloredécone, il y a une zone de cantonnement sur laquelle existe de la tension entre marins pêcheurs des Trois-Îlets et comité de pêche. Il faudrait que le projet tienne compte de tout cela.

Monsieur de GRANDMAISON demande alors aux élus, non pas d'être leurs ambassadeurs, mais de les aider.

L'équipe intervient à 90 % là où il y a déjà des bateaux, et rencontre des problématiques différentes sur chaque commune. Elle essaie donc de s'adapter à chaque fois. La problématique de Schœlcher n'est pas celle de Fort de France, et celle des Trois-Îlets n'est pas celle Ducas ni celle du Lamentin.

Mais aujourd'hui, l'équipe intervient uniquement là où il y a déjà du mouillage. Il faut donc que les gens l'aident à réaliser le projet, parce qu'il répond à une demande exprimée par la population depuis un moment. Elle essaie de le faire sans mettre trop de contraintes, et il faut que tout le monde fasse un effort pour que l'on puisse arriver à un résultat.

L'îlet à Ramiers est aujourd'hui source de tension. Il est peut être utilisé par les pêcheurs, mais l'est aussi par des excursionnistes, par ceux qui font de la plongée sous-marine. Il peut aussi l'être par le visiteur ou par la population elle-même qui a besoin d'y aller. C'est un lieu public qui appartient à tout le monde. La mer est un bien commun.

Monsieur Robert RENE-CORAIL dit juste qu'il faut que l'on prenne aussi en compte les contraintes de la pêche.

Monsieur de GRANDMAISON répond que l'équipe subit ce problème, et rappelle qu'aujourd'hui elle intervient où il y a des bateaux.

Monsieur SAINT-PRIX revient sur Trou Etienne et exprime la crainte que le mouillage y pose problème.

Monsieur VILLARD-MOREL apporte un complément d'informations sur la concertation des marins-pêcheurs. Elle n'a pas eu lieu localement aux Trois-Îlets, puisque ce besoin n'est pas encore remonté à leur niveau. Par contre, le Comité Régional des Pêches a participé à la phase de concertation, et certains marins pêcheurs ont, de leur côté, participé aux ateliers mis en place.

Monsieur SAINT-PRIX entend bien les explications données sur les zones de mouillage, mais souligne le fait qu'il y a déjà aujourd'hui un mouillage sur le site de trou Etienne et que celui-ci ne dispose d'aucune réglementation.

Monsieur de GRANDMAISON répond qu'il y a plusieurs choses. Sans vouloir dire de bêtises, il y a par exemple aux Trois-Îlets, un grand nombre d'AOT. Et il y a peut-être donc des gens qui en ont une à Trou Etienne.

Il y a du mouillage et peut-être des habitants du Gros-Morne qui y ont laissé des bateaux. Il faut penser que l'on est à la première étape.

Monsieur SAINT-PRIX (hors micro et difficilement audible), dit que c'est justement la raison pour laquelle il parle d'organisation. Il connaît très bien le coin et pense qu'il faut d'une réglementation, parce qu'il y a des gens qui ont du mouillage sur le site depuis 30 ou 50 ans, et si ce n'est pas réglementé aujourd'hui...

(échanges divers hors micro confus).

Monsieur de GRANDMAISON répond qu'ils ne sont pas là pour faire plaisir aux gens.

Monsieur SAINT-PRIX explique que ce n'est pas pour faire plaisir, mais qu'il faut être médiateur quand même. On est sur tous les Trois-îlets.

Monsieur de GRANDMAISON estime qu'il faut faire les choses en concertation et informer. Il y a une gouvernance qui est la police et une réglementation qu'ils essaient d'harmoniser avec les trois autres EPCI. L'idée est d'avoir la même réglementation de la zone de mouillage de Saint-Pierre dans celle qui est en train de se créer au Marin, de façon à ce que, sans bac à boue par exemple, il soit impossible de venir dans une zone de mouillage, que ce soit à Saint Pierre, à Fort de France, aux Trois îlets ou au Marin.

Monsieur SAINT-PRIX se dit d'accord avec cela, et pense qu'il faudra peut-être donner des moyens aux policiers parce que cela lui semble compliqué pour ces derniers de pouvoir intervenir dans la zone Trou Etienne.

S'adressant au Maire, Monsieur de GRANDMAISON pense qu'il faut aller par étapes.

Le Maire répond que le problème de Trou Etienne, c'est qu'effectivement il y a des entreprises qui y ont leur bateau. L'entrepreneur qui intervient sur les bateaux à Fort-de-France et autres, a son bateau outil à Trou Etienne. Il doit avoir deux ou trois qui sont installés là. Il y en a même qui habitent sur leur bateau. Donc il faut tenir compte de cela.

Parce que si demain il leur est dit qu'ils ne peuvent rester là que 24 heures, ils demanderont où aller, vu que leurs entreprises de réparation de bateaux sont là depuis 30 ou 40 ans. Il faut donc pouvoir proposer des solutions : aller devant Poterie ou autour du Gros-Îlets etc. Mais ce n'est pas ce soir que ce problème sera résolu.

Monsieur de GRANDMAISON avance la possibilité d'une zone de mouillage organisé. Le projet tel qu'il est ressorti des différents échanges ne l'a pas retenue. Mais si aujourd'hui il apparaît qu'il faut et en mettre une et 20 bouées dans l'intérêt du quartier, cette solution sera retenue. Rien n'est figé aujourd'hui.

Le Maire répond que ce n'est pas exactement cela, et qu'il faut que les choses soient très claires. Les zones de mouillage doivent se trouver à des endroits où elles ne posent pas de problème à l'environnement. Donc, il faudra vérifier qu'il est bien possible d'en mettre une à Trou Etienne et que cela n'aura pas d'incidence sur les fonds marins. C'est la raison pour laquelle il est préférable que le vote n'ait pas lieu aujourd'hui, d'attendre et de revenir en septembre.

C'est exactement la même chose pour les marins pêcheurs, parce que malheureusement, il y a une mésentente entre les pêcheurs du sud, du nord, du centre, et le comité de pêche.

Le Maire ne veut pas aller devant les marins pêcheurs des Trois-Îlets avant que le Conseil municipal ne soit ne serait-ce qu'informé. C'est la raison pour laquelle une concertation plus large a été réalisée auprès de l'assemblée, après la commission, pour pouvoir ensuite rencontrer les marins-pêcheurs des Trois-Îlets qui se sont regroupés en association.

La ville rencontrera donc cette association pour parler et leur dire comment les choses devraient pouvoir se passer. Ceux-ci interrogeront bien sûr les élus sur les attentes de la municipalité, et demanderont qu'elle prenne une motion, avec l'Espace Sud, pour ouvrir le cantonnement.

Maintenant, cela doit être scientifique etc. Il leur a été dit à maintes reprises que la commune de Trois-Îlets ne peut donner qu'un avis à la rigueur, mais ne peut pas exiger l'ouverture d'une zone de cantonnement.

La ville ne dispose pas de scientifique au sein de son Conseil municipal, ni d'employé, et elle ne va pas missionner Safège ou Impact Mer pour analyser les fonds autour de l'îlet à Ramiers dans cette optique-là. Ce n'est pas de sa compétence, ni de celle de l'Espace Sud.

Les pêcheurs sont en train de passer à l'Espace Sud, à la CACEM, au Nord, et iront dans les 28 communes pour obtenir un avis des municipalités pour ouvrir les zones de cantonnement, réserves et autres.

Avant de redonner la parole à Monsieur VILLARD-MOREL, le Maire explique vouloir que les élus du Conseil municipal disposent de toutes les informations avant d'aller devant les marins pêcheurs.

Monsieur VILLARD-MOREL explique que concernant Trou Etienne, et d'une manière générale, il faut bien comprendre que chaque zone de mouillage organisé a sa réglementation.

Donc, si la ville identifie des professionnels qui ont besoin d'avoir leur mouillage à Trou Etienne, il est possible d'imaginer une zone de mouillage organisé dédiée uniquement à ces professionnels et interdite aux autres usagers.

Maintenant, l'équipe a identifié que la bathymétrie, les fonds marins, etc. n'étaient pas propices à cela, mais, c'est à la ville de le décider.

Le Maire ne pense pas qu'un membre du Conseil municipal ici présent ne soit allé à l'encontre des herbiers, ou de quoi que ce soit. Mais il faut que cela soit possible scientifiquement et non parce que la mairie des Trois-Îlets le demande. Il n'est pas question que le Maire ou la commune se retrouve face à des associations de protection de la nature et autres.

Monsieur CONESA, pour rebondir sur le sujet, explique que le projet de navette à trou Etienne évoqué précédemment et dont il ne sait pas s'il est maintenu ou non, aurait posé des contraintes à la mise en place d'une zone de mouillage organisée étant donné la faible largeur du chenal exploitable. C'est donc aussi une question en suspens.

Après, en termes de bathymétrie, les fonds ne sont pas spécialement idéaux pour ce type de mouillage. En termes de biocénose benthique, il y a quand même des récifs et beaucoup de coraux. Sur la partie qui est vraiment centrale, il y a des fonds de type plutôt sablo-vaseux, sur lesquels on peut disposer des vis pour du mouillage. Mais ce sera un nombre limité de bateaux.

Il y a donc une décision à prendre d'un point de vue politique, parce que d'un point de vue gestion, il faut comprendre que faire une zone de mouillage suppose des frais d'investissement, d'entretien, et des recettes évidemment. Il y a donc une question d'équilibre, c'est-à-dire que si on

met pas beaucoup de bouées sur une zone, cela va coûter de l'argent mais ne va pas en rapporter énormément.

Donc la ville peut se permettre de disposer des petites zones comme ça à certains endroits, mais elle ne pourra pas en mettre partout, sinon cela lui coûtera plus d'argent que cela ne lui en rapportera.

Le Maire, sur ce projet de navette à Trou Etienne, explique que cela n'a jamais été une demande de la ville des Trois-Ilets. C'est le casino qui avait demandé à Monsieur Mike PARKER, l'architecte à l'origine du Village créole, un projet sur Trou Etienne à proximité du fromager.

Monsieur PARKER, est un anglais qui a fait toutes les îles de la Caraïbe et qui s'est installé définitivement à la Martinique.

Il est venu voir le Maire et lui proposer une idée de ce que Trou Etienne pourrait devenir selon lui. Il dessine un ponton, le casino à proximité du fromager et même des logements à Trou Etienne sur plus de 2 ha.

Le Maire l'a donc invité au Conseil municipal auquel il a pu présenter « son imagination ». Mais malheureusement, la malhonnêteté politique de ce pays a pris ce dossier et a dit que le Maire des Trois-Ilets voulait mettre un ponton et supprimer l'arrivée de la navette à la marina. Et il s'est fait interpelé partout à l'Anse Mitan et à la Pointe du Bout pour cela.

Pour certaines personnes, c'était très bien, car cela leur permettrait de garer leur véhicule et prendre le bateau à ce niveau-là, mais Arnaud RENE-CORAIL s'y est opposé pour plusieurs raisons :

- le problème d'érosion que cela aurait entraîné sur la zone,
- le problème qui allait se poser à l'entrée du Carayou toutes les demi-heures,
- et l'opposition totale des propriétaires des villas et maisons qui habitent dans la zone.

Par ailleurs, économiquement, ce ne serait pas une bonne chose pour la Pointe du Bout. Le Maire a vécu à Fort-de-France depuis la 6^e et à l'époque les gens pouvaient faire du lèche-vitrine, parce que les vitrines de la capitale étaient éclairées et les gens y allaient le soir pour les regarder.

Donc en sortant du bateau les gens peuvent faire du lèche-vitrine à la marina et la Pointe du Bout, et marcher en même temps.

Donc, c'est quelque chose qu'a dessiné Monsieur PARKER, mais le Maire ne voit aucun intérêt qu'il y ait un ponton à cet endroit-là, tant économiquement que pour la population qui y habite.

C'est comme le projet de la petite Martinique sur le Gros-Ilet qui a été présenté à la ville. Mais cette fois c'est Monsieur Alex ALLARD qui a trinqué, parce qu'il y avait des élections cantonales après. Monsieur Serge PAIN n'a pas été épargné non plus. Quelqu'un souhaitait simplement transformer le Gros Ilet avec le Jardin de Balata entre autres. Il transformera ainsi le Gros-Ilet en petite Martinique. Ça fait partie des archives de la commune.

La ville a toujours eu des propositions venant des gens. Quelqu'un a aussi présenté par exemple un projet de Tour Lumina 2 à la pointe du bout, à l'image des deux tours de New-York.

Le Maire demande s'il y a d'autres questions. Il rappelle aux élus qu'ils disposent du projet tel que présenté. Il reste à voir la faisabilité d'une zone de mouillage à Trou Etienne, parce qu'effectivement, il y a des professionnels qui ont leur bateau à cet endroit-là, mais seulement si cela n'aura pas d'incidence sur les fonds marins.

La municipalité rencontrera aussi les marins pêcheurs des Trois-Ilets afin de ne pas se retrouver dans la même situation que Saint-Pierre et Saint-Anne face à leurs marins pêcheurs.

Monsieur JEAN-BAPTISTE EDOUARD souhaite savoir s'il est possible de mouiller après la ligne des 300m.

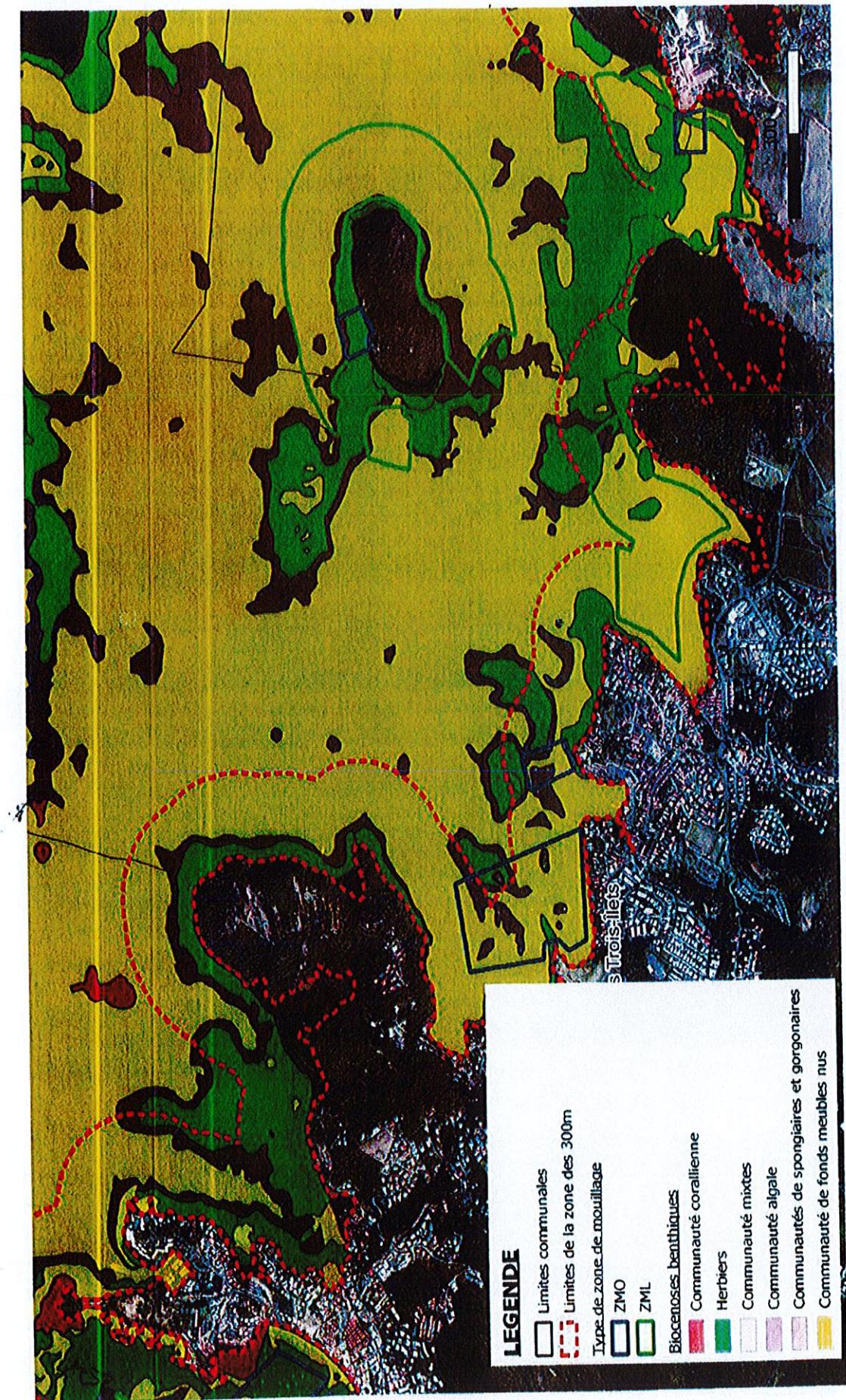
Monsieur de GRANDMAISON répond que dans les 300 mètres, c'est le Maire qui a autorité, et au-delà, ce sont les services de l'État.

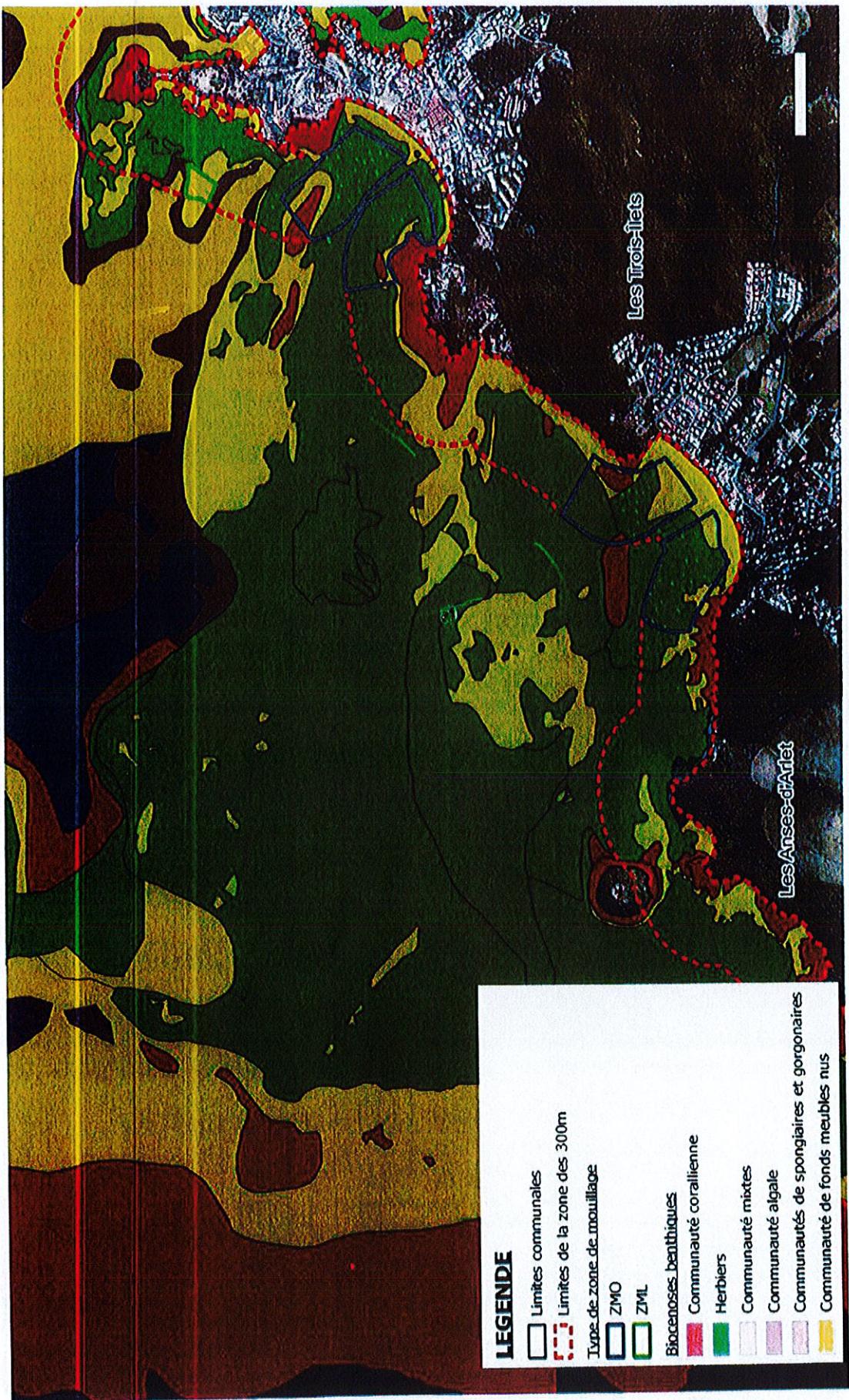
Donc, l'autorisation ou interdiction de mouillage après cette zone doit venir des Affaires Maritimes.

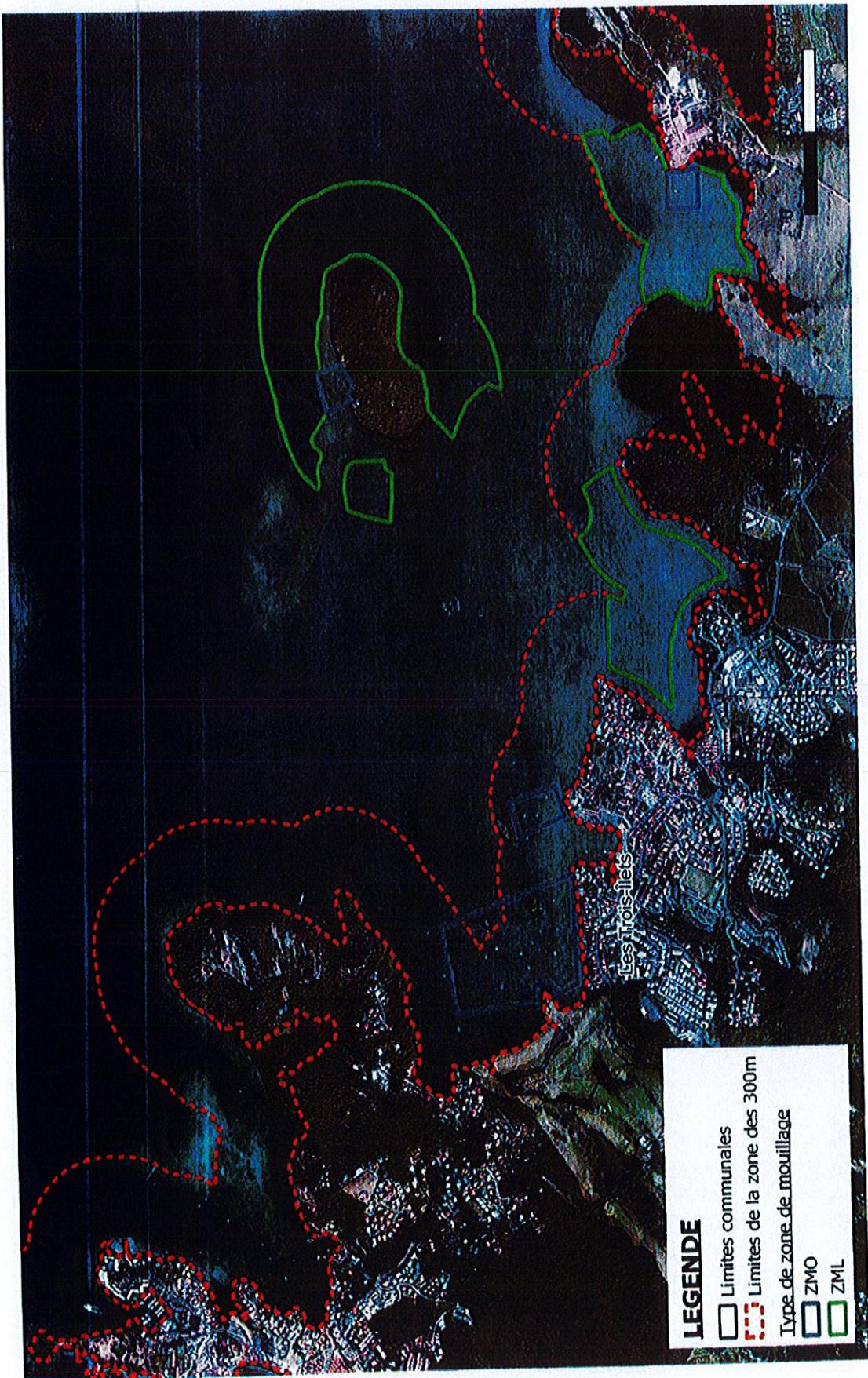
Le Maire demande s'il y a d'autres questions, et rappelle que le vote aura lieu en septembre ou octobre, et que la ville essaiera entre-temps de rencontrer les marins pêcheurs.

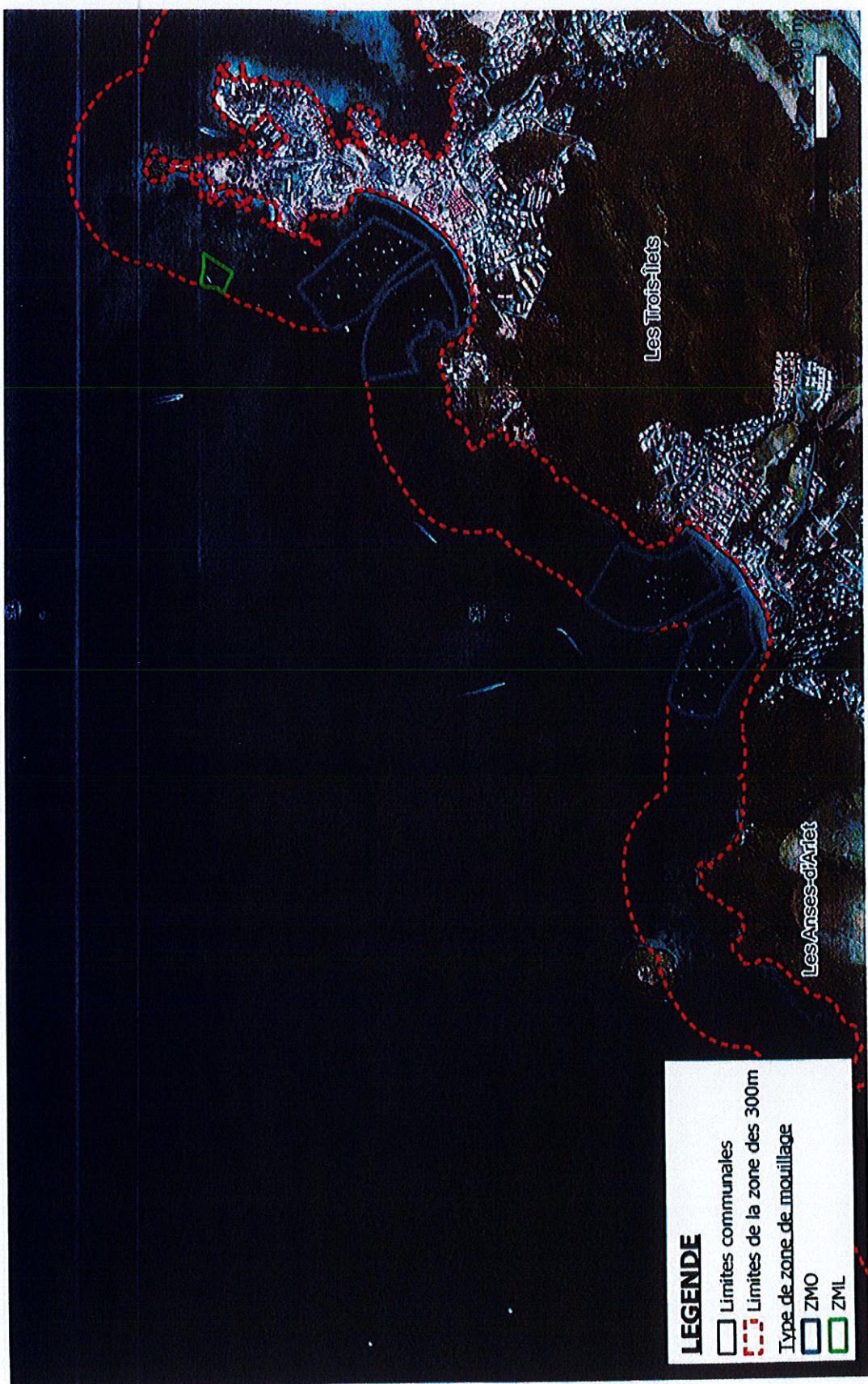
Monsieur de GRANDMAISON rappelle que son équipe est disposée à venir si la ville organise une réunion avec les habitants de Trou Etienne, les utilisateurs, ou les gens qui ont des bateaux dans la zone.

Le Maire ajoute que la ville essayera d'inviter le maximum de personnes, et remercie Monsieur de GRANDMAISON et son équipe. Ceux-ci remercient l'assemblée à leur tour.









Avant de poursuivre, et en l'absence d'objection, le Maire nomme Monsieur JAIR secrétaire de séance. Il procède ensuite à l'appel des élus. Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Le Maire fait lecture de l'ordre du jour avant d'entamer le point suivant.

2 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 MAI 2024.

Remarque : pour des raisons pratiques, ce point sera retranscrit de manière in-extenso.

Le Maire : est-ce que dans le PV du dernier conseil municipal, est-ce qu'il y a des modifications à porter ?

Madame DOMERGE MAIKOOUVA : Alors, moi, j'ai quelques corrections à porter.

Le Maire : Oui, vas-y. Page combien ?

Madame DOMERGE MAIKOOUVA : À la page 39,99.

Le Maire : 39,99. 38 ? Oui.

Madame DOMERGE MAIKOOUVA : Au troisième chapitre, (partie inaudible hors micro mais reprise sur le PV) - « Alors, elle va juste lire les doléances de ces personnes. Et après, la question qu'elle va poser après, c'est de savoir au niveau du conseil municipal, peut-être du bureau, comment a été organisée justement la prise en charge de cette pénurie d'eau aux Trois-Ilets, et puisqu'on a été informé par les médias et les réseaux sociaux ».

(Madame DOMERGE MAIKOOUVA est alors priée d'allumer son micro)

Le Maire : les médias et les réseaux sociaux, oui !

Madame DOMERGE MAIKOOUVA : Voilà, alors, j'ai lu le courrier, mais il me semblait qu'à un moment, quand je lisais le courrier, je n'ai pas vu les interjections du Maire concernant : ah ! Le traître, le con. Je n'ai pas vu ça.

Le Maire : Le traître le con ? Où ça que tu as vu ça ? J'ai écrit ça ?

Madame DOMERGE MAIKOOUVA : ça devrait être écrit puisque ça été dit.

Le Maire : Il manque quoi ?

Madame DOMERGE MAIKOOUVA : Il manque, au moment où vous avez fait l'interjection : ah le traite le con ... à un moment je lisais. Ça n'a pas été écrit. Et puis...

Le Maire : Non, ce n'est pas un problème pour moi.

Madame DOMERGE MAIKOOUVA : Si je me trompe, les élus qui sont là... les élus qui sont là vous pouvez rectifier.

Le Maire : Non, non, il n'y a aucun problème. Monsieur, vous pouvez l'écrire. J'ai dit ça, ah ! le traître le con. Il n'y a pas de problème. Après ?

Madame DOMERGE MAIKOOUVA : (lecture à voix basse inaudible, puis) Alors, après, à la page 39-99, le 3^e chapitre – « le Maire reprend la parole en remerciant Mme DOMERGE MAIKOOUVA. Il

dénonce, ensuite, les traîtres ». Justement, c'est pas « il dénonce ensuite les traîtres », c'est justement à ce moment-là où vous avez dit « Ah ! Le traître, le con ».

Le Maire : Alors, c'est... C'est où on le met ?

Madame DOMERGE MAIKOOUVA : ... (inaudible car en simultané) ... dit il dénonce ensuite les traîtres.

Le Maire : Non, mais qu'est-ce qu'on met ? C'est là où on le met ou on le met là ?

Madame DOMERGE MAIKOOUVA : C'est vous qui savez à quel moment vous l'avez dit, hein. Moi, je sais que je ?.... (confus car simultané) ... entendu dire entendu.

Le Maire : ... mais, c'est pas un problème, « mais oui, il dénonce...

Madame DOMERGE MAIKOOUVA : et les autres élus, je pense qu'ils ont entendu aussi.

Le Maire : On peut l'écrire, il n'y a aucun problème.

Madame DOMERGE MAIKOOUVA : Enfin, il y a eu l'interjection dans mon intervention et de la réponse du maire. Il y a eu « Ah ! le traître, ah ! le con », j'ai pas vu ça marqué là. Mais par contre, j'ai vu marqué plus loin « Le Maire reprend la parole en remerciant Madame DOMERGE MAIKOOUVA. Il dénonce ensuite les traîtres ». Voilà. Alors, même si le PV n'est pas in extenso, ce serait clair que l'on mette ce que j'ai dit et ce que Monsieur le Maire a dit.

Le Maire : Je ne sais pas. « Reprend la parole en remerciant Madame DOMERGE MAIKOOUVA et il dit effectivement qu'il est...

Madame DOMERGE MAIKOOUVA : Oui, à un moment, vous avez dit « Ah, le traître, ah, le con », puisqu'à un moment ... (confus car simultané) .. puisqu'à un moment, effectivement plus tard...

Le Maire : « Ah le con, le traître », oui j'ai dit..

Madame DOMERGE MAIKOOUVA : ... il y a eu un débat là-dessus où ...

Le Maire : non j'ai pas fait un débat là-dessus. « Ah ! le con, le traître ». On peut écrire ça... « il dénonce ensuite, ah le con, le traître.. ». voilà, il n'y a pas de problème.

Madame DOMERGE MAIKOOUVA : Enfin, je ne sais pas, il y a un enregistrement, il suffit de le relire et de mettre les choses comme elles sont, c'est tout.

Le Maire : Il n'y a aucun problème. Après ?

Madame DOMERGE MAIKOOUVA : Peut-être que c'est une omission volontaire ou involontaire, je ne sais pas, mais il y a l'enregistrement. Passons, je continue. Alors, sur 39, sur 99, « Alors que Madame DOMERGE MAIKOOUVA commence à exprimer son intention par rapport au courrier, le Maire dit que c'est M. LACLEF qui l'a écrit » ... Bon, ça, y a ça. Et puis ensuite « Madame DOMERGE MAIKOOUVA commence à dire au Maire qu'à chaque fois qu'il y a quelque chose qui va le déranger », ce n'est pas trois points de suspension, j'ai bien dit qui va le déranger... Oui, M. LAFOLLE, je vous écoute... Oui, vas-y, je t'écoute.

Monsieur LAFOLLE (hors micro) : Je ne fais aucune omission. Si moi je peux proposer, quand il quand il y a un problème comme ça, on peut venir en amont, demander à écouter la bande et voir ce qui a été dit.

Madame DOMERGE MAIKOOUVA : Enfin, enfin, enfin...

Monsieur LAFOLLE : je ne fais pas d'omission, je ne fais rien. Je reprends exactement ce qui a été dit, quand c'est possible.

Madame DOMERGE MAIKOOUVA : enfin je ne sais pas, mais je pense que tous les élus ici qui étaient présents ont entendu quand même le Maire dire « Ah, le traître, ah, le con. » Passons. On continue. Alors, « Madame DOMERGE MAIKOOUVA commence à dire au Maire qu'à chaque fois qu'il y a quelque chose qui va le déranger... ». Il y a trois points de suspension après le « le ». Je pense qu'on a entendu quand j'ai dit « le déranger ».

Le Maire : ... (confus) ... Monsieur LAFOLLE, arrêtez... vous pouvez mettre ça « le déranger ». Rien ne me dérange hein. Ou tout me dérange.

Madame DOMERGE MAIKOOUVA : Ensuite, page 40 à 99. « Madame DOMERGE MAIKOOUVA ... ». Alors, chapitre 2. « Madame DOMERGE MAIKOOUVA répond, ok, de toutes les façons, comme elle l'a dit la dernière fois, que chacun prend la responsabilité de ce qu'il dit et en tant qu'élu, chacun est responsable. Elle a une doléance ici, elle, personnellement. Le Maire lui a donné une réponse. Elle donnera la réponse qu'il lui a donnée et puis c'est tout. Le Maire dit qu'il n'a pas donné de réponse et demande qu'on le laisse en tant qu'élu, ceci, cela... ». Et moi, j'avais dit que j'allais donner la réponse à M. LACLEF. D'ailleurs, ce que j'ai fait, d'ailleurs, tout à fait naturellement, puisque je prends mes responsabilités en tant qu'élu vis-à-vis des administrés. Il n'y a pas la partie où je disais que j'allais donner la réponse à M. LACLEF.

Le Maire : Alors, qu'est-ce qu'on écrit là ?

Madame DOMERGE MAIKOOUVA : Il y a un enregistrement, il suffit de le regarder.

Le Maire : D'accord.

Madame DOMERGE MAIKOOUVA : Tout le monde sait ici ce qui a été dit quand j'étais là et c'est sur l'enregistrement. Ce n'est pas là, je demande juste de le rajouter. .

Le Maire : Ok. Après ?

Madame DOMERGE MAIKOOUVA : Alors, à la page 45 sur 99. « Madame DOMERGE MAIKOOUVA , remercie le Maire pour l'explication qu'il a faite ». Alors, c'était quand après vous avez fait la grande explication sur l'eau. « Madame DOMERGE MAIKOOUVA , remercie le Maire pour l'explication qu'il a faite, mais néanmoins, par rapport à la réunion qu'il a eue avec le préfet et la réponse que celui-ci a donnée, en disant clairement que le problème était à régler entre les acteurs de l'eau, ce que le Maire vient d'expliquer. Et derrière, le préfet a expliqué... ». Enfin, la phrase, elle est faite comme elle est faite, mais j'avais fait une seule phrase en fait, en disant que le préfet avait dit qu'il mettait justement les acteurs de l'eau en face de leurs responsabilités et que s'ils ne prenaient pas leurs responsabilités, il aurait fait ce qu'il n'avait pas envie de faire. Et c'est écrit là. Mais c'était en une seule phrase, mais bon, c'est fait comme ça. C'est pas grave, on laisse comme ça. Voilà, j'ai terminé pour les corrections à apporter sur le Conseil municipal précédent.

Le Maire : D'accord. Merci. Est-ce qu'il y a d'autres observations ?

Le Maire met ensuite aux voix le PV du Conseil municipal du 16 mai 2024, qui est voté à l'unanimité des membres présents, compte tenu des modifications qui ont été portées.

3 - REMBOURSEMENT DES FRAIS PEDAGOGIQUES DE FORMATION A MADAME TELEPHE BRIGITTE.

Le Maire rappelle l'objet du rapport.

Le personnel a droit à une formation dans le cadre du départ à la retraite. Deux agents, à savoir Mesdames BOCALY et TELEPHE, devaient partir en formation. Elles ont sollicité la ville, même si la date limite était déjà atteinte.

Seule Madame TELEPHE y est allée. Elle a payé sa formation, car de plus en plus, ces centres de formation demandent des cartes bleues et compagnie. C'était par conséquent beaucoup plus simple pour elle de faire ainsi.

Et il s'agit donc de rembourser Madame TELEPHE le cout de cette formation qui devait être prise en charge par la ville, puisque c'est un droit à la formation de départ à la retraite.

Le Maire demande s'il y a des questions, puis met aux voix le remboursement des frais pédagogiques de formation de Madame TELEPHE, qui est voté à l'unanimité des membres présents.

4 - REGULARISATION ET ACQUISITION A L'EURO SYMBOLIQUE DE L'ASSISE FONCIERE – PARCELLE C 3063 VOIE PUBLIQUE A LA POINTE.

Le Maire rappelle l'objet du rapport.

Il s'agit de permettre au Maire de signer cette acquisition qui est une très bonne chose, dans la mesure où cela permettra d'éviter les réclamations de X et de Y.

Le promoteur qui a construit les immeubles sur La Pointe rétrocède à l'euro symbolique à la ville la voie existante qui a été bitumée par la municipalité depuis des années.

Pour cela, il faut d'une délibération du Conseil municipal permettant au Maire de signer cet acte de vente à l'euro symbolique.

Le Maire demande s'il y a des questions, et précise que cette voie se situe entre le Centre nautique et les terrains POULLET.

Madame DOMERGE MAIKOOUVA remarque que ce rapport est relatif à la régularisation et à l'acquisition à l'euro symbolique d'assise foncière. Et il lui semble que dans un précédent Conseil municipal il y avait déjà des assises foncières qui devaient être régularisées, et Monsieur le Maire leur avait précisé que les procédures étaient en cours. Elle aurait aimé donc savoir, en parallèle à cette régularisation d'acquisition à l'euro symbolique, ce qu'il en est des autres régularisations qui étaient en cours de procédure.

Le Maire, se référant au dossier du quartier Passe Montemps qui est passé en Conseil municipal, répond qu'il n'a pas encore signé l'acte puisque la succession de cette famille n'est pas encore terminée. Voilà ce qu'il peut dire là-dessus.

Il demande s'il y a d'autres questions puis met aux voix cette régularisation et acquisition à l'euro symbolique qui est votée à l'unanimité moins une abstention.

Il remercie les élus, ce dossier allant dans l'intérêt de la ville des Trois-Îlets.

5 - VAKANS BOD LANME.

Le Maire invite Madame BOULET, vice-présidente du CCAS, à dire quelques mots sur Vakans bod lanmè.

Madame BOULET pense que tout un chacun sait de quoi il s'agit, puisqu'on n'en est pas à la première édition.

La volonté c'est de permettre à la population iléenne de se connaître et de partager ensemble.

Le vivre ensemble, le mieux vivre ensemble est la source, en tout cas la racine du programme électoral de la majorité. C'est dans cette continuité que cette action qui en est à sa 6ème édition a été mise en place.

Le budget joint au dossier est approximatif. Jusqu'ici, les dépenses n'ont jamais dépassé 15 000 €, mais volontairement, dans l'optique de pérenniser l'action, la commission souhaite qu'il y ait une délibération qui permette d'être couvert à l'avenir. C'est dans ce sens que le budget a été établi à hauteur de 15 000 euros.

Le contexte étant ce qu'il est financièrement, l'idée était de mettre en place des actions qui permettraient de réduire les dépenses, en l'occurrence le repas. Une négociation a été menée en amont avec les commerçants de la place afin d'avoir une offre de repas à hauteur de 5 €, ce qui permettrait de ne plus avoir de dépenses de restauration.

Les commerçants bien sûr auront toujours leur carte; donc libre à chacun de se nourrir à hauteur de 5 € ou plus.

Habituellement, Vakans bod lanmè se réalisait en concomitance avec la fête des bacheliers. Cette année, le calendrier a bougé à cause des Jeux olympiques, donc Vakans bod lanmè est normalement prévue pour le 4 août. Il faudra bien sûr célébrer en amont la réussite des bacheliers.

Le Maire remercie Madame BOULET et rappelle que le plan de financement de cette opération est de 15 000 € cette année, avec une participation de la commune à hauteur de 9 500 € et 5 500 € à la charge du CCAS.

Le Maire demande s'il y a des questions par rapport à ce que vient de dire Mme BOULET.

Madame DOMERGE MAIKOOUVA précise qu'elle n'a pas participé à la commission puisqu'elle était absente, mais valide ce que Mme BOULET a présenté et ce que la commission aussi a proposé.

Le Maire la remercie et demande s'il y a d'autres interventions. Il met ensuite aux voix le programme de Vakans bod lanmè qui est voté à l'unanimité des membres présents.

6 - SEJOUR VACANCES SENIORS ORGANISÉ PAR LES EHPAD DES TROIS-ILETS ET DU MARIN.

Le Maire invite Madame BOULET à intervenir à nouveau.

Le CCAS avait mené une réflexion pour accompagner l'action de manière exceptionnelle, puisque la raison d'être d'un CCAS n'est pas de subventionner des actions mais de les mettre en place ou alors de les réaliser avec.

Cette action s'est achevée aujourd'hui dans le cadre de la rencontre de fin des ateliers seniors, que l'on a d'ailleurs pu rencontrer ce jour au Bambou. Il était prévu une participation de 500 €. L'EHPAD des Trois-Ilets n'y a pas finalement participé puisqu'ils n'ont pas pu boucler leur plan de financement. Etaient donc présents les EHPAD de Saint Esprit, du Marin et du François.

Le CCAS est pour l'instant sur un accord de principe à hauteur de 500 €, sous réserve de la réalisation de l'action. Celle-ci ne s'étant pas réalisée aux dates prévues, il semblerait qu'ils envisagent de la reporter. Soit dit en passant que les autres EHPAD se sont tournés vers des sponsors et autres privés.

Le Maire explique que le Centre Communal d'Action Sociale doit mettre en place les actions. Mais la ville est sollicitée pour du social, par l'EHPAD en l'occurrence mais aussi par des associations pour une intervention sur le plan social. Alors il faudrait analyser les choses

correctement pour bien connaître le budget qui pourrait être alloué au CCAS pour pouvoir répondre à ce type de demande. Ce ne sera pas au Conseil municipal de le faire.

Il y a d'ailleurs une nouvelle demande sociale qui vient de Saint-Vincent de Paul. Cela aurait pu être la Croix-Rouge, la banque alimentaire etc.

Le CCAS bénéficie effectivement d'apports alimentaires de ces organismes-là. Comme il y a un lien entre eux, le Maire pense personnellement que c'est le CCAS qui peut à ce moment-là allouer une subvention à ces organismes, à condition bien sûr que la commune puisse abonder dans le budget du CCAS une somme lui permettant d'y répondre.

A une intervention hors micro de Madame ROUVEL, le Maire répond qu'il n'a pas à regarder ça mais que malheureusement ses chers collègues regardent le lieu de naissance de chacun, pour pouvoir dire que telle personne réside chez eux mais est née à Sainte-Anne, donc c'est à Sainte-Anne de participer.

La commune de Trois-Ilets ne fait pas cette distinction, mais souvent c'est le cas. Donc maintenant c'est le CCAS qui va déterminer demain comment aider ces organismes-là.

Madame BOULET dit ne pouvoir répondre que positivement à l'offre que fait le Maire, notamment quand il précise que la ville abonnera ... (rires)... financièrement les caisses du CCAS.

Le Maire conclut en disant que cette opération a été transférée au CCAS. L'objectif ici était d'informer le conseil municipal de cette demande de l'EHPAD des Trois-Ilets et du Marin et que malheureusement, semble-t-il, il n'y a pas eu de résident de l'EHPAD du Soleil.

7 - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS CULTURELLES ET SPORTIVES.

Le Maire rappelle l'objet du rapport.

L'assemblée dispose des tableaux de subventions aux associations proposées par les commissions et pour lesquelles le Bureau Municipal a donné un avis favorable.

Le Maire fait lecture de ces tableaux en apportant des précisions au fur et à mesure de sa progression, avec l'aide ponctuelle de Monsieur MARIETTE.

ASSOCIATION	PRESIDENT/E	ACTIVITE	HERITAGE	CULTURE			SUBVENTION REçUE 2023	SUBVENTION DEMANDEE	PROPOSITIO N COMMISSIO N
				PROJETS 2024/2025	BUDGET 2023	EXEDENT/ DEFICIT			
TOCCATA	PASCAL CAZANAS	Ecole de Musique	26 école de musique	44 650,00 €	-1 150,00 €	2 500,00 €	5 000,00 €	3 300,00 €	
LES HOMMES D'ARGILES	SYLVAIN FILON	Parades association familiale	26 participation festival			0,00 €	4 500,00 €	4 500,00 €	
FAMILLE LAIQUE LES ORCHIDEES	JOSE HENDERSON	anciens combattants	73 activités citoyennes	10 026,00 €	1 479,40 €	4 000,00 €	10 000,00 €	4 000,00 €	
ANCIENS COMBATTANTS BEL TI PA BELE	ANTONIO JAIR SUZY MAIKOUVA	Bèlé	69 commémorations 25 école de bèle	3 945,00 €	806,60 €	2 800,00 €	800,00 €	800,00 €	
TIFERMASC	NADIA ACCUS ADANE	Danses et musique traditionnelle	40 danses et musique traditionnelle	20 824,63 €	6 482,73 €	6 000,00 €	10 000,00 €	6 000,00 €	
LES AMANDIERS	ANDRE BOUTIN	séniors	65 activités séniors	7 425,00 €	137,72 €	4 000,00 €	4 930,00 €	4 000,00 €	
AMAWEKA BEAUFOND EN MOUVEMENT	MONIQUE DUVAL STEPHANE RENE CORAIL	éducation à l'environnement animation de quartier	25 conférences animation du quartier beaufond	5 441,18 €	2 595,35 €	1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €	
FMI	PHILIPPE LACLEF FRANCOIS-	iléens de France	58 soutien aux iléens de France	22 904,00 €	-4 753,00 €	6 000,00 €	12 000,00 €	6 500,00 €	
MOUN KARIBA	MAIKOUVA KATIA JOELLE DEVERGRANNE	actions culturelles refuge pour animaux	56 actions culturelles refuge pour animaux	0,00 €	0,00 €	0,00 €	12 395,00 €	3 000,00 €	
RSP			64 animaux	194 787,55 €	7 388,36 €	1 400,00 €	3 000,00 €	1 400,00 €	
			630			Totaux	33 200,00 €	72 125,00 €	43 000,00 €

ASSOCIATION	PRESIDENT/E	ACTIVITE	ADHER	SPORT		DECISION CONSEIL	
				BUDGET 2023	EXEDENT/ DEFICIT		
LES IMPERIALES	NADINE ROUSSI	twirling baton	40	13 537,00 €	-1 295,34 €	5 000,00	7 000,00 € 5 000,00 €
ASGL	FLORENCE PADRA	GOMMIER	25	11 569,00 €	-3 671,00 €	4 000,00 €	5 000,00 € 4 000,00 €
BWA FOUYE	RENE BRELEUR	GOMMIER	30	12 880,00 €	3 388,00 €	4 000,00 €	5 000,00 € 4 000,00 €
KARATE CLUB PAGERIE	MARIE JOSE	KARATE	41	12 997,00 €	134,00 €	1 700,00 €	2 000,00 € 1 700,00 €
ECLIPSE	FLAVIEN FELICIE	ATHLETISME	60	17 000,00 €	1 017,00 €	4 000,00 €	5 800,00 € 4 000,00 €
BOXING CLUB DES TROIS ILETS	ALEX DUNON	BOXE ANGLAISE	40	8 500,00 €	0,00 €	4 000,00 €	11 000,00 € 4 000,00 €
CLUB ALBATROS	CAMILLE OBERLAND	GOLF	260	88 065,00 €	1 540,00 €	2 500,00 €	9 000,00 € 2 500,00 €
CLUB DE JUDO	FLORENT PATRICE	JUDO	39	11 603,00 €	-948,00 €	4 000,00 €	4 000,00 € 4 000,00 €
BUJI NIKAN	CLAUDINE VOLNY ANNE	NINJUTSU	15			0,00 €	5 600,00 € 1 000,00 €
3IETS RUGBY CLUB	AUDREY PLUCHON	RUGBY	139	44 363,24 €	-24 131,97 €	0,00 €	3 300,00 € 2 000,00 €
TC3I	ANNE JEGOUZO	TENNIS	120	25 153,00 €	-373,00 €	3 000,00 €	4 500,00 € 3 000,00 €
CHOC3I	YOHAN REMY-ZEPHIR	BOXE THAI	54	23 154,55 €	-13 858,30 €	1 600,00 €	3 300,00 € 1 600,00 €
CNTI	WILLY HABRAN	VOILE AVIRON	70	52 970,00 €	1 802,00 €	6 250,00 €	7 000,00 € 6 250,00 €
AO EVEIL	GARRY BOCALY	FOOTBALL	248	56 731,01 €	2 855,86 €	27 000,00 €	27 000,00 € 27 000,00 €
UNIVERSAL KRAV MAGA	ANTONIO JAIR	KRAV MAGA	98	24 600,00 €	1 125,00 €	3 000,00 €	3 000,00 € 3 000,00 €
LES VOILES DE L'ANSE A L'ANE	LUDOVIC JEDRZEJOWSKI	VOILE	22	7 479,96 €	-2 496,24 €	0,00 €	2 000,00 € 1 000,00 €
CLUB BOULISTE	PIERRE SICOU	PETANQUE	30	7 780,00 €	-1 580,00 €	3 000,00 €	3 000,00 € 3 000,00 €
			1331			73 050,00 €	107 500,00 € 77 050,00 €

REÇU EN PREFECTURE

le 01/08/2024

Application agréée E-legalite.com

99_AR-972-219722311-20240704-PVCM_04JUL

Associations culturelles

FMI – soutien aux îliens de France : les élus du bureau ont demandé qu'un bilan soit désormais transmis avant le versement de la subvention, afin de savoir de quoi il en retourne avec le FMI.

Monsieur MARIETTE confirme qu'un bilan est bien transmis. Chaque dossier associatif fait l'objet d'un bilan de l'année. Il tient donc à disposition des élus le bilan de l'association FMI. Tous les dossiers sont disponibles en commission ou consultables au bureau.

Moun Kariba est une nouvelle association qui a effectivement déjà œuvré à Beaufond dans le domaine culturel.

RSP, c'est le refuge pour animaux. Cette association procède à des euthanasies, et fait partir des chiens et des chats vers l'Hexagone. Elle a donc malheureusement son rôle, en raison de la prolifération de chats sur le territoire de la commune.

Les Hommes d'Argile : Monsieur MARIETTE signale à l'assemblée que le SMCSL est toujours en attente des documents de l'association nécessaires à la validation de leur dossier. Donc la commission a voté le principe d'une subvention à l'association, mais tant que le dossier ne sera pas complet, la subvention proposée ne pourra lui être allouée.

Le Maire demande s'il y a d'autres interventions pour la partie culturelle.

Madame DOMERGE MAIKOOUVA informe que là aussi, qu'étant absente excusée, elle n'a pas participé aux débats de la commission. Elle valide aussi ce qu'a proposé la commission en tenant compte des précisions apportées par Monsieur MARIETTE.

Associations sportives

Buji Nikan, Ninjutsu : c'est un autre sport de combat. C'est ce qu'on a appelé les ninjas lors de la présentation à la fête des Trois-Ilets. L'activité se déroule à l'Anse Mitan (étage du Centre de Natation) et au dojo (sous la tribune du stade municipal). C'est leur deuxième année d'activité.

3 Ilets Rugby Club : c'est très rare que cette association fasse une demande de subvention. C'est la première fois depuis des années.

Les Voiles de l'Anse à l'Ane est une nouvelle association. Monsieur MARIETTE précise qu'ils avaient déjà sollicité la ville l'an dernier, alors que la municipalité ne les connaissait pas. C'est donc leur seconde demande de subvention.

Le Maire demande s'il y a des objections par rapport aux demandes des associations sportives.

Une dame du public demande si la ville dispose d'un barème pour allouer les subventions, ou si elle se base sur l'ancienneté ou le nombre de licenciés.

Le Maire répond qu'un élu pourrait poser la question pour elle, mais que quelqu'un du public ne peut pas le faire. Il va cependant lui répondre pour être correct vis-à-vis d'elle.

En principe depuis des années, le conseil municipal accorde 1 000 € à toute association qui se crée sur son territoire. La ville a pris cette option parce qu'elle souhaite que l'ensemble des associations soit assuré. Et elle vérifie que celles-ci fonctionnent et qu'elles soient assurées.

A partir des informations qu'elles auront fournies, la ville leur accordera ou non des subventions. Il n'y a pas de barème. La ville accorde par exemple aujourd'hui au Boxing Club des

Page 25 sur 31

Trois-Ilets une subvention de 4 000 € pour permettre à l'activité de vivre. Et lorsque l'association organise un combat par exemple sur le front de mer ou au stade Louis Achille, le Conseil municipal, sur la base du dossier présenté, peut accorder une subvention complémentaire pour cette manifestation.

C'est exactement le même principe pour les associations culturelles, comme les Impériales. Cette association réalise depuis plusieurs années un travail qui est nécessaire voire indispensable pour les filles. Les élus en tiennent compte quand elle sollicite la ville en cours d'année. Elles devraient bientôt partir en Guadeloupe parce certaines d'entre elles sont championnes de France et autres. Elles sollicitent, dans ce cadre, la ville qui vote une subvention pour cette opération.

Il y a aussi le cas du sportif qui doit participer aux JO et qui a aussi sollicité la ville. Le Conseil municipal lui a aussi accordé une subvention. Durant des années, l'association Tifermasc a sollicité la ville quasiment chaque année pour aller à travers le monde, et le Conseil municipal lui a répondu favorablement. C'est comme ça que cela fonctionne.

Le Maire rappelle à cette dame, qu'il lui a répondu parce qu'elle est agréable, mais que seul un élu qui peut poser la question au conseil Municipal, car c'est la loi.

Le Maire met ensuite aux voix les propositions de subventions des commissions culture et sport qui sont votées à l'unanimité des membres présents.

8 - TROIS-ILETS AMBIANCE FRIDAY NIGHT 2024.

Le Maire rappelle l'objet du rapport.

Cette édition 2024 de la Friday night comporte deux vendredi de moins.

Remarque : le Maire signale une erreur dans les documents transmis par Madame LUNG FOU, qui font mention d'un jeudi. Après échanges, Monsieur MARIETTE conclut que cela doit effectivement être une erreur, et confirme que la Friday night ne se déroule que le vendredi, du 12 juillet au 16 aout.

Cette édition ne commence effectivement pas le 5 parce que les scolaires sont encore à l'examen, et prendra fin le 16 aout.

Le Maire fait lecture du plan de financement de la manifestation qui s'élève à 40 000 €, et rappelle qu'une demande de subvention sera adressée à la CTM, dans ce cadre.

Le Maire demande s'il y a des précisions à porter sur ce plan de financement avant de le mettre aux voix.

Le plan de financement de « Ambiance Friday Night 2024 » est voté à l'unanimité des membres présents.

PLAN PREVISIONNEL DE FINANCEMENT

Ville des Trois-Ilets	21,25 %	8 500 euros
commerçants	18,75 %	7 500 euros
CTM	60%	24 000 euros
Total	100 %	40 000 euros

9 - DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION DES SINISTRES DU GLISSEMENT DE TERRAIN DE BEAUFOND.

Le Maire rappelle l'objet du rapport.

Ce point a été mis à l'ordre du jour pour informer les élus de la demande de subvention d'une association qui s'est créée à Beaufond suite au glissement de terrain. C'est donc simplement dans un but d'information. Pour l'instant il n'est pas question d'accorder de subvention dans le cadre de l'année 2024, étant donné que la ville ne dispose pas d'avantage d'informations quant à l'évolution de la situation.

Les élus trouvent tout à fait normal que les personnes concernées puissent se regrouper et même créer une association. Maintenant la demande de subvention concerne la mise en place d'un bureau, de ceci etc.

Il n'y a donc pas de vote. Il s'agissait simplement que l'ensemble des élus soit informé qu'une association a été créée, et que la ville attend la suite des travaux pour savoir ce qu'elle devra faire avant de pouvoir accorder une subvention pour une dépense quelconque de cette association.

Monsieur MENIL fait remarquer que le rapport neuf dit qu'il est demandé au Conseil de se prononcer sur la demande qui a été faite, et se demande s'il ne faudrait pas changer le texte et dire que c'est à titre d'information.

Le Maire acquiesce et dit qu'il sera porté dans le PV que c'est à titre d'information.

10 - DEMANDE DE FINANCEMENT DU FONDS BARNIER POUR LES ETUDES GEOTECHNIQUES SUITE AU GLISSEMENT DE TERRAIN A BEAUFOND.

Sur invitation du Maire, le DGS, après avoir salué l'assemblée, procède à la présentation du dossier.

Ce plan de financement est soumis au Conseil municipal parce que suite au glissement de terrain de Beaufond, un certain nombre de choses ont déjà été faites. Il y a également des études géotechniques à mener, de façon à caractériser un petit peu les zones instables potentielles, et à définir les ouvrages de confortement qui pourraient être réalisés suite à ce glissement.

Des études ont été lancées. Les premiers sondages ont commencé sur le terrain. Le Maire a pris les devants, puisqu'il est important d'être fixé assez rapidement sur ce dossier, et a envoyé le 24 mai dernier au Directeur de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement de Martinique un courrier afin de solliciter les financements du fonds Barnier, fonds de prévention des risques naturels majeurs, au niveau de ces études.

Il s'agit donc aujourd'hui d'entériner le plan de financement de cette opération. La ville a déjà un accord de principe de la DEAL à ce niveau-là. Le fonds Barnier peut financer jusqu'à 50 % du coût des études. Dans ce cadre, l'option de présenter un plan de financement à hauteur de 80 000 € hors taxe a été prise.

Ce montant est réparti en deux tranches, dont la première de 40 000 € hors taxe pour les études à réaliser immédiatement et qui ont d'ailleurs déjà commencé (forages). La seconde tranche est prévue pour les éventuelles études complémentaires qui pourraient s'avérer nécessaires.

Cette façon de procéder a été retenue parce qu'il n'est possible de faire qu'une demande au titre du fonds Barnier. L'objectif était de ne pas être pris au dépourvu pour la suite.

Il est donc proposé aux élus d'approuver le plan de financement des études et de donner mandat au Maire pour la mise en œuvre et le suivi de la délibération.

Le Maire confirme que les travaux ont bien commencé, et rappelle que les résultats de ces études ne seront pas disponibles avant six à huit mois.

Il fait lecture du plan de financement, et demande s'il y a des questions sur ce dossier avant de le mettre aux voix.

La demande de financement du Fonds Barnier pour les études géotechniques suite au glissement de terrain de Beaufond est votée à l'unanimité des membres présents.

PLAN DE FINANCEMENT

Organismes	Taux	Montant H.T.
ETAT (FPRNM)	50,00 %	40 000,00 €
COMMUNE	50,00 %	40 000,00 €
Total H.T.	100%	80 000,00 €

11 - CREATION DU COLLEGE DES ELUS, DANS LE CADRE DE LA MISE EN PLACE DU CONSEIL LOCAL DE SECURITE ET DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE.

Le Maire rappelle l'objet du rapport.

En raison du retard de Madame Myriam PINVILLE, le Maire rappelle qu'il s'agit ce soir de former un collège dans le cadre de la mise en place du CLSPD. En dehors donc du Maire et de Madame PINVILLE, il faut de trois autres élus pour participer à ce collège.

Mesdames Nadia ACCUS-ADAINÉ et Carole BOULET ainsi que Messieurs Robert RENE-CORAIL et René GALY se proposent.

Le Maire demande s'il y a des objections, puis met aux voix le collège d'élus ainsi composé qui est voté à l'unanimité des membres présents.

12 - CARTE LOCALE D'EXPOSITION AU RECOL DU TRAIT DE COTE.

Sur invitation du Maire, le DGS procède à la présentation du rapport.

En ce qui concerne la carte locale d'exposition au recul du trait de côte, il y a eu la loi Climat et Résilience, promulguée le 22 août 2021, qui introduit une évolution de la gestion de l'érosion côtière tournée vers le réaménagement du littoral, et qui impose d'intégrer cette problématique de recul du trait de côte dans les documents d'urbanisme.

La ville des Trois-Îlets, par décret 2022 – 750 du 29 avril 2022, a été inscrite sur la liste nationale des communes dont l'action en matière d'urbanisme et la politique d'aménagement doivent être adaptées à ces phénomènes liés au recul du trait de côte.

Il y a, dans ce cadre-là, des études à mener de façon à établir un certain nombre de scénarios d'évolution de ce trait de côte, un certain nombre de cartographies à établir à un horizon court, de zéro à 30 ans, et à un horizon un peu plus long entre 30 et 100 ans, de façon à pouvoir intégrer ces éléments aux documents d'urbanisme et autoriser ou ne plus autoriser un certain nombre de constructions sur la bande littorale qui serait concernée.

La Communauté d'Agglomération de l'Espace Sud a proposé de réaliser ces études d'exposition au recul du trait de côte pour les 12 communes de son territoire.

Ils sont donc partis sur une étude dont le cout pour les 12 communes est évalué à 300 000 euros pour à peu près trois ans d'études. Et dans ce cadre, ils ont écrit à la ville pour proposer que l'Espace Sud porte cette étude dont pourraient bénéficier l'ensemble des communes du Sud.

Il s'agit donc ce soir de demander au Conseil municipal s'il est d'accord pour que CAESM, comme elle le propose, réalise à titre gracieux ces études dont vont bénéficier les 12 communes de l'Espace Sud, et dans l'affirmative, donner mandat au Maire pour poursuivre la mise en œuvre de cette affaire.

Le Maire remercie le DGS et fait un parallèle avec le dossier de la zone de mouillage organisé. Les communes du Contrat de la Grande Baie c'est-à-dire Anse d'Arlet, Trois-Ilets, Ducos, Lamentin, Fort-de-France, Schoelcher et même Case-Pilote, ont demandé effectivement que la CACEM puisse porter le dossier de la zone de mouillage organisé pour le présenter sur le plan global. Mais il n'en demeure pas moins que demain c'est la commune des Trois-Ilets qui gérera sa zone de mouillage organisé et non la CACEM.

C'est exactement la même chose avec ce dossier. La ville est membre du Contrat de Baie que porte la CACEM. Elle est aussi membre de l'Espace Sud qui porte une opération qui concerne le problème du trait de côte, la mer, puisque l'Espace Sud a aussi un contrat du littoral.

Il n'y a pas donc que la CACEM, il y a aussi l'espace Sud avec le Contrat du Littoral, et dans ce cadre-là il est fort nécessaire que le recul du trait de côte soit analysé sur ces 11 communes du Sud, puisque le Saint Esprit n'a pas de littoral.

Le Maire demande s'il y a des questions là-dessus.

Le DGS rappelle qu'il s'agit de donner mandat à la CAESM. Selon les informations dont il dispose les 11 communes ont été sollicitées. Maintenant la CAESM lancera l'étude pour les 11 communes mêmes si toutes ne donnent pas mandat.

A une intervention hors micro, le Maire répond qu'il faut voter afin de donner mandat à l'Espace Sud et lui permettre de poursuivre, comme il y a eu une délibération pour le Contrat de Baie de Fort-de-France, qui d'ailleurs s'appelle maintenant Contrat de la Grande Baie, pour ménager les susceptibilités de notre pays.

Le Maire met ensuite aux voix le dossier qui est voté à l'unanimité des membres présents.

13 - CREATION DE 10 POSTES /ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE DE JUILLET A SEPTEMBRE 2024.

Sur invitation du Maire le DGS procède à la présentation du rapport.

Comme chaque année depuis quelques temps maintenant, ces créations de postes, au nombre de dix, s'inscrivent dans le cadre de l'opération « un job un saisonnier » avec un financement mis en place par la CTM.

Dans ce cadre, la ville peut prendre, au titre des accroissements saisonniers d'activité, des jeunes au niveau des services de la mairie sur les mois de juillet et d'août 2024. Elle bénéficie d'un remboursement des sommes qu'elle leur verse.

Ces emplois sont classés dans la catégorie hiérarchique C pour lesquels la rémunération s'effectue suivant les grilles indiciaires de ces cadres d'emplois, à savoir les adjoints administratifs territoriaux pour les services administratifs, et les adjoints techniques territoriaux pour les postes aux Services Techniques.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents recrutés sont inscrits au chapitre 012 du budget, charges de personnel. Et dans le cadre du dispositif « Un job un saisonnier », la ville reçoit des recettes provenant de la CTM.

Le Maire demande s'il y a des questions.

À une intervention hors micro, le DGS explique que la ville embauche au final 20 jeunes, 10 en juillet et 10 en aout de façon à pouvoir en faire bénéficier un maximum de jeunes. Donc au final, vingt jeunes en bénéficient sur trois semaines et quelques.

A une intervention hors micro qui (sauf erreur) demande si des jeunes sont embauchés en septembre, le Maire et le DGS répondent par la négative. C'est uniquement pendant les vacances scolaires.

Monsieur Robert RENE-CORAIL souhaite connaitre les critères de sélection des jeunes.

Le Maire répond que c'est l'âge, c'est-à-dire de 16 à 25 ans.

Monsieur Robert RENE-CORAIL demande ensuite sur quelles bases se fait le choix s'il y a plus de 20 demandes, est-ce que c'est le premier arrivé premier servi.

Le Maire répond par l'affirmative. Il n'est pas possible d'aller au-delà puisque c'est financé par l'Europe.

Monsieur Robert RENE-CORAIL demande si, au-delà du nombre, d'autres critères doivent être pris en compte.

Le Maire répond que les critères sont l'âge et la demande. Il y a aussi une limite quant au nombre parce qu'il faut aussi installer les jeunes (bureau).

Monsieur Robert RENE-CORAIL précise qu'il ne parle pas du nombre de jeunes. Il souhaite savoir si les demandes, une fois reçues, sont étudiées (le maire répond par l'affirmative), et dans ce cas, si l'on fait un choix en fonction de certains critères autres que l'âge.

Le Maire répond que les demandes sont étudiées, que tout le monde n'est pas pris et que la ville ne reprend pas toujours ceux qui avaient été retenus l'année précédente.

A une intervention hors micro, le Maire confirme que c'est la commune qui paye.

A une nouvelle intervention hors micro, le DGS explique que les jeunes écrivent (lettre de motivation et CV). Les candidatures sont étudiées. Un tour des services est réalisé pour connaître les services ayant un besoin de renfort sur cette période. Et en fonction, les candidatures sont étudiées. Comme l'a dit le Maire, la ville essaye de ne pas reprendre les même chaque année, pour faire tourner un petit peu. Les jeunes savent comment cela se passe, donc ils écrivent très tôt. Il y a une majorité d'îléens qui font acte de candidature, donc ce sont surtout des îléens que l'on retrouve sur ces postes en juillet et en août.

Le Maire met ensuite aux voix la création des 10 postes qui est votée à l'unanimité des membres présents.

14 - CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2EME CLASSE PERMANENT AU SERVICE RESSOURCES HUMAINES A COMPTER DU 1ER SEPTEMBRE 2024.

Sur invitation du Maire le DGS procède à la présentation du dossier.

Il s'agit d'une création de poste d'adjoint administratif principal de deuxième classe permanent au niveau des ressources humaines. Elle concerne une iléenne qui a été dans la collectivité par alternance et avec laquelle la ville a continué dans la mesure où son profil paraît intéressant. Elle a déjà en charge un certain nombre de missions, et la création de ce poste permettrait de pérenniser son emploi.

Le service des Ressources Humaines a aujourd'hui un certain nombre de missions (traitement des accidents de travail et maladies professionnelles, pour instruire les dossiers de longue, de graves maladies, les dossiers de reclassement, traiter les dossiers d'obligation d'emploi entre autres) et a besoin véritablement d'un renforcement.

C'est dans ce cadre qu'est proposé aujourd'hui la création de ce poste dont les crédits sont disponibles au chapitre 012, charges de personnel.

Le Maire ajoute que cet agent, qui a un BAC + 4, est là depuis deux ans, deux années financées par l'Etat. Maintenant il s'agit de répondre aux besoins de la ville.

Le Maire met ensuite aux voix cette intégration qui est votée à l'unanimité des membres présents.

15 - QUESTIONS DIVERSES.

Néant.

En l'absence d'autres questions, le Maire clôture la séance.

Cette séance du Conseil municipal s'est tenue très tôt afin de permettre à tout un chacun d'être libre pendant ces deux mois de juillet et d'août. Mais le Maire demande aux élus de rester vigilants. Les perturbations météorologiques ont commencé très tôt et ils pourraient être appelés durant ces deux mois dans le cas où il y aurait des difficultés. Hormis, le petit ponton des pêcheurs à l'Anse à l'Ane, Trois-Ilets n'a pas souffert de Béryl.

Le Maire remercie les élus et leur souhaite de bonnes vacances.

Fin de séance : 20h50 min.

Le secrétaire de séance,



Antonio JAIR

Le Maire,



Arnaud RENE-CORAIL



**PROCES-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 09 SEPTEMBRE 2024**

L'an deux mille vingt-quatre et le neuf septembre à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la commune de Trois-Ilets s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence du Maire M. Arnaud RENE-CORAIL.

Présents :

M. le Maire, Arnaud RENE-CORAIL,

Mmes : Nadia ACCUS-ADAIN, Marthe ROUVEL, Carole BOULET, Hortanse GARLIN HAUSTANT, Nathalie HABRAN, Laurence LOPEZE, Marlène MAIKOOUVA, Esther DOMERGE MAIKOOUVA.

MM. : Willy HABRAN, Robert RENE-CORAIL, Serge PAIN, Antonio JAÏR, René GALY, Hervé MENIL, Fred PONCHATEAU, Lionel SAINT-PRIX, Serge SAINTE-ROSE.

Membres absents ayant donné procuration :

M. Clément JEAN-ALPHONSE à M. Arnaud RENE-CORAIL,
Mme Stévine CELESTIN à Mme Hortanse GARLIN HAUSTANT,
Mme Marielle BOCALY à Mme Marthe ROUVEL,
Mme Bénédicte BARDOUX à Mme Laurence LOPEZE,
M. Cédric LASSEGUES à Madame Nadia ACCUS-ADAIN,
M. Yves RACINE à M. Willy HABRAN.

Absente excusée : Mme Myriam PINVILLE.

Absent excusé : M. Albert-André PINVILLE.

Absente : Mme Nathalia GUILLOIS.

Absents : MM. David JEAN-BAPTISTE EDOUARD, Giovanni JUBENOT.

L'assemblée compte 18 élus présents, 6 procurations, 2 absents excusés et 3 absents. Le quorum est atteint et le Conseil municipal peut donc valablement délibérer.

Monsieur René GALY est désigné secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

A 19h00, le nombre d'élus présents étant suffisant, le Maire salue les membres de l'assemblée et propose de commencer la séance du Conseil municipal du 9 septembre 2024.

Comme il se doit, il procède à l'appel des élus. L'assemblée, comptant 18 présents, peut donc valablement délibérer.

En l'absence d'objection, Monsieur René GALY est désigné secrétaire de séance.

Le Maire revient sur le caractère anticipé de ce Conseil de la reprise, qui se déroule effectivement cette année en début du mois septembre, en raison d'une urgence liée au casino. Cet établissement passe en effet en commission dans l'hexagone le neuf octobre prochain, et il lui faut absolument de la délibération du Conseil municipal lui renouvelant l'autorisation des jeux.

Il remercie donc les élus de leur présence, et les informe que la prochaine assemblée devrait se tenir en début du mois de novembre, avant le Congrès des Maires, afin de permettre aux élus concernés de s'organiser. Ce sera certainement le dernier conseil de l'année dont l'une des priorités sera les Décisions Modificatives qui permettront l'ajustement des dépenses et des recettes de la ville.

Le Maire procède ensuite à la lecture de l'ordre du jour, en précisant pour ce qui est du Congrès de Maires qu'il s'agit d'arrêter la liste des élus y participant afin d'anticiper l'achat des billets et bénéficier de prix avantageux. Il rappelle aussi qu'il y a les questions diverses de Monsieur Serge SAINTE-ROSE.

ORDRE DU JOUR

- 1 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 JUILLET 2024.**
- 2 - SODEXA MARTINIQUE / CASINO DES TROIS-ILETS - DEMANDE DE RENOUVELLEMENT D'AUTORISATION DE JEUX DE TABLES ET DU PARC DE MACHINES A SOUS.**
- 3 - PAIEMENT DE FACTURES DIVERSES - ENGAGEMENTS ANTERIEURS NON RATTACHES A L'EXERCICE COURANT.**
- 4 - APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT DE L'OPERATION "REFECTION DU CHEMIN RURAL DU QUARTIER LA PLAINE".**
- 5 - APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT DE L'OPERATION " REMISE EN ETAT DU CHENAL D'ACCES DES APPONTEMENTS DE L'ANSE MITAN ET DE L'ANSE A L'ANE ".**
- 6 - REMBOURSEMENT DES FRAIS DE BAGAGE SUPPLEMENTAIRE DE M. DINALLE BERNARD POUR L'ACHEMINEMENT DE TROIS NOUVELLES ARMES POUR LE SERVICE DE POLICE.**
- 7 - DEMANDE DE SUBVENTION DE L'EHPAD DU MARIN - PROJET "MA RADIO A L'EHPAD".**
- 8 - ADHESION A LA CONVENTION DE PARTICIPATION DU CENTRE DE GESTION DE MARTINIQUE POUR LE RISQUE PREVOYANCE.**
- 9 - RECRUTEMENT - SERVICE CIVIQUE.**
- 10 - ADOPTION DU REGLEMENT DE FORMATION ET DU PLAN DE FORMATION 2024 – 2025.**
- 11 - 106EME CONGRES DES MAIRES ET DES PRESIDENTS D'INTERCOMMUNALITE DE FRANCE.**
- 12 - QUESTIONS DIVERSES.**

En l'absence d'objection, il entame l'examen des points à l'ordre du jour.

1- APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 JUILLET 2024.

S'adressant aux élus présents lors du Conseil municipal du 04 juillet 2024, le Maire demande s'il y a des objections ou des modifications à porter au PV de cette séance.

Madame Nathalie HABRAN signale que dans le rapport de présentation N°4 relatif à l'acquisition de la parcelle C3063 au quartier La Pointe, il était fait mention de la Rue du Catalpa alors qu'il s'agissait en réalité de la rue des Mangles. Cependant, lors de la présentation, le Maire avait bien précisé qu'il s'agissait de la portion comprise entre le Centre Nautique et les terrains POULLET.

Elle voulait donc préciser qu'il s'agit de la rue des Mangles et non de la rue du Catalpa.

Le Maire rappelle à cette occasion, avec la confirmation de Madame HABRAN, que la voie menant vers les terrains HAUSTANT ~ PINVILLE est la rue des mangles et celle menant vers les lotissements est la rue du Catalpa.

Il demande ensuite s'il y a d'autres modifications, puis met aux voix le PV du 04 juillet 2024 qui est voté à la majorité moins deux abstentions (élus absents lors de ce conseil municipal).

2 - SODEXA MARTINIQUE / CASINO DES TROIS-ILETS - DEMANDE DE RENOUVELLEMENT D'AUTORISATION DE JEUX DE TABLES ET DU PARC DE MACHINES A SOUS.

Le Maire fait partiellement lecture de la lettre de demande de renouvellement d'autorisation de jeux reçue du casino :

« Conformément aux dispositions législatives réglementaires en vigueur, j'ai l'honneur de solliciter de votre bienveillance, en ma qualité de président du Comité Exécutif de la Société par Actions Simplifiée SODEXA Martinique, Casino des Trois-Ilets, le renouvellement de l'autorisation de pratiquer les jeux et d'exploiter les machines à sous dans les salles de jeux de cet établissement :

- Roulette anglaise minimum des mises : 1 € 1 table,
- Blackjack minimum des mises : 2 € 1 table,
- Machines à sous 75 machines,
- Roulette anglaise électronique minimum des mises : 0,50 € ...45 postes.

Je vous saurais gré de bien vouloir... »

Le Maire demande s'il y a des objections concernant cette demande de renouvellement. Il rappelle que la Délégation de Service Public (DSP) du casino est déjà passée en Conseil municipal et pense donc qu'il y a une continuité entre les deux dossiers.

Il rappelle aussi que la commission au Ministère de l'intérieur pour le maintien de cette activité se tiendra le 09 octobre prochain.

Il demande ensuite s'il y a des objections, puis met aux voix la demande de renouvellement d'autorisation de jeux du casino qui est votée à l'unanimité des membres présents.

Cette délibération pourra donc être transmise.

3 - PAIEMENT DE FACTURES DIVERSES - ENGAGEMENTS ANTERIEURS NON RATTACHES A L'EXERCICE COURANT.

Le Maire rappelle l'objet du rapport.

Il s'agit de deux bons de commande signés qui n'ont pas fait l'objet d'engagement, comme cela aurait dû l'être, et pour lesquels la ville a reçu les factures correspondantes qu'il faut régler.

La Première, d'un montant de 7 867,34 €, concerne l'établissement « Technic Enseigne » pour des travaux de signalisation dans les Services Techniques, en dehors du marché relatif à la construction du bâtiment.

La deuxième facture, d'un montant de 1 674,14 €, provient de l'établissement Batimel Fraikin.

Le DGS explique qu'il s'agit d'une facture de 2021, relative à la location longue durée d'un véhicule Ivéco. Dans la mesure où, comme la précédente, elle n'avait pas été rattachée à cet exercice, il faut aujourd'hui d'une délibération du Conseil municipal pour pouvoir la mandater et payer le fournisseur.

Madame Marthe ROUVEL appelle à d'avantage de vigilance dans la mesure où la facture est adressée à la ville de Trois-Ilets mais que l'adresse de facturation renvoie à la commune de Sainte-Luce.

A l'issue d'une analyse commune des documents, le Maire fait ressortir :

- que les choses sont très claires pour l'établissement Technic Enseign, dans la mesure où il existe un bon de commande signé, que les travaux ont été réalisés et livrés et que l'entreprise n'a pas encore été payée.
- Qu'il n'existe pas de rapport pour l'établissement Fraikin.

Il propose donc de soumettre à l'assemblée uniquement la facture Technic Enseign, et de représenter celle de Fraikin en novembre avec tous les éléments nécessaires à la prise de décision. Il n'y a pas en effet pour cette dernière de bon de commande, et il faut par ailleurs régler le problème de l'adresse de facturation.

Le Maire demande s'il y a des questions puis met aux voix la facture Technic Enseign qui est votée à l'unanimité des membres présents.

La facture Fraikin devra être représentée en novembre.

4 - APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT DE L'OPERATION "REFECTION DU CHEMIN RURAL DU QUARTIER LA PLAINE".

Le Maire rappelle l'objet du rapport.

La ville sollicite l'Union européenne pour le financement de l'opération de réfection du chemin rural du quartier La Plaine, et il faut pour cela d'une délibération du Conseil municipal.

Mais il faudra par ailleurs fournir un certain nombre de documents à la Direction des Fonds Européens pour obtenir 85% du coût des travaux en bitume de cette route.

Dans cette optique, la ville a utilisé un apiculteur, en la personne de Monsieur Robert RENCIOT.

Le nombre d'agriculteurs est malheureusement en forte diminution dans le pays, avec cependant une croissance du nombre de jeunes. Le Maire exprime alors l'espoir d'en avoir aussi aux Trois-Ilets, notamment au quartier La Plaine ; ce qui n'est pas évident et explique aujourd'hui l'option « apiculteur ».

Madame Carole BOULET demande si la mairie a des terrains agricoles à mettre à disposition de ces jeunes agriculteurs.

Le Maire répond par la négative en estimant que c'est à eux de trouver le terrain, de louer, de trouver un moyen de s'installer.

Monsieur SAINTE-ROSE souhaite savoir si la superficie des zones agricoles a déjà été évaluée à La Plaine qui présente l'avantage d'avoir un climat un peu frais, et quel type de culture est pratiquée sur la zone.

Le Maire répond par la négative pour ce qui concerne la superficie des zones agricoles, et indique que c'est de l'agroforesterie qui y est pratiquée. Le plateau de La Plaine, qui était un vivier pour Trois-Ilets, est malheureusement majoritairement occupé par des maisons.

(Echanges divers hors micro relatifs à une dame qui n'est pas agricultrice. Les réponses du Maire ne seront pas reprises ici dans la mesure où elles ne permettent pas de comprendre les échanges.)

Le Maire demande ensuite s'il y a des questions sur ce plan de financement.

Madame DOMERGE MAIKOOUVA :

« Juste Monsieur le Maire, la question que je voudrais poser par rapport à ce dossier : Monsieur RENCIOT, il est apiculteur. Il y a d'autres apiculteurs. Est-ce qu'il faut un regroupement d'apiculteurs dans le cadre de la démarche qu'ils vont faire ? Parce que je pense que s'ils sont apiculteurs, c'est que pour les jeunes et tout, comme j'ai lu dans le dossier, qu'il y aura quand même une action qui sera faite.

Et est-ce que c'est par rapport à ça seulement qu'on a prévu de faire la route de la plaine, ou c'est parce que c'était déjà intégré dans votre programme ? Parce que c'était déjà intégré dans le programme ? Alors, je soulève le fait qu'on nous parle des apiculteurs dans cette partie en même temps que la réfection de la route de La Plaine, ce qui est une très bonne chose. Mais j'ai comme l'impression en même temps que c'est un peu faire des choses par rapport... une action qui va se faire, un projet qui est en cours ».

Le Maire répond que n'est pas du tout ça. Dans le programme de la commune, il y a la réfection de la voie de La Ferme, la voie de La Plaine etc.

Maintenant, en bon gestionnaire, il faut savoir trouver les fonds. Lorsqu'une possibilité existe, il faut la prendre pour que la commune n'ait pas à payer 100% des dépenses. Il y a la possibilité d'utiliser les fonds européens, il revient donc à la ville d'aller les chercher pour pouvoir réaliser ce programme, comme elle va d'ailleurs solliciter l'aide de la CTM.

Le meilleur moyen de financer ce type d'opération, c'est d'aller chercher un agriculteur. En l'occurrence, Monsieur RENCIOT l'a interpellé, et il lui a répondu que c'était possible puisque, dans le cadre du FEADER, il n'y a pas de précision quant au nombre d'agriculteurs à avoir. Pourquoi donc ne pas permettre à la ville d'utiliser son agrément, son numéro de l'AMEXA et compagnie afin de fournir ce document à la Direction des Fonds Européens, et essayer d'obtenir d'eux ces 85% de financement.

Ce sera aussi le cas pour La Ferme. La ville essayera de trouver des fonds européens pour reprendre toute la voie, de l'entrée de la Savane des esclaves à l'entrée du bourg.

Ce sont des techniques utilisées pour éviter d'emprunter ou de financer seul une route. Quand on peut trouver des co-financeurs au lieu d'emprunter, il faut en profiter. Ce n'est pas une opportunité, mais c'est rechercher celui qui pourrait aider la ville à réaliser cette voirie à nouveau.

Madame DOMERGE MAIKOOUVA :

« J'entends ce que vous dites, Monsieur le Maire, mais vous parlez de La Ferme et vous vous arrêtez à la Savane des esclaves. Alors, avec le reste, vous faites quoi et dans quel cadre ? ».

Le Maire répond que le reste de la route de La Ferme n'est pas en piteux état, contrairement à la portion entre la Savane des esclaves et le bourg. Elle a été réalisée il n'y a pas si longtemps que ça, et à cette occasion, la ville a fait aussi bien la route de Beaufond que celle de La Ferme, en deux tranches. (Hors micro Madame DOMERGE dit : « En deux fois, Monsieur le Maire »). En deux tranches. Il ne sait pas si c'est deux, trois ou quatre fois.

Madame DOMERGE MAIKOOUVA dit qu'elle « précise en deux tranches et en deux fois, puisque la première fois, le bitume qui avait été mis n'était pas de bonne qualité. Il était abîmé. On l'a enlevé. Et une deuxième fois, on a remis du bitume qui est encore là et Voilà . »

Le Maire explique ne pas regarder le nombre de fois, mais relève que la collectivité des Trois-Ilets, comme celle du Lamentin, est l'une des seules à la Martinique à pas être en déficit. Donc, c'est le moyen...

Madame DOMERGE MAIKOOUVA (prend la parole) :

« Monsieur le Maire, je ne vous ai pas demandé de me donner des détails. J'ai juste donné une précision. Juste la précision. »

Le Maire répond préférer le dire, car il faut que les élus l'entendent. Il ne le lui dit pas à elle mais à l'ensemble des élus du Conseil municipal, qui sont donc des conseillers qui gèrent par conséquent. Ce sont des conseillers municipaux, et il les informe de la situation. Il répond et ajoute en même temps des informations. Il aurait pu ne rien dire sur La Ferme, mais explique la démarche que mène la ville aujourd'hui.

Il est de son devoir de tenir informés tous les élus, quels qu'ils soient, de la démarche que le Maire entreprend. Il n'est pas le seul élu ici. Ils sont 29 et il est donc de son devoir de le dire pour que ce soit écrit et qu'on ne dise pas demain matin que des choses ont été faites, qu'on ne savait pas, ou que cela arrive comme un cheveu sur la soupe.

Il demande ensuite s'il y a d'autres questions.

Monsieur Serge SAINTE-ROSE veut intervenir par rapport à l'observation de Madame DOMERGE MAIKOOUVA. Il ne faut pas qu'on utilise cette amélioration des voiries pour arriver à une urbanisation trop intensive dans ces secteurs. C'est cela la crainte.

C'est vrai qu'en tant que bon gestionnaire il faut utiliser tous les leviers pour pouvoir lever ces fonds. C'est le cas pour le quartier La Plaine, et le quartier La Ferme a été aussi été mentionné. Mais il ne faut pas que cela soit pour une intensification en tout cas de l'urbanisation de ces secteurs, qui sont quand même à habitat assez épargné.

Le Maire répond que, du fait de son état, la route de La Ferme mérite d'être refaite. C'est simplement cela, et non un problème d'attractivité que l'on crée à La Ferme pour que les gens puissent venir habiter ou acheter les terres martiniquaises.

Monsieur SAINTE-ROSE répond que l'on sait très bien que sur les Trois-Ilets il y a une attractivité forte. On sait qu'il y a beaucoup de promoteurs qui interviennent mais qui ne réparent pas les routes.

Ça a été le cas sur l'Anse Mitan et d'autres secteurs. La Ferme en fait partie effectivement, puisqu'il y a là des lotissements en préparation. Et ces engins qui passent systématiquement sur les voies et les cassent, ou qui font passer des réseaux sans intervenir après pour les remettre en état, c'est cela qui contribue aussi à abîmer la chaussée. Donc c'est vrai, et c'est pour ça qu'il faut alerter quand même sur ce point-là. Mais il n'est pas dit que la ville ne doit pas réagir.

Le Maire explique qu'il est interpellé pour la route de La Ferme. Ce n'est pas un problème d'attractivité pour que les gens viennent acheter les terres ou construire leurs maisons à La Ferme. Ce n'est pas le but, et il tient à dire que cela ne l'est pas non plus pour La Plaine. C'est un besoin exprimé par la population. Il y a une population, dont des îlénens, qui exprime le besoin d'avoir un petit bout de terre pour pouvoir construire, et qui ne peut le faire sous prétexte, selon l'ASSAUPAMAR et les autres, dont les services de la DEAL, qu'en permettant cela, ce martiniquais ou cet îléen vendra ses terres à un métropolitain.

Hors micro, Monsieur SAINTE-ROSE demande si la DEAL dit cela, ce à quoi le Maire répond qu'ils ne le disent pas directement mais que c'est sous-entendu. La ville est dans le collimateur de la population martiniquaise et métropolitaine.

Si on vend, alors qu'il n'y a aucune demande de lotissement aux Trois-Îlets en dehors de ce qui existe en face de Suite villas, on reçoit malgré tout au visage que les Trois-Îlets ne doivent avoir qu'une terre agricole ou terre naturelle et rien d'autre.

Par conséquent, lorsque les gens s'adresseront à lui, même ceux qui reviennent au pays, le Maire dit qu'il les enverra vers ces agents martiniquais de la DEAL et autres qui sont contre. Il est en effet impossible aujourd'hui, pour un LAMON par exemple qui veut revenir au pays, de construire à Pagerie car avec l'ONF c'est complètement rouge.

C'est exactement la même chose à La Pointe. Tout est rouge. Il est interdit aux familles REOL et LAMOUREUX par exemple, qui entretiennent leur clairière juste derrière les immeubles, de toucher à un arbre. Les agents de l'ONF ont déjà dit à tous les résidents de la zone qu'il est hors de question pour eux de continuer à y passer leurs débroussaillées.

Voilà ce qui se passe dans le pays, pas seulement aux Trois-Îlets, mais aussi au Diamant, aux Anses d'Arlet etc., partout dans le pays. Il faut bien l'intégrer. Et il n'y a pas de demande de Monsieur MARIE, de Monsieur MARIO ou de qui que ce soit pour faire un lotissement aux Trois-Îlets.

Le Maire prévient alors, qu'une fois le PLU accepté, il invitera ceux qui se présentent à lui à aller voir tous ces gens qui sont contre. Et il les citera tous. Il ne sera pas celui qui paiera, ils peuvent lui faire confiance. Ils savent pertinemment qu'il y a Arnaud RENE-CORAIL.

Ce n'est pas parce qu'on va refaire la route de La Ferme, de La Plaine ou autres, que cela créera une attractivité supplémentaire qui incitera les gens à venir habiter ou acheter aux Trois-Îlets.

Si Madame X veut vendre son terrain ou sa maison, il ne peut pas s'y opposer, contrairement à ce qui se dit. En entrant à la préfecture jeudi dernier, ceux qui sont en rouge lui ont dit "Nou konnet zot tout, ou ka vann twa zilé ba blan". Il était par ailleurs le seul Maire présent à cette réunion de jeudi. Les autres font les fanfarons, et ne viennent pas.

Il risque sa vie tous les jours avec ces gens-là, parce que ce sont des paroles inutiles de ce genre qui peuvent amener quelqu'un à penser qu'un Maire vend des terrains. Et fort heureusement il n'y a pas de RENE-CORAIL qui vendent leurs terrains. On ne peut même pas dire qu'un RENE-CORAIL ait vendu.

C'est donc ce genre de choses qui se passe dans le pays, et il ne sait pas ce qui se passe dans leurs têtes.

Il revient ensuite sur le point en cours, en émettant le souhait d'obtenir ce financement assez rapidement pour la réfection des voiries.

Il met ensuite aux voix le plan de financement qui est voté à l'unanimité des membres présents.

5 - APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT DE L'OPERATION " REMISE EN ETAT DU CHENAL D'ACCES DES APPONTEMENTS DE L'ANSE MITAN ET DE L'ANSE A L'ANE ".

Le Maire rappelle l'objet du rapport.

Ce sont des éléments que la ville a dû déjà remplacer au moins cinq fois, fort heureusement avec des subventions. Dans l'attente d'un balisage complet, et dans le cadre du Fonds vert, elle va essayer de ne pas payer seule ce balisage, la Direction de la Mer lui ayant déjà confirmé qu'il y aura cette subvention.

La ville demandera aussi des fonds européens pour le balisage complet des zones de baignade de l'Anse à l'Ane et de l'Anse Mitan. Il ne s'agit pas ici de la ZMO (zone de mouillage organisé), mais d'un autre projet sur lequel elle travaille pour la natation, les excursions en bateaux etc. sur ces deux zones pour lesquelles il y a aujourd'hui une attractivité.

Maintenant il faut revoir un peu avec le plan sur l'aménagement de l'espace maritime des Trois-Îlets, hors zone de mouillage organisé.

Dans le cas présent, il faut remettre en place les deux chenaux de l'Anse Mitan et de l'Anse à l'Ane. Pour cela, dans le cadre du plan de financement de cette opération, la ville a lancé une sorte de consultation puisqu'il n'y a que deux entreprises qui peuvent réaliser cela en Martinique, à savoir une entreprise du Marin et SOMATRAS.

Le Maire émet le souhait de mettre en place ce balisage avant la saison touristique, et demande s'il y a des questions sur ce dossier.

Monsieur Serge SAINTE-ROSE demande s'il s'agit de la remise en état du chenal permettant d'accéder aux appontements de l'Anse Mitan et de l'Anse à l'Ane. Après confirmation du Maire, il demande si ce sera ou non éclairé.

Le Maire répond par la négative. Le balisage éclairé n'est pas du ressort de la ville.

Monsieur MONGERAN lui écrivait constamment à ce sujet, parce qu'il y a une sorte de haut fond à l'Anse à l'Ane, sur lequel les navettes Madinina tombaient systématiquement alors que ce n'était pas le cas avec la SOMATOUR. Il répondait alors à Monsieur MONGERAN que, vu l'endroit où ça se trouve, ce n'était pas de la compétence de la mairie.

Mais la Direction de la Mer (les Affaires Maritimes à cette époque) n'arrêtait de dire à Monsieur MONGERAN que c'était l'affaire de la commune. La ville a donc fini par leur demander de prendre leurs responsabilités et lui donner le texte qui le spécifie. Et l'administration a fini par donner raison à la ville et posé ce balisage qui clignote.

Voilà. Parfois on ne connaît pas les textes, et ces messieurs de l'État, et même des martiniquais qui côtoyaient constamment ces messieurs des affaires maritimes, voulaient faire la commune dépenser de l'argent pour faire ce qui est de la responsabilité de l'État.

Dans le cadre de ce dossier, il s'agit d'un chenal avec les plots jaunes sans éclairage dessus.

Le DGS précise que la ville s'est inquiétée de savoir ce qui se faisait en la matière. Et les services de la Direction de la Mer lui ont communiqué un arrêté de 1991, qui prévoit expressément que dans la bande des 300 m il n'y a pas de bouées qui soient pourvues de voyants. Les bouées qui dépendent de la ville (donc dans la bande des 300 m) sont dépourvues de voyants. Cet arrêté de 1991 pourra être communiqué aux élus.

Le Maire ajoute que ce monsieur de la Direction de la Mer insiste en plus sur cet aspect. Il faut voir les termes qu'il a employés pour que la ville ne mette pas de lumière sur ces bouées. Ce n'est pas du ressort de la ville.

Le Maire demande s'il y a d'autres questions puis met aux voix le plan de financement de la remise en état des chenaux d'accès aux affrontements qui est voté à l'unanimité des membres présents.

6 - REMBOURSEMENT DES FRAIS DE BAGAGE SUPPLEMENTAIRE DE M. DINALLE BERNARD POUR L'ACHEMINEMENT DE TROIS NOUVELLES ARMES POUR LE SERVICE DE POLICE.

Le Maire rappelle l'objet du rapport.

L'Etat n'arme pas les policiers municipaux. C'est du ressort de la ville (même si le Maire leur demande de ne jamais tirer – moment d'humour).

Dans un premier temps, Monsieur Alphonse ALTIUS avait ramené deux armes, et il restait à en acheter pour les trois autres policiers.

La ville a donc fait l'acquisition de ces armes par l'intermédiaire de Monsieur DINALLE qui se rendait en France, afin d'éviter la Brink's et autres frais. Il était effectivement possible que des hommes de la police puissent, avec toutes les autorisations nécessaires, avoir dans leurs bagages ses armes non pourvues de munitions. Mais pour ce faire, il y avait 115 € de frais qu'il a dû payer de sa poche.

Le Maire précise qu'en prévention des risques de cambriolage ou autres, les anciennes armes des policiers ne sont pas gardées, mais rendues aux services préfectoraux qui les détruisent.

Il demande ensuite s'il y a des questions, puis met aux voix le remboursement de Monsieur Bernard DINALLE qui est voté à l'unanimité des membres présents.

7 - DEMANDE DE SUBVENTION DE L'EHPAD DU MARIN - PROJET "MA RADIO A L'EHPAD".

Le Maire rappelle qu'il y avait déjà une première subvention du CCAS pour un autre projet, et précise que l'on ne dit plus EHPAD du Marin, mais EHPAD du Marin/Trois-Ilets. La gestion est assurée par Madame ÉDOUARD, directrice des EHPAD du Marin et des Trois-Ilets.

Il fait ensuite lecture d'une partie du rapport de présentation :
« Madame ÉDOUARD est directrice des EHPAD des Trois-Ilets et du Marin sollicite une subvention pour la mise en place d'un projet d'avril 2024 à février 2025, projet culturel et santé réalisé... ».

Il explique ensuite que les pensionnaires de l'EHPAD constituent une population. Ce ne sont pas des malades, mais des résidents. Ils ne sont pas nombreux aux Trois-Ilets, mais il y en a quand même.

La demande de subvention est de 800 €. Celle accordée précédemment par le CCAS était de 500 € pour leur projet de séjour à l'hôtel Bambou.

Le Maire fait lecture d'une autre partie du rapport de présentation :
« Les objectifs du projet sont de : permettre l'expression des seniors, favoriser le lien avec l'extérieur, valoriser un parcours de vie, donner une image positive de l'EHPAD, organiser un temps d'échanges intergénérationnelles... ».

Le Maire dit avoir observé que depuis l'arrivée d'une nouvelle animatrice, une certaine dynamique s'est installée. Cela n'a rien à voir avec ce qui se passait avant.

Cette dame a mis en place toute une organisation pour agrémenter le séjour des résidents.

Page 9 sur 26

Elle les emmenait à la Friday night. C'est elle qui avait demandé de mettre la mini yole de rosette devant l'établissement durant le Tour des Yoles. Elle les a emmenés voir passer les coureurs à l'occasion du tour cycliste. Ils ont aussi un projet de mini olympiade à l'IMS.

Le Maire encourage cela et propose non pas 800 € mais 500 € comme l'a fait le CCAS.

Monsieur MENIL est d'avis de faire un effort et de donner les 800 € qui ne représentent que 4 % de l'opération, d'autant qu'il y a même un privé qui donne 500 €.

Monsieur SAINTE-ROSE demande où sont articulés les 800 € dans le plan de financement, et à quel moment est-ce que cela intervient afin de pouvoir apprécier le montant de la somme proposée.

(hors micro : il y a le prévisionnel derrière.)

Les élus analysent hors micro le prévisionnel, et le Maire rappelle qu'il propose mais que ce sont les élus qui décident, parce qu'il se retrouve aussi de l'autre côté en tant que président.

Monsieur MENIL précise que c'était juste une remarque.

Le Maire répète qu'il préfère que ce soient les élus qui décident, et après quelques échanges le montant de 800 € est retenu comme proposition.

Madame BOULET fait remarquer que ce projet consiste en une action qui va se tenir une fois par mois par EHPAD, et avoue que ce qui la dérange est que l'on ait à payer 5 070 € à la radio, surtout lorsqu'on connaît son taux d'audience. Elle a l'impression de financer indirectement une radio.

Et pour aller plus loin, le nombre de seniors participant à l'action l'avait aussi interpellé. Mais elle est quand-même partante pour les 800 €.

Madame ROUVEL dit ne pas vouloir être tatillon non plus, mais fait remarquer que dans le prévisionnel il y a deux fois la ligne " Collations" pour 600 €. (Cela est à l'origine d'échanges hors micro). Deux fois, une fois dans le compte 61 et l'autre dans le compte 65.

Madame BOULET revient sur la rémunération de l'animateur radio qui est de 4 800 €, pour deux heures par mois...

Le Maire explique que celui qui doit contrôler, analyser un devis, une proposition, c'est Madame la Directrice et le Conseil d'Administration, de surveillance de l'hôpital. Maintenant, si on trouve les prix trop élevés, soit on se dit "Bon cette opération on ne la fait pas" ou... Mais selon lui, l'objectif ici est de permettre à des personnes âgées d'avoir une animation.

Madame BOULET rappelle hors micro avoir dit qu'elle était d'accord pour le financement, mais qu'elle relève quand même.

(Échanges hors micro.)

Madame BOULET rejoint le Maire, et estime effectivement que, quoi qu'il en soit, la ville doit accompagner le projet.

Le Maire rappelle qu'il faut déjà comprendre que ces 40 pensionnaires de l'EHPAD sont des résidents, des administrés et non des malades. Ils sont comptés dans le cadre du recensement comme habitants les Trois-Ilets. C'est comme cela que c'est fait.

Le Maire met ensuite aux voix la proposition de 800 €, retenue par les élus, qui est votée à l'unanimité moins une abstention.

8 - ADHESION A LA CONVENTION DE PARTICIPATION DU CENTRE DE GESTION DE MARTINIQUE POUR LE RISQUE PREVOYANCE.

Sur invitation du Maire, le DGS, après avoir salué l'assemblée, procède à la présentation du dossier.

Il s'agit de soumettre au Conseil municipal l'adhésion à une convention de participation du Centre de Gestion de la Martinique pour le risque prévoyance.

Il y a effectivement des textes, une ordonnance en 2021, un décret en 2022, qui ont redéfini la participation des employeurs publics au financement des garanties de protection sociale complémentaires de leurs agents fonctionnaires et contractuels de droit public.

Et dans ce cadre-là, il est prévu que la participation financière de l'employeur devienne obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2025 pour ce qui concerne les garanties de prévoyance, pour un montant qui ne pourra pas être inférieur à 7 euros par mois et par agent, et à compter du 1^{er} janvier 2026 pour les garanties de mutuelle santé, pour un montant qui ne pourra pas être inférieur à 15 euros par mois.

Et les Centres de Gestion se sont ainsi vus confier la mission de conclure, pour le compte des collectivités territoriales et de leurs établissements publics, des conventions de participation au titre de la protection sociale complémentaire, afin de couvrir le risque santé et le risque prévoyance au profit des agents.

Donc, le Centre de Gestion de la Martinique, après consultation, a souscrit une convention de participation, avec les établissements Alternative Courtage, Courtage Assurance Outre-mer et Territoria Mutuelle pour la prévoyance, et une convention avec la MNT pour la complémentaire santé.

A partir du moment où le Centre de Gestion de Martinique a souscrit cette convention, les communes, les collectivités, les établissements publics qui lui sont affiliés peuvent adhérer à ces conventions de participation. D'où l'objet de ce point à l'ordre du jour aujourd'hui.

Cette adhésion aux conventions est parfaitement facultative pour la collectivité, sachant que la commune des Trois-Ilets a déjà mis en place une action à ce niveau-là.

Depuis 2016, la ville participe à la complémentaire santé avec une participation de 20 euros de participation par mois et par agent concerné. Et il y a également une délibération de 2018 qui fixe, pour la prévoyance, un montant de participation également de 20 euros par mois et par agent.

A peu près 26% de l'effectif de la ville a sauté le pas et a sollicité la collectivité pour le financement de la complémentaire santé et 20% des agents pour la partie prévoyance.

Les propositions qui ont été faites dans le cadre de la convention avec le Centre de Gestion, ont été étudiées et présentées au CST, Comité Social Territorial.

Concernant la partie complémentaire santé, il a été proposé de maintenir le dispositif de labellisation auquel adhère actuellement la ville, avec une participation de 20 euros brut par mois versés aux agents.

Pour ce qui est de la complémentaire prévoyance, il a été proposé de souscrire à la convention du Centre de Gestion Martinique, à compter du 1er janvier 2025, et d'inviter les agents qui le souhaitent à y adhérer. Il y aurait un taux de cotisation de 1,56% de la masse salariale pour la commune et, en contrepartie, les prestations proposées couvriraient l'incapacité temporaire de travail en demi-traitement, l'invalidité permanente et un capital décès, plus des allocations de frais d'obsèques. Bien évidemment, la ville cotiserait à concurrence des agents qui se seraient portés volontaires pour adhérer à cette convention.

L'adhésion n'est pas obligatoire et l'agent peut conserver le contrat de prévoyance qu'il a en cours, sachant que dans ce cas il ne pourra pas prétendre au financement de l'employeur dans la mesure où ce dernier aura souscrit à la convention du Centre de Gestion.

Le DGS se tient à disposition des élus pour toute question.

Le Maire rappelle que cela a été présenté en CST, comme il se doit, avant de l'être en Conseil municipal.

Monsieur MENIL souhaite connaître les conséquences financières des 1,56% par rapport à la situation précédente.

Le DGS explique que les 1,56% constitueront des charges supplémentaires pour la ville. C'est à concurrence. 35 agents sur les 172 ont une prévoyance, et la ville leur donne déjà 20 euros par mois et par agent sur leur contrat.

Il faut donc s'attendre à un surcoût au niveau des charges, à minima pour les agents qui souhaiteront y accéder. Ce sera certainement des charges supplémentaires sur le budget, mais certainement dans un effet relativement mesuré, parce qu'on voit bien que même ici, alors que la ville propose des choses qui ne sont pas obligatoires, les 20 euros par mois et par agent, il n'y a pas plus d'adhésion que cela. Il y aura donc certainement un petit surcoût à ce niveau-là.

Pour ce qui concerne la complémentaire santé, rien ne change. Et comme on peut le constater, la ville des Trois-Ilets fait déjà plus que ce que lui imposent les textes.

Monsieur MENIL demande si ceux qui ne veulent pas changer seront obligés de prendre le train.

Le DGS répond que ceux-ci ne percevront plus les 20 euros par mois et par agent. Après, si la ville en est arrivée à faire cette proposition en CST, c'est parce les garanties proposées sont plus intéressantes que celles des contrats de prévoyance qui circulent aujourd'hui et l'on retrouve au niveau des ressources humaines, parce que le Centre de Gestion a négocié pour l'ensemble des collectivités de Martinique, et a donc essayé de « faire jouer l'effet volume ».

C'est le discours qui a été tenu en CST. Donc les agents auront plus intérêt à y adhérer. Maintenant, celui qui resterait sur sa prévoyance classique, qui ne sera pas celle-là, ne percevrait plus les 20 euros par mois et par agent.

Monsieur MENIL remercie le DGS.

Remarque : il s'en suit des interventions hors micro, pour lesquelles les réponses du Maire sont difficilement compréhensibles. Cette partie sera donc omise.

Le Maire met ensuite aux voix la convention de participation du Centre de Gestion pour le risque prévoyance qui est votée à l'unanimité des membres présents.

9 - RECRUTEMENT - SERVICE CIVIQUE.

Sur invitation du Maire, le DGS procède à la présentation du dossier.

Les collectivités territoriales, les établissements publics peuvent mettre en place l'engagement de volontaires service civique pour l'accomplissement de missions d'intérêt général dans l'un des neuf domaines d'intervention reconnus prioritaires pour la nation : la solidarité, la santé, l'éducation pour tous, la culture et les loisirs, les sports, l'environnement, la mémoire et la citoyenneté, le développement international, les actions humanitaires et les interventions d'urgence.

Pour pouvoir mettre en place ce dispositif et recruter des volontaires services civiques, les collectivités doivent demander un agrément. Il faut d'une autorisation et d'une habilitation. Et c'est dans ce cadre-là que ce point vient devant le conseil municipal aujourd'hui pour que la ville puisse recruter des volontaires service civique et leur confier des missions.

Pour ce qui est des services qui seraient concernés par ces recrutements, des besoins ont été identifiés au niveau de la cyber base pour deux services civiques, deux également au niveau de la Bibliothèque, et quatre au niveau de la Caisse des Ecoles.

L'agrément est délivré pour deux ans. Au vu des missions proposées, un tuteur doit être désigné au sein de la structure d'accueil, et une indemnité d'environ 619,83 € net est versée aux volontaires tous les mois.

Cette indemnité est prise en charge par l'État à hauteur de 504,98 euros, auxquels l'organisme d'accueil ajoute 114,85 € pour un temps de mission qui est à minima de 24 heures par semaine.

Il est donc demandé au Conseil municipal ce soir de bien vouloir valider la demande d'agrément pour la ville de façon à ce qu'elle puisse accueillir des volontaires services civiques et donner mandat au Maire pour qu'il puisse poursuivre les démarches d'agrément afin de pouvoir accueillir ces volontaires service civique.

Le Maire rappelle que le CCAS avait directement fait une demande et accueilli des volontaires service civique.

La ville le fait aujourd'hui pour la Cyber base, la Bibliothèque et la Caisse des Ecoles. Le montant des indemnités n'est pas très élevé, mais c'est un passage, dans l'attente de trouver mieux, pour des jeunes de 16 à 25 ans qui ne poursuivent pas leurs études.

Le Maire demande s'il y a des questions.

Monsieur SAINTE-ROSE demande si les jeunes concernés sont hors du système scolaire.

Le Maire répond qu'il peut y avoir des étudiants mais pas des élèves ou lycéens.

Il demande ensuite s'il y a d'autres questions puis met aux voix le recrutement de volontaires service civique qui est voté à l'unanimité des membres présents.

10 - ADOPTION DU REGLEMENT DE FORMATION ET DU PLAN DE FORMATION 2024 – 2025.

Sur invitation du Maire, le DGS procède à la présentation du dossier.

Il informe les élus que ce point fait partie de ceux qui ont été présenté en CST, Comité Social Territorial. Il rappelle que le règlement de formation ainsi que le plan de formation 2024 et 2025 de la ville sont en annexe, et qu'il est proposé au Conseil municipal de se prononcer sur leurs dispositions et de donner mandat au Maire pour la mise en œuvre et le suivi de la délibération.

Dans ce règlement de la formation, on retrouve toutes les rubriques concernant les typologies de formation, les catégories, les dispositifs d'accompagnement RH, ce qu'on appelle la formation syndicale, la formation des élus.

Tout cela à la lumière des textes de référence qui régissent les actions de formation, entre les formations réalisées avec le CNFPT pour lesquelles la ville paie chaque mois, et celles qui peuvent être réalisées en dehors du circuit CNFPT. L'idée c'est, sur un plan de formation comme celui-là, de brosser tout le panel des formations et des dispositifs disponibles.

Ce règlement, une fois adopté, est diffusé aux agents de façon à ce que chacun connaisse ses droits, ait bien conscience de ses droits à formation, les comptes personnels de formation.

Les dispositifs ont été actualisés, les rubriques ont été actualisées dans ce règlement.

Vu que le point est passé en CST, l'idée c'est de pouvoir entériner les choses, valider ce règlement de formation et ce plan de formation 2024-2025.

Sa présentation terminée, le DGS se tient à disposition des membres de l'assemblée pour leurs éventuelles questions.

Le Maire ajoute que c'est Monsieur Francis PADRA, le cadre en charge les instances et la formation du personnel, qui suit et répond aux attentes des agents, lorsque c'est possible.

Les inscriptions sont faites auprès du CNFPT, mais toutes les demandes n'y trouvent pas toujours une réponse favorable en raison du nombre de places, des formateurs, du cours etc. Les agents ne suivent donc pas systématiquement toutes les formations demandées. A noter que ceux de la police sont très assidus en formation.

Le DGS ajoute qu'il y a des formations qui sont obligatoires pour la police.

(Echanges divers hors micro vraisemblablement à propos des tirs par armes à feu).

Monsieur MENIL demande si, avec ce provisionnel de 43 600 € en 2024, les demandes ont augmenté par rapport à l'année précédente.

Le DGS répond que les demandes sont en général relativement stables, que la ville est sur les bases du prévisionnel et que les choses n'ont pas bougé tant que ça.

Monsieur MENIL demande ensuite s'il y a beaucoup de formations au niveau des élus, et comment cela se passe.

Le DGS répond qu'il y a un certain nombre de formations qui sont prévues pour les élus, mais qu'en général celles-ci ne passent pas par le CNFPT, mais par le CIFELM qui a un catalogue et qui fait des propositions. La ville prévoit chaque année au budget une enveloppe pour ces formations.

A une intervention hors micro, le Maire répond que le montant n'est pas très élevé. La collectivité paye 1% de la masse salariale au CNFPT. Donc, il faut ajouter les 43 600 € au 1% des 7 200 000 €.

Monsieur MENIL dit que cela ne compense pas, et demande si les 1% sont obligatoires, que les agents se forment ou pas.

Le Maire répond par l'affirmative.

Le DGS ajoute que Monsieur MENIL a raison et que la ville a tout intérêt à ce que les agents aillent en formation parce que, qu'ils y aillent ou pas, elle paye. Les agents ont donc tout intérêt à se former.

Le Maire met aux voix le plan de formation qui est voté à l'unanimité des membres présents.

Ce plan sera transmis à l'ensemble des agents et aux élus.

11 - 106EME CONGRES DES MAIRES ET DES PRESIDENTS D'INTERCOMMUNALITE DE FRANCE.

Le Maire rappelle l'objet du rapport.

Le 106^{ème} congrès des Maires et des Présidents d'intercommunalités se tiendra les 19, 20 et 21 novembre 2024. Il sera précédé, le 18 novembre, par la Réunion des élus des Outre-mer organisée au Palais des Congrès d'Issy-les-Moulineaux.

Les élus qui s'y rendent partent en principe le samedi et reviennent le samedi, soient six nuits indemnisées, et une nuitée pour la rencontre FMI.

La ville avait arrêté le principe que six personnes y participent chaque année. La liste proposée des élus pour 2024 est composée de Mesdames LOPEZE Laurence, Bénédicte BARDOUX, Hortense GARLIN HAUSTANT, Carole BOULET, Marthe ROUVEL, et de Messieurs Serge SAINT-ROSE, Albert-André PINVILLE et René GALY, sachant que Messieurs PINVILLE et GALY ne demandent que la valise d'entrée au congrès.

Monsieur Serge PAIN participera de son côté à la rencontre du FMI et représentera le Maire.

Il s'en suit divers échanges hors micro au cours desquels le Maire explique que le départ c'est le samedi, que cela fait six nuits, et qu'il revient aux élus de s'organiser car certains partent avant et retournent après et autres cas. Ils ne sont pas tenus de partir le samedi, comme ils ne sont pas tenus de revenir le samedi suivant. Certains restent plus longtemps et d'autres moins. Il y a de tout.

La ville prend en charge les sept nuitées selon les tarifs réglementaires. Si l'élu reste 30 jours, il aura 23 nuits à sa charge. Il y a une réglementation à respecter.

Le Maire invite les élus à donner rapidement leurs dates, car l'Association des Maires a obtenu des prix pour les communes, aussi bien sur Air France que sur Corsair, et il leur faut donner très rapidement leurs dates afin que la ville puisse en bénéficier.

Il confirme à Monsieur Robert RENE-CORAIL que la rencontre du FMI aura lieu le samedi 23, et invite à nouveau les élus à transmettre leurs dates rapidement.

Il met ensuite aux voix le dossier qui est voté à l'unanimité des membres présents.

12 - QUESTIONS DIVERSES.

12-1 ECLAIRAGE DU BALISAGE POUR L'ACCES DES VEDETTES MARITIMES BLUE LINE AUX PONTONS DE L'ANSE MITAN ET L'ANSE A L'ANE.

Les pontons sont éclairés. Ils étaient auparavant alimentés par EDF. Mais le problème est que la ville a subi à maintes reprises des dégradations, volontaires ou pas, sur cet éclairage, particulièrement sur l'Anse à l'Anse puis l'Anse Mitan.

Les agents employés des bateaux disaient qu'ils ne voyageaient pas sans éclairage la nuit. Les Services Techniques procédaient aux réparations à chaque fois, mais après un ou deux jours les câbles étaient à nouveau arrachés.

On a entendu dire que cela pourrait venir des employés des bateaux. Mais personne n'a été pris sur le fait, et on ne peut donc l'affirmer.

En conséquence, l'an dernier, pour les trois pontons de l'Anse à l'Anse, de l'Anse Mitan et du Bourg, la ville a installé des lampes solaires qui s'allument toute la nuit.

Le Maire émet le souhait qu'ils ne montent les démolir, parce qu'ils ne peuvent plus couper les câbles. Peut-être évoqueront-ils leur droit de retrait, droit de ceci, droit de cela, pour ne pas transporter les passagers. Tout est possible dans notre pays.

12-2 INTERDICTION DES PLONGEONS DEPUIS LES PONTONS DE L'ANSE MITAN ET DE L'ANSE A L'ANE.

Pour ce qui est du problème des jeunes qui plongent, le Maire se dit preneur de toute solution, que pourrait lui apporter quiconque, autre que mettre un vigile ou un policier à chaque arrivée de bateau.

Il ne va pas payer 250 000 € de vigiles pour Martinique Transport ou autres parce que les gens prennent le bateau aux Trois-Îlets. Qu'on lui trouve donc une solution.

Cela a toujours été. Cela ne veut pas dire qu'il n'y a pas de danger. Mais qu'on lui donne une solution autre que payer un vigile sur le budget municipal des Trois-Îlets. Ce vigile ou le policier sera mis à l'eau. C'est la voyoucratie...

A une intervention hors micro, vraisemblablement sur la présence des panneaux d'interdiction de plonger, le Maire répond que la ville les ont mis et remis. C'est ce qui est prévu, de par les textes.

Monsieur JAIR dit que du moment où le panneau d'interdiction de plonger est posé, ça suffit. Après, c'est de la responsabilité de chacun. S'ils plongent et qu'il arrive quelque chose, c'est de leur fait.

Monsieur SAINTE-ROSE dit de son côté que le problème aujourd'hui est que les capitaines des bateaux disent qu'ils n'accostent pas s'il y a des jeunes qui plongent. Donc, cela veut dire que la desserte ne sera pas assurée.

Le Maire répond que ce que Martinique Transport fera, sera de lui envoyer encore un courrier disant qu'il y a des jeunes qui plongent. Il demande si c'est au budget municipal de supporter cela. C'est un problème identique à celui de mettre des balises en pleine mer et de dire que c'est au budget municipal des Trois-Îlets de le supporter, parce qu'il y a une navette sur son territoire, alors que celle-ci n'est pas utilisée uniquement par les îléens et îlénnes.

Jusqu'à l'an dernier, il n'avait jamais entendu parler de problème de lumière, comme si c'était la première fois qu'il faisait nuit à six heures du matin. Ça arrivait que certaines fois il n'y ait pas de lumière, mais comme il a fallu trouver tout ce qui pouvait entrer dans le cadre de revendications, il y a eu cela, il y a le balisage, il y a les jeunes, etc...

Mais les bateaux arrivent à plus de 5 noeuds, le maximum autorisé, et c'est à la Direction de la Mer de contrôler cela et non au patron du bateau ou au patron de Monsieur CONCONE.

Ils arrivent à 5 ou 6 noeuds, même plus parfois. Peut-être pas 10 noeuds, parce qu'ils auraient cassé les bittes d'amarrage. Cela le Maire dit l'avoir déjà vu, à Fort-de-France particulièrement, ce qui n'était jamais arrivé avec la Somatour qui avait pourtant le gros bateau, le « Big Blue », et un personnel avec une tenue etc.

Mais tant qu'on continuera dans le pays à faire « bwa pou nou alé », les choses ne se passeront pas bien.

Il y a effectivement des jeunes qui plongent. On ne peut pas dire le contraire. C'est interdit et il faut que les gens le respectent. La ville demande aux policiers d'y veiller quelques fois durant leurs rondes.

Mais il y a parfois tellement de jeunes. Ils voulaient quasiment un ponton dédié, mais ils ont arrêté là-dessus.

La ville avait même envisagé, à force de harcèlement là-dessus, de voir s'il n'était pas possible de mettre une sorte de plongeoir en mer, À l'Anse à l'Ane ou à l'Anse-Mitan. Mais le Maire dit s'être tout-de-suite ravisé pour des raisons de responsabilité.

Quelqu'un se noie ou se blesse et c'est lui le responsable. Il y a des choses qu'on ne fait pas. Il faut voir la piscine de Monsieur CAKIN qui était directement alimentée par la rivière. C'est une eau verte, maintenant.

On ne peut malheureusement pas mettre quelque chose en place à cause de la voyoucratie, aussi bien ici qu'en Europe.

Le Maire s'apprête à donner la parole à Madame DOMERGE MAIKOOUVA, et Monsieur SAINTE-ROSE émet le souhait de revenir sur le point qui a déjà été abordé sur le balisage. Il a vu que la durée des travaux est prévue pour une livraison en octobre.

Le Maire pense que ce sera plus novembre (même si, comme le répète Monsieur SAINTE-ROSE, c'est indiqué octobre).

Le DGS explique qu'il est annoncé dans le rapport un démarrage des travaux au début du mois pour un délai de quatre mois.

Le Maire ajoute que ce sera suivi par les services de la Direction de la Mer, et note qu'ils prennent du temps, soit quatre mois pour pouvoir reposer le balisage.

A des interventions hors micro, le Maire explique qu'il faut fabriquer et poser tous les corps morts etc.

Le DGS répète que le démarrage est prévu pour début octobre et que les travaux pourront être réalisés dans un délai de quatre mois.

Monsieur SAINTE-ROSE en conclut que ce ne sera pas terminé avant le mois de janvier au mieux.

(Echanges hors micro impossibles à reprendre).

Le Maire laisse ensuite la parole à Madame DOMERGE MAIKOOUVA.

12-3 PANNEAUX D'INFORMATION

Madame DOMERGE MAIKOOUVA :

« Alors, je viens présenter de nouveau en questions diverses l'installation des panneaux indicateurs de lieux. J'avais déjà présenté cela en questions diverses. Il y avait l'employé qui est chargé de s'occuper de ce dossier qui m'avait donné une réponse. Monsieur le Maire avait donné en complément une réponse. Et il s'avère que des panneaux sont encore installés, je dirais sauvagement, et même n'importe comment.

Alors, je ne sais pas si le cahier des charges est respecté, si ces personnes sont payées pour faire n'importe quoi. Alors, il s'avère qu'à la rue des Trois Chadelles, au numéro 5, dans la maison où j'étais avant, ils ont installé un premier panneau. Je l'avais déjà présenté au conseil municipal qui était accolé à la maison. Et ils ont installé un deuxième panneau encore accolé à la maison, mais derrière une fenêtre. Et cette fenêtre, si je veux l'ouvrir, elle ne peut pas s'ouvrir.

(Remarque : problème technique à ce niveau. L'enregistrement s'est momentanément interrompu).

Le Maire répond alors que Monsieur Valéry RENE-CORAIL les accompagne (ceux qui posent les panneaux certainement).

Le DGS se dit s'étonné, parce que lorsque la remarque avait été formulée la dernière fois, Monsieur Valéry RENE-CORAIL s'était à nouveau rendu sur site avec l'entreprise.

Madame DOMERGE MAIKOOUVA :

« Ah non, non, non, c'est qu'ils sont revenus sur le site. L'ancien panneau qui était déjà là est encore là. Et ils ont installé un deuxième accolé à ce même panneau, mais carrément, comme il est plus grand, il est derrière la fenêtre. Et pour ouvrir la fenêtre, ce n'est pas possible ».

Le Maire pose la question de savoir si en plus c'est nécessaire aussi et ajoute qu'il y a aussi des panneaux qui doivent changer de sens etc. Pour l'instant, le marché n'est pas soldé...

(Interruption de Madame DOMERGE MAIKOOUVA)

Madame DOMERGE MAIKOOUVA :

« Mais je n'ai pas compris pourquoi d'ailleurs, c'est le seul endroit qu'ils ont trouvé pour poser ces panneaux ».

12-4 SIGNALISATION DU STOP A POINSETTIA

Madame DOMERGE MAIKOOUVA :

« Alors, ma deuxième question diverse c'est la signalisation au sol de l'entrée de Poinsettia que j'avais déjà aussi présentée aux conseils municipaux précédents, et apparemment, ce n'est pas encore programmé ou ce n'est pas encore fait par le Service Technique.

Et c'est dangereux parce que les personnes qui sortent à Poinsettia sont carrément dans la voie des personnes qui voudraient rentrer à Poinsettia. Il y a un stop là, normalement ».

Le Maire répond que les Services Techniques seront relancés sur ce sujet. Il y a effectivement le stop à matérialiser à l'entrée, et le panneau portant le nom de la rue du Poinsettia à remettre sur le mât qui est sans panneau.

12-5 REGULARISATION DES CHEMINS

Madame DOMERGE MAIKOOUVA :

« Alors, la troisième question diverse, ce sera concernant la régularisation des chemins ... et où en sont les demandes des particuliers, et des procédures puisque Monsieur le Maire une fois j'avais posé la question, et vous m'avez dit que les procédures étaient en cours. Alors, à quel niveau c'est pour le transfert de foncier du privé vers le domaine public pour certaines régularisations de chemins ? »

Le Maire répond que pour ce qui est de la régularisation de chemins, le dossier de La Pointe est passé en Conseil municipal dernièrement, et qu'à ce jour, le notaire ne l'a toujours pas appelé pour signer. Sur Passe Mon temps, c'est exactement la même chose pour les familles SAINT-AIME et LARCHER. Il a d'ailleurs vu dernièrement la fille SAINT-AIME qui lui a demandé à quel point cela en était, et il lui a répondu que cela venait et que cela dépendait des notaires.

Sinon, la ville n'a pas d'autres chemins à régulariser. Il n'a pas connaissance d'autres chemins à régulariser. Point. Trait. Il ne cessera de le répéter, si on parle de chemin rural, La Plaine, Beaufond, La Ferme, ce sont des chemins ruraux. C'est clair et net. Il y a des textes pour ça.

Que quelqu'un le poursuive, lui Arnaud RENE-CORAIL, ou la mairie de Trois-Ilets, sur la base qu'il s'agit d'un chemin rural et que ce chemin lui appartient (à cette personne). Ce n'est pas le cas, c'est ça la loi.

Madame DOMERGE MAIKOOUVA :

« Alors Monsieur le Maire ... si je peux préciser...»

(Madame DOMERGE MAIKOOUVA voulait prendre la parole).

Le Maire continue en disant que s'il s'agit de cela, qu'on poursuive la commune.

Madame DOMERGE MAIKOOUVA essaie à nouveau de porter une précision, mais le Maire lui dit de l'excuser mais qu'il ne lui a pas donné la parole.

Madame DOMERGE MAIKOOUVA :

« Non, mais je comprends très bien que vous êtes... répondre sur cela ».

Le Maire ajoute avoir répondu sur trois chemins, et précisé celui pour lequel il doit aller signer chez un notaire. C'est le choix qu'a fait la commune de Trois-Ilets. Il y a dans toute commune de France et de Navarre, y compris les départements français d'Outre-mer, ce qu'on appelle le chemin rural. Ça a été décidé en 1946.

De part et d'autre des chemins ruraux, il y a des parcelles. Le chemin est rural, il appartient à la collectivité. Point, trait. Ce n'est pas lui qui fait la loi. Donc, si on dit qu'un chemin rural est une propriété privée, qu'on le démontre. Et le seul moyen de le démontrer c'est d'ester en justice contre la collectivité, quelle qu'elle soit. Voilà ce qu'il peut dire.

Madame DOMERGE MAIKOOUVA :

« Juste une précision, Monsieur le Maire. Je suis tout à fait d'accord avec ce que vous dites et vous parlez des textes. Mais dans la réalité, sur les plans et sur certains documents, nous avons marqué sur certaines parcelles chemin départemental ou chemin communal.

Alors que le chemin est dit communal, il n'est pas encore communal. Alors c'est pour ça que j'aimerais que vous m'expliquiez. Parce que vous parlez de chemin rural. Je comprends très bien pour tout ce qui est chemin rural, c'est clair.

Mais pourquoi sur les documents, c'est marqué chemin départemental ou chemin communal ? C'est-à-dire qu'à un moment, il y a eu une modification, il y a eu ... On a tenu compte de quelques éléments pour que ça puisse passer chemin départemental ou communal ? Puisque ... une bonne partie du chemin de La Ferme, par exemple, c'est pas marqué chemin rural, c'est marqué chemin communal, dit communal ».

Le Maire répond qu'il ne connaît pas ce document et qu'il faudrait qu'elle le transmette au DGS. Le seul document qu'il connaisse est le plan cadastral sur lequel est porté chemin rural.

La RD38 commence à l'entrée du Diamant, avant d'aller vers le quartier Morne Blanc, et descend jusqu'à l'entrée de Concorde. Une partie de la RD38 rejoint Pagerie qui redémarre en RD38 et va jusqu'au ponton de L'Anse mitan.

La RD38 qui était dessinée à l'époque, en termes de RD38, ne passait pas devant les terrains MEZIN mais de l'autre côté de ces terrains et rejoignaient ceux des TOULA. C'est pourquoi ils avaient fait le pont et tout ça. C'était ça à l'époque.

C'est la raison pour laquelle aujourd'hui, entre Pagerie et Concorde, il y a un no man's land sur le plan du cadastre. À ce moment-là, il n'y a rien de prévu. Et la ville est en train de faire avec Madame ELISABETH, Messieurs BONTEMPS, ALEXANDRE ALEXIS et LUNG FOU rejoindre la Concorde.

Et à partir de l'entrée de Concorde, quand on descend vers le bourg, c'est un chemin rural. C'est ce qui est sur le cadastre.

C'était un chemin colonial. Monsieur Maurice HAUSTANT dit l'Africain, a fourni à la ville la délibération de 1874 qui disait qu'entre le Diamant et les Trois-Îlets c'était un chemin colonial.

Ensuite, ce chemin colonial est passé en chemin rural, en chemin départemental RD38, et l'autre partie, pour rejoindre le bourg, est en chemin rural.

Le Maire invite les élus à aller voir le cadastre. Pour lui, c'est clair et net. Il ne revient pas dessus. Ça c'est l'histoire de Trois-Îlets. Il n'y a pas porté chemin départemental sur cette partie-là. C'est porté chemin rural.

Sur la RD38, après Jean-Claude LUNG FOU en remontant, il y a un no man's land. Et si on remonte encore beaucoup plus loin, à l'époque, il y avait ce fameux travail avec Monsieur Alphonse TOULA qui demandait de faire le chemin qui passait devant les RENCIOT et qui rejoignait cette RD38 derrière les MEZIN et M. Maximilien GRAT qui était encore vivant. Ça c'est l'histoire.

Madame DOMERGE MAIKOOUVA :

« Alors, Monsieur le Maire, concernant les chemins ruraux justement, la voirie est à la charge de qui, de la collectivité ou des gens qui sont là ? »

Le Maire répond qu'elle est à la charge de la collectivité. Il y a même pire. Si la ville veut déclasser un chemin rural, il faut l'envoyer à l'enquête publique. Et si un chemin rural emprunté par les administrés se trouverait être barré un jour ou que l'entretien ne se ferait pas, le Maire pourrait être poursuivi. Et toutes ces données, il les tire de ses lectures de tous les documents que reçoit la ville sur les chemins ruraux.

Madame DOMERGE MAIKOOUVA :

« Alors, dans ce cas-là, le cahier des charges de la voirie que nous avons là, aux Trois-Îlets, à la ferme, il arrive à quel niveau ? »

Le Maire demande alors au DGS et à Madame ALTIUS de mettre dès le lendemain dans le casier de l'ensemble des élus de la ville, et de leur envoyer par mail, le plan cadastral avec dessus aussi bien la RD 38 que le chemin de La Ferme jusqu'à la propriété de Monsieur Jean-Claude LUNG FOU.

Madame DOMERGE MAIKOOUVA :

« Alors, il faudra préciser, je ne sais pas, à quel organisme, si c'est au cadastre ou bien à quelqu'un d'autre, la personne qui s'occupe des dossiers, parce que sur mon permis de construire était marqué « Chemin départemental », et sur les autres, c'était marqué « Chemin communal ». C'est pour ça que j'ai posé la question, en fait. »

Le Maire demande à nouveau, pour avoir le cœur net, d'envoyer ce document aux 29 élus de la commune. Il leur a donné un peu l'histoire de ce chemin Beaufond, par contre, n'a jamais été un chemin colonial. C'est pourquoi les ponts, les traversées d'eau de la ferme sont très anciennes. Les propriétaires du Diamant l'empruntaient déjà pour se rendre à Fort-de-France. C'est pourquoi c'est un chemin colonial.

Monsieur Serge PAIN explique qu'il y a des documents aux archives qui indiquent la nature des rues, des routes, des chemins, depuis début 1800, les portions de rues, les travaux qui ont été réalisés et par qui, de qui dépendent de ces routes, l'année de construction des ponts, sur quelle route etc. Il faudrait rechercher tout cela. C'est bien détaillé.

12-6 RACCORDEMENT AUX EGOUTS A VATABLE

Monsieur SAINTE - ROSE émet le souhait de traiter un dernier point qu'il avait noté. Il souhaite savoir de quoi il en est du raccordement aux égouts à Vatable. Il y a des administrés qui doivent payer pour cela, mais il y en a d'autres qui ne peuvent pas le faire parce que les travaux ne se font pas. Il demande si, aujourd'hui que les travaux sont quasiment terminés, il appartient à l'administré de payer pour se brancher.

Le Maire répond par la négative et explique qu'il y a deux choses. La ville a donné l'autorisation de se brancher à cette personne qui voulait payer pour le faire.

Maintenant, pour le reste des administrés, avec l'agence des 50 pas ou ce qui lui succédera, la ville videra leurs fosses septiques et les connectera ces maisons au réseau, sinon ils ne le seront pas. C'est donc en cours (pour répondre à Monsieur SAINTE-ROSE qui a posé la question).

Monsieur MENIL, en présentant ses excuses, souhaite revenir sur le point 12 de Monsieur SAINTE-ROSE relatif aux plongeons, quand il dit que la question avait été également abordée lors d'un précédent conseil, et qui avait amusé l'Assemblée. Cela le gêne. Et s'adressant à Monsieur SAINTE-ROSE, il dit que l'Assemblée ne s'est pas amusée de sa question, si c'est le sentiment qu'il a eu. Il voulait juste faire la remarque à son niveau.

Monsieur SAINTE-ROSE trouve qu'il y a quand même eu un amusement quand on dit que le garde-champagne de Monsieur ROSE-ROSETTE a fini à l'eau.

Monsieur MENIL explique qu'il ne se souvient pas précisément de tout mais que personnellement, vu que c'est noté dans le PV, il ne s'est pas forcément amusé de la question. C'est juste sur le principe. Merci.

12-7 REFECTION DE RUE DE LA ZONE DE VATABLE

Monsieur PONCHATEAU demande à qui revient la réfection de la voie qui sort du rond-point de Vatable et qui rejoint la route de Beaufond.

Le Maire explique que l'Espace Sud a en charge la portion allant de l'entrée de Vatable (la RD7) jusqu'à l'entrée du lotissement Les Jalna, et que l'autre partie est du ressort de la ville.

Monsieur PONCHATEAU explique que c'est parce qu'il y a des nids de poules qui dépassent déjà les 5 cm (le Maire ajoute qu'ils ont dû se creuser davantage avec la pluie).

Le rond-point a été refait, mais au beau milieu de la route il y a des nids de poules assez conséquents, du rond-point de Vatable au rond-point de la route de Beaufond.

Le Maire assure que la route sera réparée. C'est simplement qu'il n'y a pas eu de bitume pendant tout le mois d'août, les deux entreprises étant en vacances.

A diverses interventions hors micro, il répond qu'il y a plusieurs trous. La ville interpelle l'entreprise constamment. Et là, avec la pluie qu'il y a eu et la traversée que cela a créée, ils ne pouvaient pas boucher les trous ce jour. Mais la ville les interpelle. Il va quasiment tous les jours après les ouvriers.

Le Maire demande s'il y a d'autres questions.

12-8 STATIONNEMNT DE VOITURES SUR LES TROTTOIRS DE LA ZONE DE VATABLE

Monsieur Robert RENE-CORAIL signale qu'à Vatable, les garagistes mettent les voitures sur toute la longueur des trottoirs et des deux côtés, ce qui rend impossible la circulation des piétons.

Page 21 sur 26

Le Maire interpellera la police à ce sujet. Ce soir encore, il a dû signer plein de documents pour l'enlèvement des VHU.

12-9 EPISODE DE FORTES PLUIES

Suite aux fortes pluies du jour, un mur de soutènement s'est affaissé à Terraille sur une partie d'un immeuble. Deux administrés ont été impactés, dont une particulièrement à qui les HLM ont demandé de sortir. La chambre était en effet inondée parce que la descente d'eau allait chez elle. Mais elle a refusé de partir. Ils ont toutefois fait le nécessaire pour résoudre le problème.

Pour ce qui concerne l'autre administré, la tête du mur est arrêtée par l'immeuble et il ne s'affaissera pas.

Le Maire tient à rappeler que la météo a relevé 140 mm d'eau aux Trois-Ilets, qui est ainsi l'endroit où il a plu le plus.

A l'Anse Mitan, il y a toujours le problème de Monsieur TINE. Le Maire y était dans la matinée. Il rappelle que ces gens ont construit un appartement en rez-de-chaussée où il n'y avait rien, et celui-ci est inondé. Comme il l'a dit à la dame, il faut donc trouver une solution pour sortir cette maison de l'eau même si, comme cette dernière le dit, cela arrive rarement. C'était l'un des objets de sa visite le matin avec Monsieur Michel ALGER.

A la maison des SEVERE (Jean-Luc et sa mère) c'est exactement la même chose. Le bâtiment sera de toutes les façons inondé. C'est vrai qu'aujourd'hui ils ont relevé un peu et qu'il n'y avait de l'eau qu'à l'extérieur tout autour. Pour évacuer cette eau, la ville leur a passé une nouvelle pompe, puisqu'elle leur a déjà mis une pompe à demeure.

Pour ce qui est de l'Anse à l'Ane, il n'y a pas de problème particulier.

Le Maire attire ensuite l'attention sur le fait que l'on dise sur les réseaux sociaux que le glissement de terrain continue à Beaufond. Celui-ci continue effectivement. La conduite d'eau a effectivement été sectionnée et réparée par la SME. Il n'y a pas eu de problème là-dessus. Il reste un problème téléphonique à régler avec Orange, SFR etc.

Mais effectivement le glissement de terrain continue, puisque le BRGM, dans son rapport, dit que cela descendra au fur et à mesure jusqu'à arriver de toutes les façons à la Ravine. Maintenant, les sondages ont eu lieu, les analyses sont parties et on verra dans combien de temps les résultats seront disponibles.

Sur les réseaux sociaux, on voit les maisons qui s'enfoncent, mais cela concerne toujours les cinq maisons et pas les autres, malgré les fortes pluies. Pour ces derniers (Edouard, Gilberte et même Joël), il n'y a pas de fissures, ni rien de particulier.

Sur Xavier, l'eau a pénétré la propriété ADELE. La ville essayera de constituer un dossier pour le curage, puisque cette ravine qui était à la charge de l'État a été transférée à la commune. Il faudra pour cela faire une demande, car elle ne peut toucher à rien.

Aujourd'hui, avec la loi sur l'eau, le ceci, le cela, il faut des mois et des mois voire des années pour obtenir les autorisations. Le problème en effet est que lorsque vous allez enlever la vase, il va falloir l'analyser, savoir où la mettre à sécher, ce que l'on va en faire par la suite quand elle sera sèche, voir où il y a des métaux lourds etc. C'est quelque chose de compliqué.

Madame DOMERGE MAIKOOUVA :

« Oui, Monsieur le Maire, je peux ? Vous avez parlé de Beaufond et vous avez bien précisé qu'on parlait toujours du même éboulement. Mais il me semble là que j'ai vu aux informations que...

avec les pluies que nous avons eues, qu'il y a eu encore un autre éboulement et que la situation s'est quand même aggravée.

Je ne sais pas si vous êtes au courant, mais il y a un article RCI et il y a aussi une vidéo YouTube que j'ai lu et que j'ai écoute, et apparemment, ils disaient qu'il y a à peu près 200 autres personnes qui étaient impactées.

Alors, j'aurais aimé savoir enfin, 200 personnes qui seraient concernées, parce que les autres personnes qui n'étaient pas concernées la première fois, sont maintenant concernées par la canalisation, les ruptures de canalisation ... Il y a eu des ruptures aussi de canalisation. Vous êtes au courant de ça ?

Enfin, la dernière information là que j'ai eue, récente avant de venir ici, sur RCI, et il y a une vidéo aussi, et il y avait quelqu'un, je ne sais pas si c'est quelqu'un de Beaufond, mais certainement quelqu'un de Beaufond, de la famille, qui donnait bien des précisions sur le fait qu'il y a eu encore un sur-éboulement, en plus du premier, et que ça a encore fait des dégâts, et qu'il y a eu des ruptures de canalisation d'eau ».

Madame GARLIN HAUSTANT fait savoir que cela fait une semaine qu'elle a reçu cette vidéo.

Le Maire explique que la vidéo a été tournée par Monsieur Joël ENIONA, il y a près d'une semaine de cela. Elle est bien sûr partie vers RCI, vers toutes les télévisions possibles et imaginables. Madame URSULE s'est réveillée dimanche pour, bien sûr, alimenter et demander ce que fait la commune et si les cinq familles qui sont là vont rester ou pas. Voilà. C'est toujours la même chose.

Ce matin, il était sur place avec le DGS. Madame ADAINE, Messieurs BUCHET, LAFOLLE, AUGUSTINE et d'autres policiers y étaient aussi.

Le BRGM, qui a déjà fait des études de sol dans toute la Martinique, c'est leur rôle, a dit de visu, donc sans étude de sondage, que ce glissement va arriver à la ravine tôt ou tard.

Maintenant, on saura à partir des sondages ce qu'il en sera. Avec les pluies que l'on a connues, effectivement, la maison d'Antoine a glissé et celle de Berthe est partie, non pas vers celle de Joël mais de l'autre côté. Concernant la maison de José, toute cette partie continue de s'effondrer et cela s'accélère. Et ceux qui sont sur place se demandent si leurs maisons vont tenir, ce qui est tout-à-fait normal. Joël a décidé lui-même de démonter son garage, car celui-ci étant construit en bois et accolé à sa maison va assurément partir aussi.

Il n'y a pas plus de familles en danger qu'il n'y en a eu au début. Toutes les personnes ont été relogées par la commune, à la charge de l'État. Le CCAS a fait le nécessaire. La ville paye et sera remboursée.

Pour ce qui concerne l'eau, ça a coulé toute la nuit mais cela a été réparé. Ils ont mis une vanne qui a bloqué l'arrivée d'eau au niveau de la maison d'Hélène, et le reste de Beaufond est alimenté par le haut. Il n'y a donc pas eu d'autre coupure d'eau, et la SME a déjà réparée.

Le DGS explique que les 200 personnes en question étaient celles qui étaient concernées par la coupure d'eau. Il y avait effectivement un tuyau qui passait devant les maisons d'Hélène et d'Antoine, et comme le terrain glisse, celui-ci a cassé. C'est la raison pour laquelle ils ont parlé de 200 personnes. Il s'agissait de personnes qui étaient privées d'eau. Les choses ont été rétablies. La SME était sur le terrain ce matin.

Madame DOMERGE MAIKOOUVA :

« Bien, je vous remercie pour toutes ces précisions, parce qu'il est important pour moi que quand il y a des choses qui passent sur les réseaux ou d'autres médias, quand on entend quelqu'un parler, de s'assurer que c'est quelqu'un quand même qui sait de quoi il parle et que les informations qui nous sont fournies sont concrètes et correctes. Merci. »

Monsieur PAIN insiste sur l'urgence de la situation à Xavier, à la maison ADELE. Les planches en bois, que le Conseil Général avait mis dans la mangrove, dans l'eau, alors qu'il savait très bien que ça n'allait pas tenir, « ont foutu le camp ». Maintenant la rivière se répand dans la maison. C'est urgent parce qu'elle est en danger du fait qu'il y ait de l'eau des deux côtés, c'est-à-dire de la ravine d'une part et du canal de l'autre côté. Si bien que la maison se retrouve sur un îlet. Donc c'est urgent.

Le Maire acquiesce, et explique que faire intervenir le Bakou dans cette zone, comme le pensent certains, serait la dernière chose à faire. Le Maire serait pénalement responsable de ça. Ces messieurs de la DEAL ne regardent pas ce genre d'urgence. Il espère donc que l'étude qui va être menée avec SCE ou Antéa, ira assez vite.

On entend toutes sortes de choses, et il tient à dire qu'il a fallu quatre ans pour obtenir les autorisations pour curer la rivière Pagerie et le Golf. Quatre ans.

Monsieur PAIN pense que les anciens étaient peut-être plus intelligents ou bien connaissaient mieux les choses. A Pagerie il y avait en effet ce qu'on appelle une digue, une retenue d'eau, au niveau du musée. Il y en avait une autre dans le Parc des Floralies aujourd'hui, et celle de la Morin. Ce qui fait que l'eau était retenue et relâchée au fur et à mesure avant d'arriver sur la route ou sur le Golf.

Aujourd'hui il n'y a plus ça, donc l'eau descend d'un seul coup et va se répandre sur le Golf etc. A Xavier c'était pareil. Il y avait la digue, là où se trouvent les SICOU aujourd'hui, qui retenait l'eau. Donc les gens avaient une autre vision du bassin de rétention...

(Echanges divers hors micro).

Le Maire explique que le problème est qu'il y a de la biodiversité dans le bassin. Lorsque l'on a curé la rivière Pagerie, les Floralies l'ont été aussi à un certain moment. Il a fallu récupérer les écrevisses, les poissons et autres, et les transporter dans le bassin en face de l'atelier du Golf pour pouvoir enlever des alluvions dans le bassin des Floralies.

Aujourd'hui pour régler ce problème d'alluvions dans le bassin, il faut des autorisations et il faut prendre les poissons et la biodiversité qui s'y trouvent pour les ramener dans le bassin du parc des Floralies. C'est pourquoi cela a pris 4 ans.

Parlant de problèmes de l'eau, le Maire dit s'être retrouvé avec celui des passes à poissons sur la Rivière Blanche. Cela a couté 2 à 3 millions d'euros pour y créer des passes à poissons afin de permettre aux petits poissons de remonter la rivière. Il y en a une à la rivière Capote aussi.

Monsieur PAIN revient sur le problème de Xavier. Il en a discuté avec le DGS et se pose une question. Le Conseil Général a réalisé, à Xavier, un mur en bois dans l'eau, dans la mangrove. Il n'est pas plus intelligent que ces ingénieurs pour savoir que des planches en bois dans la mangrove ou dans l'eau allaient pourrir tôt ou tard. Ayant fait cela de cette manière, ils savaient très bien que tôt ou tard ça allait céder.

Ils disent aujourd'hui qu'ils ne sont plus responsables de ça, mais c'est eux qui l'ont réalisé. Alors est-ce que leur responsabilité n'est pas mise en cause pour avoir réalisé quelque chose dont ils savaient très bien que cela n'allait pas durer. Est-ce qu'il n'y a pas moyen de les attaquer en justice sur cette base, parce qu'ils se défaussent. « Sé pa nou ankô. Nou fèy mè cé pa nou. Sé pa nou, nou fèy. Et responsabilité nou pas adan ancô. Comme je l'ai dit l'autre jour, zavè tchou sémoun-lan ka rété là. Nou fèy, nou pa rèsponsab ankô. Mè nou mal fèy ».

Le Maire conclut en disant que la ville va prendre un bureau d'études, Antéa, Safege ou SCE, pour faire et remettre une étude le plus rapidement possible sur ce problème. Mais on sait malheureusement que cela prendra du temps pour pouvoir enlever les alluvions et la mangrove.

12-10 ACTIONS DE MONSIEUR BERISSON

Monsieur Robert RENE-CORAIL voudrait revenir sur ce qui s'est passé avec Monsieur BERISSON sur la ville de Trois-Îlets.

Donc, depuis quelque temps, la ville de Trois-Îlets est la cible de ces gens-là, de ces extrémistes. Il faut dire les choses.

Il demande donc s'il n'y a pas lieu de mettre un terme à cela. Est-ce qu'il ne faudrait pas à un moment donné que la ville porte plainte, parce que ce qu'a fait Monsieur BERISSON est un affront et il estime que l'ensemble du Conseil municipal subit en fait cet affront.

Il y a un manque de respect envers, pas seulement les élus, mais envers la population îleenne. Il y a eu l'église, puis la stèle et cela maintenant. Un jour, ils vont débarquer au Conseil municipal et peut-être imposer aussi l'ordre du jour.

Il demande donc s'il n'y a pas lieu de mettre un terme à cela.

Monsieur SAINTE-ROSE qui ne sait pas de quoi il s'agit, demande à avoir plus d'informations.

Monsieur Robert RENE-CORAIL explique sur le bâtiment de l'ex-école maternelle en face de la maison PINVILLE près de la bibliothèque, ils ont barré « Avenue de l'impératrice Joséphine », l'ont remplacé par « Avenue DEDER-GRAT », et mis cela sur la page Facebook de MUN. C'est ainsi qu'il a pu voir cela. Ils ne s'en cachent donc même pas.

D'où la demande de Monsieur RENE-CORAIL de savoir s'il n'y a pas lieu de mettre un terme à tout ça.

Le Maire répond avoir déjà porté plainte contre ces gens pour autre chose et que jusqu'à maintenant la justice a gardé cela. La ville a payé ses avocats sans aucun résultat jusque-là, et elle ne va pas aller porter plainte contre ces gens-là, pour être pris à partie.

Parce que ces gens-là ne connaissent pas le Conseil municipal. La seule personne qu'ils connaissent, c'est le Maire. Ce n'est pas qu'il ait peur ou quoi que ce soit, mais ils ne connaissent que le Maire et rien d'autre. À la CTM, ils ne connaissent que Monsieur LETCHIMI. C'est tout. C'est comme ça. Les élus peuvent faire ce qu'ils veulent, et pas le Maire. C'est comme ça, et il est pris à partie.

Samedi, un journaliste est venu l'interroger pour les prix. Quand Monsieur PAIN l'a reçu, il a dit « Mé i dwét ni an chien mô 3-zilé ».

Quand Mme URSULE a demandé à ce que le Maire lui réponde, celui-ci lui a dit que c'est facile, que les Friday night pendant 10 ans ne les intéressent pas, mais une vidéo qui circule depuis 3, 4 ou 5 jours, c'est ce qui les intéresse.

Lui, il ne répond pas à ça. Comme il le dit aux agents de Martinique 1^{ère} qu'ils voient très souvent dans les couloirs à fumer etc. (parce que l'EPFL est dans l'immeuble), qu'il soit reçu, interrogé ou quoi que ce soit, peu lui importe car il n'a pas besoin de ça. C'est tout.

Sur cette question, Monsieur PAIN évoque quelques éléments de son travail sur un article sur lequel il est en train de travailler et qui n'est donc pas encore publié.

Comme il l'a déjà dit, il défend Monsieur Hervé PINTO sur la question du vol des terres, mais exprime son désaccord quant à cette exploitation de Félix DEDERRE-GRAT sur la ville de Trois-Îlets.

12-11 CONSTRUCTION DE LOGEMENTS

Madame DOMERGE MAIKOOUVA :

« J'ai juste une dernière question. Il y a un panneau, quand on va vers Terraille, je pense que c'est par rapport aux logements qui doivent être construits derrière... Comment ça s'appelle ? Le jardin partagé ? Il y avait un projet de construction de logements derrière le jardin partagé ».

Le Maire répond qu'il y a deux projets :

- le projet Ozanam, parce qu'à la fin la ville a pu faire comprendre à la DAF et à l'ONF qu'on ne peut pas passer sur un terrain privé pour pouvoir accéder au lotissement. Donc, à la fin, avec le préfet, le projet a pu aboutir. Donc ça, c'est le projet Ozanam communal, qui a redéposé un permis d'aménager et qui l'a obtenu.
- Et un projet d'appartements avec l'établissement Beterbat, qui ne vend quasiment qu'à des Martiniquais, Martiniquaises. Le Maire garde donc espoir que ce seront ceux-là qui en feront l'acquisition. C'est le terrain qui se situe entre celui de PALCY et celui de la commune.

A une intervention hors micro, le Maire explique que ce sont des appartements et non des maisons, parce qu'il y a de nouveaux textes en matière d'urbanisme qui arrivent et ce sera très difficile pour la Martinique. C'est le ZAN, Zéro Artificialisation Nette. Cela veut dire qu'il faudra densifier et la densification ne passe que par du collectif.

Il entendait sur les réseaux sociaux un monsieur interpeler les Martiniquais. Vous avez un bout de terrain. Ça appartient à X frères et sœurs. Eh bien, « si zot pa sa rivé antann kô zot, pou kè zot tout-la propriété monté an SCI, et zot ka mandé... zot jalou missié Hayot, zot jalou missié ceci, zot jalou missié cela.

Il y a quand même sur les réseaux sociaux certains qui sortent des choses qui concernent les martiniquais, car on trouve toujours que la faute est à l'autre, chez l'autre.

Il y a celui qui a vendu les 30 œufs pour 8 €, et qui s'est fait traîner de voleur et qui a dit « koumansé pa travay avan zot kriyé mwen vôlè ». Les œufs étaient de calibre supérieur. Donc, il a acheté des œufs de calibre supérieur et vend des œufs de calibre supérieur. Si zot lé zé de calibre supérieur, zot ka pran zé de calibre supérieur. Si ou lé zé de calibre inférieur, ou ka acheté zé de calibre inférieur à 7,90 €. Mais, zé mwen à 8,15 €, sé pas y dé kalib sipériè.

Donc, il y a quand même certains sur les réseaux sociaux qui sortent de bonnes choses.

Le Maire remercie les élus, venus malgré la pluie, leur donne rendez-vous à début novembre, et rappelle que le congrès des maires débute le 18 novembre.

Fin de séance : 21h18.

Le secrétaire de séance,

René GALY



Arnaud RENE-CORAIL



**PROCES-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 14 NOVEMBRE 2024**

L'an deux mille vingt-quatre et le quatorze novembre à dix-neuf heures et dix minutes, le Conseil municipal de la commune de Trois-Ilets s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence du Maire M. Arnaud RENE-CORAIL.

Présents :

M. le Maire, Arnaud RENE-CORAIL,

Mmes : Nadia ACCUS-ADAINNE, Marthe ROUVEL, Myriam PINVILLE, Carole BOULET, Hortanse GARLIN HAUSTANT, Bénédicte BARDOUX, Laurence LOPEZE,

MM. : Willy HABRAN, Robert RENE-CORAIL, Serge PAIN, Antonio JAÏR, René GALY, Hervé MENIL, Fred PONCHATEAU, David JEAN-BAPTISTE EDOUARD, Lionel SAINT-PRIX,

Membres absents ayant donné procuration :

M. Albert-André PINVILLE à M. Serge PAIN,

M. Clément JEAN-ALPHONSE à M. Arnaud RENE-CORAIL,

Mme Stévine CELESTIN à Mme Hortanse GARLIN HAUSTANT,

M. Yves RACINE à M. Willy HABRAN.

Absente excusée : Mme Nathalie HABRAN.

Absent excusé : Néant.

Absente : Mmes Nathalia GUILLOIS, Marielle BOCALY, Marlène MAIKOOUVA, Esther DOMERGE MAIKOOUVA.

Absents : MM. Cédric LASSEGUES, Serge SAINTE-ROSE, Jiovanni JUBENOT.

L'assemblée compte 17 élus présents, 4 procurations, 1 absente excusée et 7 absents. Le quorum est atteint et le Conseil municipal peut donc valablement délibérer.

Madame Hortanse GARLIN HAUSTANT est désignée secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire salue les élus, les remercie de leur présence, et leur présente le calendrier des Conseils municipaux à venir.

Le prochain se tiendra le 28 novembre, pour notamment le casino, et il risque d'en avoir un autre en décembre pour le PLU. Il espère donc que les élus seront présents pour le PLU, et que ceux qui reviendront du Congrès des maires le seront aussi pour le casino et arriveront à l'heure, car c'est de l'argent pour la commune.

Viendront ensuite les orientations budgétaires en février et le vote du Budget Primitif en mars. Les élus ne pourront donc souffler que durant le mois de janvier où il y aura cependant la réception du personnel.

Le Maire fait ensuite l'appel des élus. Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

Madame Hortanse GARLIN HAUSTANT est désignée secrétaire de séance, et présente les quelques points à l'ordre du jour avant d'entamer leur examen.

ORDRE DU JOUR

- 1 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 SEPTEMBRE 2024.**
- 2 - CHANGEMENT DE NOM DE LA CYBER-BASE DES TROIS-ILETS.**
- 3 - DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION EVENT'S.**
- 4 - PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE DEPLACEMENT ET DES MISSIONS DES ELUS.**
- 5 - MODALITES DE PRISE EN CHARGE DES FRAIS OCCASIONNES PAR LES DEPLACEMENTS DES AGENTS**
- 6 - PAIEMENT DE FACTURES DIVERSES - ENGAGEMENTS ANTERIEURS NON RATTACHES A L'EXERCICE COURANT**
- 7- VOTE DES AUTORISATIONS DE PROGRAMMES ET CREDITS DE PAIEMENT (AP/CP) A LA VILLE DES TROIS-ILETS**
- 8 - DECISION MODIFICATIVE N° 01/2024 - COMMUNE**
- 9 - QUESTIONS DIVERSES**

EXAMEN DES POINTS A L'ORDRE DU JOUR

- 1 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 SEPTEMBRE 2024.**

Le Maire rappelle que le dernier PV avait été transmis aux élus par mail avant la convocation et le dossier du Conseil municipal.

Il demande s'il y a des observations, et note que ce PV, s'il n'est pas in extenso, reprend assez correctement les idées de tout un chacun. Il remercie par conséquent Madame ALTIUS et Monsieur LAFOLLE pour ce travail.

Il demande à nouveau s'il y a des objections, avant de mettre aux voix le PV qui est voté à l'unanimité des membres présents.

2 - CHANGEMENT DE NOM DE LA CYBER-BASE DES TROIS-ILETS.

Sur invitation du Maire, Madame ACCUS ADAINE présente brièvement le dossier, après avoir salué l'assemblée.

Il s'agit simplement de donner un nom qui corresponde aux missions de la cyber base, surtout depuis qu'elle a le label France service. Il semblait plus approprié d'avoir un nom tel que « Espace numérique », puisque ce service ne fonctionne pas en Cyber base mais comme un espace numérique qui permet aux administrés de pouvoir profiter de certaines administrations de l'État.

Il semblait donc judicieux de changer de nom pour que ce soit plus adéquat par rapport aux missions.

Le Maire remercie Madame ACCUS-ADAINE, et tient à dire que pour l'instant la ville est aussi cofinancée par l'État à hauteur de 20 000 € / an pour France service, pour les services rendus à la population. Il espère que cela durera autant que possible.

Il cède la parole au DGS qui le remercie avant d'entamer son intervention.

Connaissant l'Etat, il émet des doutes quant à la pérennité de ce cofinancement. En tout cas, cela va déjà en s'amenuisant d'une année à l'autre. Mais effectivement, il faut savoir qu'à l'époque, on parlait beaucoup de Cyberbase parce que c'était un label qui avait été mis en place par l'État et qui était porté par la Caisse des Dépôts et Consignations.

Ce label a été arrêté en 2014. Le nom de Cyberbase est resté, mais cela ne traduit plus l'activité véritable de l'espace numérique de la ville. On attend parler d'espace numérique ou d'espace public numérique.

Aujourd'hui il y a la partie « espace numérique », avec certes des activités d'initiation comme c'était le cas à l'époque de la cyberbase, mais un panel un peu plus large où des gens peuvent venir surfer, consulter, avoir un certain nombre d'activités au niveau de la Cyberbase.

Et il y a aussi l'aspect France service où les agents sont en accompagnement des publics qui veulent se tourner vers des organismes d'État, la CAF, les services fiscaux, les impôts etc. D'où ce système un petit peu bicéphale. Aujourd'hui, l'appellation « Espace numérique » permet véritablement d'englober les deux.

Par ailleurs, les Directeurs Généraux des Services au niveau de la Communauté de l'Espace Sud militent pour que les dépenses informatiques des espaces numériques puissent intégrer la compétence informatique de la communauté. Aujourd'hui en effet, pour le remplacement d'un ordinateur c'est la commune qui paie quand il s'agit de la Cyber base, alors que c'est pris en charge par la communauté pour les autres services. Et il semble que certaines autres communes pour leurs médiathèques bénéficient aussi de prise en charge par la communauté.

Donc il s'agit de mettre un maximum de chance du côté des communes pour défendre le fait que ces services publics espaces numériques communaux puissent intégrer la compétence informatique de la communauté et faire ainsi financer leurs matériels informatiques, dont une des caractéristiques est de passer de mode très vite.

Le Maire remercie le DGS, et confirme effectivement que le financement de l'Etat qui était de 30 000 € avec France service, est passée à 20 000 €.

Il demande s'il y a d'autres questions puis met aux voix le changement de nom de la Cyber base qui est voté à l'unanimité des membres présents.

Donc dorénavant ce ne sera plus Cyberbase, mais Espace Numérique Trois-Ilets, ENTI.

3 - DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION EVENT'S.

Le Maire invite Monsieur PAIN à dire quelques mots sur la Friday night, et la courte intervention de ce dernier se fait hors micro.

Il laisse ensuite la parole à Monsieur MARIETTE qui dit que globalement la Friday night s'est bien passée, même si le nombre de soirées a dû être réduit de deux cette année et l'habituel plateau jeunes annulé, eu égard aux restrictions budgétaires. Mais globalement cela a été un bon cru.

Le Maire, après avoir parcouru la liste de commerçants ayant payé, demande s'il avait été décidé de faire participer aussi les commerçants sédentaires.

A la réponse négative de Monsieur MARIETTE, il demande à connaître les tarifs appliqués aux commerçants.

Monsieur MARIETTE répond que ceux-ci sont de 75 € par soirée pour les gros commerçants, et de 30 € par soirée pour les petits comme Nésida qui fait des siniobols.

Le Maire, s'adressant à Monsieur PAIN, fait remarquer que la ville encaisse 75 € chez les gros commerçants alors que pour le moindre petit achat ce sont 50 € qui sortent de la poche du consommateur, que le commerçant soit gros ou pas. Il note de plus que tous ceux du front de mer, donc présents durant la Friday night, ne figurent pas sur la liste.

Monsieur MARIETTE répond que certains ne sont pas considérés comme marchands ambulants.

Le Maire dit qu'il faut que cela soit clair, car il ne veut pas être mis en examen pour qui que ce soit dans ce pays. Il faut que les choses soient claires. C'est une animation pour laquelle la ville accorde l'autorisation demandée par des gens de faire un certain nombre de choses. Et, si autorisation il y a, cela doit être contre paiement. Ce sont les textes, que les maires reçoivent aujourd'hui, qui le disent.

Et sur son WhatsApp d'octroi de mer, on ne cesse de lui dire de chercher l'argent ailleurs, parce qu'il y a des gens qui s'installent sur le domaine public auxquels il ne demande rien. Il invite donc Monsieur MARIETTE à faire attention, même si ces gens ne sont pas sur le domaine public.

Monsieur MARIETTE répond que le risque, peut-être que la ville peut courir, c'est que ces commerçants sédentaires rétorquent qu'ils payent déjà une redevance pour leur présence sur cet espace. La décision revient bien évidemment aux élus, mais il a le sentiment que l'on peut avoir ce type de retour (ce à quoi le Maire acquiesce), comme c'est déjà le cas pour l'organisation du marché du samedi où les commerçants qui sont là toute l'année, rechignent à payer pour le samedi spécifiquement.

Monsieur Robert RENE-CORAIL calcule que, 75 € par jour de Friday night, c'est globalement 300 € sur le mois pour un commerçant non sédentaire.

Monsieur MARIETTE ajoute que pour un commerçant qui ferait tous les vendredis de la Friday night, ce serait 6×75 €.

Monsieur Robert RENE-CORAIL, partant du principe qu'un commerçant sédentaire est déjà à 300 euros en temps normal, pense qu'il faut quand même une certaine équité. Il ne dit pas que ce commerçant ne doit pas contribuer, mais pense qu'il faut quand même une certaine équité.

Le Maire répond par la négative. Le commerçant sédentaire paye par mois un loyer à la commune, puisqu'il occupe un local privé communal. Maintenant il y a une animation que la ville

apporte durant un mois dans l'année, parfois un mois et demi (juillet à mi-aout). Dans d'autres communes, tout est payant et ce n'est pas que 75 €.

Certains élus ont déjà soulevé le problème de savoir comment sortir de ces 75 €. Et malgré cette somme, ça n'empêche pas la ville d'être quand même créancière de certains commerçants.

Il n'est pas obligatoirement à la recherche de paiement, mais le problème est qu'aujourd'hui tout est contrôlé.

S'adressant à Monsieur PAIN, il invite à bien analyser les choses afin de savoir exactement ce qui devra être fait l'année prochaine. Parce que dépenser 30 000 € et en percevoir 1 275 ou 1 500, cela pose question. Il faut bien analyser les choses afin que tout soit clair.

Après quelques échanges relatifs à la participation des commerçants à la Friday night, le Maire explique ses propos, à savoir qu'il est nécessaire de s'assoir pour bien regarder ce qu'il en est juridiquement, car il doit se protéger. S'il y a une demande à la collectivité, il y a quelque chose en retour. C'est obligatoire.

S'agissant des sédentaires, comme cela a déjà été évoqué, il faudrait revoir ces 75 € parce qu'ailleurs ce n'est ce tarif qui est appliqué.

Chaque année, lorsque l'on vote ce dossier, la question est posée mais laissée de côté jusqu'à ce que le cas se présente. Il faut pouvoir traiter ce problème en début d'année.

Monsieur PAIN souhaiterait que la commission Développement économique soit associée à cette réflexion, parce que le Friday Night, le marché sur la place ainsi qu'un certain nombre de manifestations contribuent aussi au développement économique. Il ne faudrait pas que ce soit que la commission Culture qui porte la réflexion ou les événements.

Le Maire pense qu'il faut faire le point sur l'ensemble du territoire de ce qui devra être perçu ou pas. Il rappelle qu'on ne peut pas être sur le domaine public, quel qu'il soit, sans une rémunération pour la collectivité. C'est comme ça. Même les associations doivent figurer dans leur bilan le montant de ce qui leur est attribué sur le plan de la logistique. Elles doivent l'évaluer, c'est obligatoire.

Tout cela, les élus l'apprennent à travers des cours auxquels ils participent de plus en plus aujourd'hui pour se protéger. Il ne va pas rester là et s'exposer à d'éventuelles affaires. La déontologie concernant les élus, c'est nouveau.

Monsieur Robert RENE-CORAIL dit souscrire parfaitement à ce que dit Monsieur PAIN, puisqu'effectivement le marché c'est de l'économie. Maintenant, le marché touristique est organisé par la culture, il ne sait pas pourquoi mais c'est comme ça.

Monsieur MARIETTE fait savoir qu'ils ne sont pas demandeurs, au contraire.

Monsieur PAIN répond avoir posé le problème du développement économique.

Le Maire, s'adressant à Monsieur Robert RENE-CORAIL, lui dit qu'il n'a pas à ajouter « qu'il ne sait pas pourquoi », et lui fait remarquer que le service économique ne dispose de personnel pour cela.

Monsieur Robert RENE-CORAIL acquiesce et demande à terminer son propos. Il demande à Monsieur MARIETTE de le laisser terminer, celui-ci s'étant exprimé sans qu'il ne l'interrompe.

Monsieur MARIETTE répond que ce n'est pas une dispute, et explique avoir répondu spontanément à la réflexion de Monsieur RENE-CORAIL qui met en relief son service. Il n'a pas la

volonté de l'interrompre, et lui répond simplement avant de le laisser, que son service n'est pas demandeur. Ils sont aux ordres et font ce qu'il leur est demandé de faire.

Le Maire rappelle à Monsieur MARIETTE que cela ne dépend que de lui, et laisse la parole à Monsieur Robert RENE-CORAIL.

Monsieur RENE-CORAIL dit être effectivement d'accord avec Monsieur PAIN, en ajoutant cependant qu'il ne faudrait pas non plus que la commission Développement économique ne soit associée que quand il y a des problèmes.

Monsieur PAIN, en revenant sur ses propos, dit c'est un problème qu'il pose depuis longtemps. Le marché du tourisme c'était l'OTI. L'OTI a disparu et c'est la culture qui l'a repris. Mais selon lui, tout ce qui est développement économique doit faire objet de réflexions de la commission qui en a la charge. La commission Tourisme ne peut pas gérer l'urbanisme. Il y a une commission Développement économique, et c'est à elle de se pencher sur tout ce qui est développement économique. Il revient au développement économique de s'occuper des marchés. On peut demander à la culture ce qu'elle peut apporter comme animation. Le développement économique c'est du développement économique. Ce n'est pas à la culture ni au patrimoine de le faire. Il faut que ces choses soient claires.

Ce n'est pas une guerre. C'est possible de travailler ensemble, réfléchir. Mais ce n'est pas à la culture de porter ça. Elle le fait parce que le Maire l'a demandé suite à la disparition de l'OTI qui portait cette action. Il n'y a certes pas de service de Développement économique, il y a un service Culture, mais il y a quand même une commission.

Le Maire acquiesce et invite la commission Développement économique et la partie culture à s'attabler pour tout ce qui touche à l'occupation des domaines, y compris le marché où les commerçants paient 70 euros par mois. Il faudra faire le bilan au niveau des occupants du marché parce que certains, toujours les mêmes, ne paient pas toujours, alors que si on regarde les prix pratiqués ailleurs, on verrait qu'aux Trois-Ilets c'est cadeau.

Friday Night vient en plus. C'est une manifestation. Maintenant, il faut que ce soit bien circonscrit et que les choses soient très claires. La ville n'est pas là pour empêcher à XY d'avoir une activité liée à cette manifestation.

Il faut maintenant définir comment ça se passe véritablement, parce que le commerçant, qui s'est installé dans la maison de Monsieur Sico, a demandé un chapiteau que la ville lui a accordé. Voilà qu'aujourd'hui il voudrait même maintenir ce chapiteau toute l'année, ce qui veut dire que cela lui a rapporté. Donc la commune a apporté quelque chose, et maintenant, de l'autre côté, il faut que la collectivité soit rémunérée. Ce sont les textes d'aujourd'hui.

Monsieur Robert RENE-CORAIL rebondit sur la question des chapiteaux, et demande s'il ne faudrait pas aussi faire payer la mise à disposition des chapiteaux.

Le Maire répond que c'est justement la raison pour laquelle il faut d'une réunion de la commission afin de voir les différents cas de figure, ce qui a été fait pour les différents commerçants, les prix qui leur ont été appliqués, décider de la révision des prix etc.

Il souligne ensuite l'augmentation du cout de la prestation de l'association qui est passé de 3 000 à 3 900 € au fil des dernières années, puis il met aux voix la demande de subvention qui est votée à l'unanimité des membres présents.

4 - PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE DEPLACEMENT ET DES MISSIONS DES ELUS.

Sur invitation du Maire, le DGS procède à la présentation du sujet pour lequel il a préparé un Power Point.

La prise en charge des frais occasionnés par les déplacements et les missions des élus, et la prise en charge des frais occasionnés par les déplacements des agents, c'est le même principe.

La ville a délibéré en 2022 sur les frais de mission et déplacement des élus, et en 2023 sur les frais de déplacement des agents.

Le 20 septembre 2023, un décret est venu réviser le montant des indemnités de mission.

En fait, celui-ci révise le montant des indemnités de mission pour les personnels de l'État, et à partir de ces montants maximum, les communes déclinent à leur niveau les montants qu'elles prennent en charge.

Il s'agit donc aujourd'hui, tant pour les élus que pour les agents, d'actualiser les montants et de les mettre au niveau de l'arrêté de septembre 2023.

Il s'agirait de passer le montant de l'hébergement à 90 € la nuitée pour un déplacement en province, à 140 € à Paris-Intramuros, et à 120 € dans les grandes villes de plus de 200 000 habitants.

Pour ce qui est des frais de repas, que ce soit en province, à Paris-Intramuros ou dans les grandes villes, ils passeraient à 20 € tant pour le déjeuner que pour le dîner, sachant que les anciens montants étaient de 17,25 €.

Il s'agit donc pour l'assemblée d'actualiser ses délibérations pour faire en sorte que les bons montants d'indemnisation soient pratiqués, surtout à la veille du départ des élus au congrès des maires.

Les remboursements se font toujours sur la base de justificatifs. Sur ce point, des élus ont interpellé la ville à propos d'un forfait pour les repas, déjeuner et dîner à 40 €, donc 2 X 20, en comptant 20 € de déjeuner et 20 € de dîner, puisque quelques fois, on peut être pris en charge le midi et dîner le soir, ou alors s'organiser autrement. L'important c'est de tenir dans l'enveloppe, avec les justificatifs.

Le Maire le confirme et explique (avec humour) que les élus peuvent inviter quelqu'un à manger au George V, mais qu'ils n'auront que 20 euros de remboursement, même si la facture du George V est de 550 €.

Le DGS attire l'attention sur la présence dans la documentation, d'un tableau d'actualisation de la délibération pour tous les déplacements que ce soit à Paris, en province, en Guadeloupe, à la Réunion etc. Tous les tarifs de la délibération y sont actualisés.

A une intervention hors micro, il répond que le petit déjeuner est censé être compris dans le prix de la nuitée.

A la suite d'échanges divers hors micro, le Maire dit que l'on sait pertinemment que l'on n'est jamais remboursé à 100 % de ses dépenses. C'est clair et net.

A de nouveaux échanges hors micro, il répond que le problème est qu'il faut prendre une délibération pour se faire rembourser.

A une intervention hors micro de Monsieur PAIN, relative en partie au fait que des élus voyageaient en classe économique alors que des agents pouvaient le faire en classe affaires, le DGS répond que les textes en général, dans la mesure où il s'agit de deniers publics, veulent que ce soit le tarif le plus économique qui soit retenu.

Mais rien n'empêche à l'agent de payer son sur-classement. Cela peut arriver. Mais suivant les textes, s'agissant de deniers publics, en général c'est le tarif le plus économique qui est choisi.

Après de nouveaux échanges hors micro difficiles à retranscrire clairement, le Maire met aux voix le dossier relatif aux modalités de prise en charge des frais de déplacement et de mission des élus qui est voté à l'unanimité des membres présents.

5 - MODALITES DE PRISE EN CHARGE DES FRAIS OCCASIONNES PAR LES DEPLACEMENTS DES AGENTS

Le Maire rappelle que cela peut arriver qu'un agent puisse voyager. Le cas s'est déjà présenté. La ville doit alors soit rembourser, soit payer les frais de déplacement et d'hôtellerie.

En l'absence de remarque, et après avoir rappelé que l'on applique les textes, le Maire met aux voix le rapport qui est voté à l'unanimité des membres présents.

6 - PAIEMENT DE FACTURES DIVERSES - ENGAGEMENTS ANTERIEURS NON RATTACHES A L'EXERCICE COURANT

Le Maire rappelle que, lors du Conseil municipal précédent, les deux factures du présent rapport, à savoir Auto Distribution et Bamitel Fraikin, avaient été renvoyées au conseil suivant.

Il cède ensuite la parole à Monsieur LOF qui présente le dossier, après avoir salué les élus.

Il s'agit donc de deux factures, Auto Distribution et Bamitel, qui avaient été reportées pour manque d'éléments.

Pour ce qui est de la première d'un montant de 1 592 €, il s'agissait d'une commande de 2022 dont la ville n'avait pas reçu la facture. Après enquête auprès du service (comptabilité), il n'était à priori pas sûr que la prestation eut été réalisée. Sauf qu'entre temps, après vérification, il en est ressorti que la facture avait bien été certifiée mais que le rattachement n'avait pas été réalisé. Le service est donc contraint de passer cette facture puisqu'elle n'est pas de l'exercice 2024.

Pour ce qui est de la deuxième facture, c'est-à-dire Bamitel, il y avait eu un souci au niveau du code postal. Le fournisseur a été joint a expliqué qu'il y avait un bug chez eux.

Mais il s'agit bien d'une facture de la ville de Trois-Ilets, en l'occurrence la première du marché. Son montant était inférieur au prix du marché pour la simple et bonne raison que le véhicule avait été livré en cours de mois et qu'il avait facturé à la ville seulement 21 jour sur 30. Mais elle n'avait jamais été réglée.

La facture a été corrigée et transmise entretemps, avec le bon code postal et le BPU du marché. Donc 2 199 € HT par mois et 21 jours sur la facture, ce qui correspond donc à la quote-part de la location du véhicule concerné.

Le Maire rappelle qu'il s'agit de factures avec engagement antérieur, non rattachés à l'exercice de 2022, qu'il faut donc payer.

Il demande ensuite s'il y a des observations puis met aux voix le paiement de ces factures qui est voté à l'unanimité des membres présents.

7- VOTE DES AUTORISATIONS DE PROGRAMMES ET CREDITS DE PAIEMENT (AP/CP) A LA VILLE DES TROIS-ILETS

Sur invitation du Maire, qui lui demande si la ville passe à une nouvelle façon de voir les choses, le DGS procède à la présentation du dossier.

Effectivement la ville passe à une nouvelle façon de gérer ses opérations. Elle a la possibilité de le faire en Autorisation de Programme et Crédit de Paiement (AP/CP). Cette gestion en AP/CP permet de dépasser le principe d'annualité budgétaire, puisque normalement, en dehors des AP/CP, lorsque la ville engage une opération, elle engage toutes ses commandes, tous ses marchés.

Elle se retrouve ainsi, si l'opération dure plus d'un exercice comptable, à avoir en fin d'année des restes à réaliser qui impactent la section d'investissement ainsi que le résultat annuel.

Il y a la possibilité avec les AP/CP de ne faire supporter sur l'année que l'avancement de l'opération sur l'année. Cela évite d'avoir en fin d'année le mécanisme de reste à réaliser avec son impact, le plus souvent assez négatif, sur le résultat à tout le moins de la section d'investissement.

Aujourd'hui, quand on parle AP/CP, cela veut dire que l'on travaille sur des opérations qui sont pluriannuelles.

Les exemples d'opérations qu'il sera proposé au Conseil municipal de passer en AP/CP seront vus plus loin. Ce sont des opérations qui vont s'étaler sur plusieurs années, à minima sur deux ans. Et avec le principe des AP/CP, on a une gestion extra-budgétaire où on suit la totalité de l'opération, et une gestion budgétaire qui fait que seules les factures payées sur l'exercice, seul l'avancement de l'opération qui se réalise sur l'exercice comptable, impactent le budget annuel.

Cela implique tout un travail d'échéancier prévisionnel à réaliser sur la durée de l'opération, donc sur du pluriannuel, avant de pouvoir proposer aux élus la mise en place et le suivi d'AP/CP.

Ces opérations pluriannuelles qui sont gérées en AP font l'objet d'un traitement particulier au niveau des documents budgétaires. Elles sont retracées dans la Décision Modificative et dans le Compte Administratif.

Donc, quand on parle AP/CP, on parle d'Autorisation de Programme. Et Autorisation de Programme, c'est le montant global de l'opération, la limite supérieure du coût de l'opération. Et les Crédits de Paiement, ce sont les crédits budgétaires que l'on va affecter chaque année pour payer les factures de l'opération. Ça évite d'avoir de l'emprunt oisif.

Si on part sur une opération de 10 millions d'euros et que la ville engage 10 millions d'euros sur le budget de l'année 2024 ou 2025, elle est obligée de prévoir en face des recettes pour couvrir ces 10 millions d'euros.

Donc cela peut vouloir dire qu'elle a mobilisé un emploi de 5 millions d'euros, si on fait la contrepartie avec les subventions, alors qu'elle n'aura pas besoin de ces 5 millions sur l'exercice 2024, puisque l'opération va se dérouler sur 2024, 2025, 2026.

Les AP/CP permettent cela. On sait que l'opération va coûter 10 millions d'euros, on crée une autorisation de programme de 10 millions, et on prévoit que sur 2024 on va payer 2 millions d'euros sur cette opération.

Par conséquent, pour les recettes d'investissement, on est en mesure de calibrer et de n'emprunter que ce dont on aura besoin en 2024 pour financer l'opération, et ainsi de suite. Schématiquement, c'est ce que cela donne.

Il y a différents types d'AP :

- Des AP de projets qui sont constituées pour des opérations d'envergure importante, comme par exemple la construction d'un équipement culturel ou sportif.
- Des AP d'intervention. Cela peut être des subventions qui sont versées dans un cadre précis, comme par exemple des subventions versées dans le cadre de la délégation d'aide à la pierre. Mais la ville peut décider demain de faire une AP d'intervention pour pouvoir verser des subventions aux gens qui accepteraient, pour l'harmonie du bourg de respecter par exemple les toitures en tuiles, et de refaire leurs toitures en tuiles. Et dans ce cadre, la ville peut décider de participer à telle hauteur en versant une subvention à ces gens pour ce faire.
- Des AP programmes qui correspondent à un ensemble d'opérations financières. La maintenance du bâti scolaire, par exemple, peut être une AP programme parce que cela va impacter toutes les écoles, et à l'intérieur, il y aura des opérations par école.

Voilà un peu le mécanisme de l'opération. L'intérêt c'est qu'au niveau des crédits budgétaires, cela permet notamment de faciliter les arbitrages que les élus ont à faire au niveau de la faisabilité des différents programmes.

Parce que se dire qu'il va falloir supporter 10 millions cette année sur une opération, ce n'est pas la même chose que de se dire 2 millions sur cette opération cette année. Donc cela veut dire qu'il est possible de faire 3-4 opérations sur l'année au lieu de consacrer tout le budget à une seule et même opération à 10 millions qui ne sera pas terminée sur l'année.

Cela permet aussi :

- D'accroître la visibilité au niveau de la programmation des investissements de la ville.
- De limiter les mobilisations prématurées d'emprunts, parce qu'effectivement les taux d'emprunt évoluent. On est actuellement entré dans une phase où les taux d'emprunt diminuent. Emprunter 5 millions en 2024 ce n'est pas la même chose qu'emprunter deux millions cette même année. On bénéficie d'une baisse des taux encore en 2025 sur 2 millions etc.
- D'éviter la mobilisation prématurée ainsi que l'emprunt oisif.
- D'augmenter le taux de consommation des crédits, puisque souvent, on entend dans les conseils que l'on avait prévu de faire ça et que l'on n'a pas suffisamment avancé dessus. Ce qui veut dire que les crédits ont été bloqués et que l'on n'a pas fait grand-chose.
- De répartir ses œufs dans différents paniers et de voir avancer véritablement les opérations, d'améliorer le taux de consommation et le taux de réalisation des opérations.

Donc, il est proposé aujourd'hui la création de 4 APCP :

- Une AP « Equipement multi-activités ». C'est une opération qui a déjà commencé. Elle est estimée à 6 812 000 €. On sait qu'elle ne sera pas terminée cette année, mais l'année prochaine. Il est donc proposé de créer une AP pour ces 6 812 000 €. Il y a déjà eu des réalisations antérieures au vote de l'AP pour 1,7 million d'euros environ. La ville a programmé des crédits de paiement pour 2 257 000 € sur 2024, et devrait avoir ce montant de facture à payer cette année. Il restera des crédits de paiement à programmer pour la fin de l'opération sur 2025 à hauteur de 2 859 000 €.
- Une AP « Construction d'un plateau scolaire » dans le bourg. La ville a une AMO sur cette opération-là qui est estimée à 11 millions d'euros, et devrait prendre fin en 2028. Il est donc proposé d'étaler ces 11 millions d'euros sur 2025, 2026, 2027, 2028 jusqu'à la fin de cette opération.

- Une AP qui serait adossée aux Espaces d'Aménagement Touristique pour un montant de 16 250 000 €, et qui devrait s'étaler entre 2025 et 2031 par rapport aux différents sites à aménager entre les parkings de Trou Etienne, l'Anse Mitan, l'Anse à l'Ane, etc..
- Et enfin, une AP « Grosses Réparations et Aménagements des infrastructures routières communales » pour un montant de 1,5 million d'euros, et qui devrait s'étaler entre 2024 et 2027. C'est une opération sur laquelle seraient passées toutes les grosses réparations sur les infrastructures routières telles que la reprise de la route de La Ferme, de la route de La Plaine, etc. C'est une AP qui est adossée à un marché public avec Caraïbes Moter pour tout ce qui est travaux de chaussée, travaux d'enrobés.

Ces quatre propositions d'AP/CP sont des opérations qui doivent être votées à l'occasion de décisions budgétaires, comme c'est le cas ce soir avec la Décision Modificative.

Ces opérations ne sont pas figées, et pourraient être représentées en Conseil municipal parce que le périmètre de l'opération aurait changé, ou parce que l'avancement de l'opération ne serait pas celui que l'on attendait. À ce moment-là, la ville serait amenée à recalibrer les crédits de paiement pour coller au plus juste à la réalité de l'opération et à la réalité des factures à payer qui vont remonter.

C'est donc un outil qui devrait aider à gagner en flexibilité et en réactivité.

Sa présentation terminée, le DGS se met à disposition des élus pour répondre à leurs éventuelles questions.

Monsieur GALY confirme que ce sont des opérations qui ont beaucoup de souplesse et surtout de la visibilité.

Le Maire acquiesce et ajoute qu'il en est de même pour les AE, autorisations d'engagement.

Le DGS précise que les autorisations d'engagement concernent la section de fonctionnement.

Le Maire attire l'attention sur le fait que l'on s'engage quand on le peut. La CTM a un engagement pour des versements échelonnés à des associations. Ce sont des autorisations d'engagement. Cela permet aux élus de voir un peu plus clair sur l'avancée des dossiers, parce qu'en même temps, au fil de l'eau, il faut diminuer les AP, c'est-à-dire que l'autorisation de programme sera diminuée du même montant qui passera en moins dans le compte administratif 2024. Donc, on sait à peu près combien il reste à réaliser pour les années à venir.

Le centre multi-activités va coûter 6,7 millions alors que la ville est partie avec un avant-projet sommaire de 4 millions. Le bureau d'études qui évalue le chantier l'avait estimé à 4 millions d'euros. De manière générale on admet un surcout de 10 %, ce qui devrait revenir à terme à 4 500 000 €. Mais aujourd'hui, alors que l'on n'est même pas à mi-chemin, puisque le gros-œuvre n'est pas terminé, l'opération est déjà évaluée à 6,7 millions. Donc, c'est quelque chose qui finira à plus de 7 millions d'euros.

C'est la même chose pour Xavier, qui était prévu à 1,2 millions. Après, il fallait revoir un peu le tout et cela va finir entre 3 et 4 millions d'euros.

Le problème qui se pose c'est que c'est avec ce type de dossiers que l'on sollicite des subventions.

On sollicite des subventions sur 4 millions d'euros et non 7 millions. La subvention est accordée sur 4 millions d'euros, et on finit à 7 millions. Il faut donc trouver les 3 millions d'euros ailleurs.

A une intervention hors micro de Monsieur MENIL qui demande comment, le Maire explique que la ville prend un bureau d'études qui dit que l'opération va coûter 4 millions. Sur cette base, elle dépose un dossier à la CTM, à l'Europe, à l'Etat qui subventionnent l'opération sur 4 millions, alors que celle-ci finit à 7 millions.

Il est alors impossible de demander à l'Europe et à l'Etat une rallonge. Il serait possible, à la rigueur, de le demander à la CTM parce que « Sé nou menm », mais l'état, tout comme la CAF qui intervient dans ce projet, diront que le dossier présenté porte sur 4 millions. « Vous m'avez présenté un dossier de 4 millions. Hors de questions me demander à nouveau de l'argent parce que votre dossier coûte 7 millions. Tant pis pour vous qui l'avez mal évalué ».

Monsieur MENIL demande si l'emprunt est la seule solution.

Le Maire le confirme et ajoute que c'est le cas de l'Espace Sud qui a présenté un premier dossier pour le siège de 9 millions, un second de 14 millions pour finir à 25 millions.

A des interventions hors micro, il répond :

- Qu'il n'y a pas d'impact pour le bureau d'études qui est au contraire gagnant parce qu'il réévalue sa rémunération.
- C'est un pourcentage.
- Ça ne peut pas impacter la prestation parce que l'on n'est pas encore à l'avant-projet détaillé. On est à l'avant-projet sommaire, l'APS, et c'est avec ce dossier que l'on va demander les subventions. A l'époque, dans l'avant-projet détaillé, un surcout de 500 000 € pouvait être concevable, mais on se retrouve avec 7 millions, parce que là on est vraiment dans la réalité. Donc dans ces cas, il y a forcément un delta qui passe sur de l'autofinancement de la collectivité, sur de l'emprunt, ou alors il faut chercher d'autres fonds que la ville n'avait pas sollicités jusque-là, pour tenter d'avoir un petit complément à ce niveau.

Le Maire ajoute que la ville est en train de solliciter l'Etat par ce qu'on appelle l'ACTC pour un montant de 2 millions d'euros. Dans ce cadre, l'Etat et la CTM sont sollicités tous deux à hauteur de 50%, soit 1 million chacun. Mais il faut que l'Etat signe 1 million pour que la CTM puisse signer 1 million. Si l'Etat signe 500 000, la CTM ne pourra signer que 500 000. C'est la règle.

Et cela explique que, dans ce pays, beaucoup de choses sont annoncées et même entamées pour certaines, mais ne se réalisent pas parce qu'elles ne peuvent être financées.

Le problème des déchets qui se pose à l'Espace Sud, que ce soit les ordures ménagères, les encombrants ou les déchets verts, n'est pas un problème du SMTVD. La raison est que la communauté a tellement de charges avec son immeuble qu'elle ne peut pas financer correctement la collecte des déchets.

L'immeuble coûte 250 000 € par mois qu'il faut les payer. Quand on passe de 10 000 € à 250 000 € mensuels, c'est 25 fois plus.

Monsieur GALY confirme que, selon les propos tenus dans la matinée par les collègues de l'Espace Sud, la tendance est effectivement de penser que c'est le problème du SMTVD, que l'impossibilité de financer telle action ou telle action (cette histoire de benne ou autres) est due au fait que le SMTVD doive de l'argent à l'Espace Sud.

Il a dû intervenir à plusieurs reprises pour expliquer que ce n'était pas le problème du SMTVD, mais que l'Espace Sud a quand même fait des choix financiers qui n'étaient pas vraiment judicieux, comme l'a dit le Maire.

Le Maire de conclure que l'on paie les conséquences. Il précise ensuite qu'il s'agissait d'une sorte d'aparté qui avait pour objectif d'expliquer que monter des opérations en autorisation de

programmes permet effectivement de les suivre au mieux, de savoir à quel point on en est quand on passe une nouvelle DM ou autre.

Quatre dossiers sont montés en autorisation de programme, à savoir le Centre multi activités, les écoles, les routes et les EAT. Ce sont de grands projets de la ville qui, à l'exception du Centre multi-activités, se terminent après la mandature. C'est aussi ça, savoir se projeter dans l'avenir.

Le Maire demande ensuite s'il y a des questions, puis met aux voix le dossier qui est voté à l'unanimité des membres présents.

La ville fonctionnera donc dorénavant en APCP.

8 - DECISION MODIFICATIVE N° 01/2024 - COMMUNE

Sur invitation du Maire, Monsieur Bruno LOF procède à la présentation du dossier.

Comme chaque année, les prévisions budgétaires sont corrigées en les ajustant par rapport :

- aux recettes et dépenses réelles de fonctionnement et d'investissement,
- à la mise en place des AP/CP, puisque la partie crédit de paiement correspond à des crédits de paiement budgétaires annuels.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement

Les charges à caractère général - chapitre 011

L'an dernier, la ville a dépensé 5 millions d'euros au titre de ce chapitre. Comme l'a dit le DGS, les AP/CP sont un outil souple qui nécessite cependant un suivi rigoureux et demande toujours de conserver une marge de manœuvre financière pour pouvoir solliciter des emprunts en cas de besoin pendant la durée des programmes.

L'enveloppe prévue de ce chapitre sera augmentée de 500 000 € pour couvrir :

- les achats de fourniture à hauteur de 18 460 €,
- les contrats de prestations de services (articles de la classe 611), l'entretien, les réparations et maintenances, notamment de voirie (article de la classe 615), pour 201 540 €.
- Les articles de la classe 613, essentiellement les locations, tant immobilières que mobilières, pour 221 000 €. La partie immobilière correspond à la prise en charge par la ville des logements des sinistrés de Beaufond.
- Les articles 616 (assurances), 623 (annonces et insertions), 618 (formations), et presque tous les autres articles du chapitre 011, pour 59 000 €.

Dégrèvement de THLV (taxe d'habitation sur les logements vacants) - chapitre 014

Ce sont des réajustements de l'état. Le montant est minime. La ville n'en a pas tout consommé et récupère 1 000 € sur ce chapitre.

Les autres charges de gestion courante – chapitre 65.

L'enveloppe est augmentée d'un peu plus de 319 000 € pour :

- Couvrir les besoins de la classe 655 (le STIS – service d'incendie) pour plus de 13 000 €,
- Doter le compte 65888 de 347 000 € afin de régulariser une opération de rattachement qui a été faite fin 2023, mais qui n'aurait pas dû l'être. L'état avait en effet notifié a posteriori une recette qu'il avait déjà versé en 2022 et cela faisait doublon. Ceci étant, cette erreur a permis

d'avoir un compte administratif positif en 2023, ce qui n'est pas négligeable. Maintenant il faut corriger.

Les créances admises en non-valeur (article 6541), les intérêts moratoires (6583) et les droits d'utilisation informatiques (65811), sont des crédits qui n'ont pas été consommés et qui sont récupérés pour un peu plus de 40 000 €.

Les charges financières – chapitre 66

Lors du vote du Budget Primitif, il avait été prévu, sur la totalité de l'année, une charge d'intérêt correspondant à un emprunt de 2 millions. Aujourd'hui, ce poste n'a pas encore été mobilisé, et la ville peut donc récupérer sur ces prévisions un peu plus de 120 000 € de crédit.

Les charges spécifiques – chapitre 67

Ce sont des charges un peu exceptionnelles. L'enveloppe est augmentée d'un peu plus 76 000 € afin de couvrir des titres annulés sur exercices antérieurs.

Il s'agit là de prévisions, et des recherches doivent être encore menées parce que l'état a réclamé à la ville le remboursement d'une aide qu'il lui avait versée en 2021. Il faut maintenant vérifier au niveau des permis de construire que ce remboursement est effectivement justifié.

Ensuite, la ville doit rembourser à l'Espace Sud 5 181 € qu'il lui avait versés à tort l'an dernier.

Les dotations aux provisions - chapitre 68

La ville récupère 10 000 € sur cette enveloppe parce que les dépréciations sont moins importantes que prévu.

Virement à la section investissements - chapitre 023

Ce chapitre est réduit. C'est l'autofinancement qui est utilisée pour réaliser des investissements. Pour équilibrer la section de fonctionnement, il faut le réduire de 622 635 €.

Il reste quand même positif puisque la prévision était de 1,3 million d'euros. On le réduit donc de moitié environ, et il va rester à peu près 700 000 € d'autofinancement viré à la section d'investissement.

Conclusion : il en résulte une augmentation globale des dépenses de 142 135 € sur la section de fonctionnement.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les atténuations de charges – chapitre 013

Elles correspondent aux remboursements en cas d'arrêt maladie. L'enveloppe est augmentée de 4 700 €. Donc, ce sont des crédits qui ne sont cependant pas positifs puisque liés à des arrêts-maladies.

Les produits des services, du domaine et ventes diverses – 70

Ce chapitre n'augmente que de 500 €, mais par les temps qui courrent, 1 € est 1 €.

Impôts et taxes – chapitre 73

- L'augmentation de cette enveloppe est de 158 700 €, et se décompose comme suit :
 - L'attribution de compensation pour un peu plus de 700 € comme prévu,
 - Le versement du prélèvement sur les jeux en ligne. Il y a des jeux électroniques au niveau du casino et l'Etat reverse à la ville une partie de ces prélèvements. Ce versement s'élève cette année à 40 000 €, ce qui est une bonne surprise.
 - L'octroi de mer, avec 12 000 € de plus cette année.
 - Le produit des amendes de police (article 7345) qui est aussi une bonne nouvelle cette année. La ville a récupéré 106 000 € qu'elle n'avait pas prévus et qui correspondent aux amendes de police 2021 et 2022. Donc l'an prochain, il faudra réduire de moitié cette enveloppe.

La fiscalité locale – chapitre 731

- L'enveloppe prévue est réduite de -178 000 €, comme suit :
- Une grosse partie de cette réduction, -100 000 €, est liée à la « taxe additionnelle, droit de mutation, taxe de publicité foncière », dans un marché des transactions immobilières toujours atone.
 - La commune ne perçoit plus la taxe sur les passagers depuis le mois de mai, suite à la perte d'un label, et est obligée de réduire les prévisions : - 138 000 €.
 - L'augmentation de 65 000 € de l'article « prélèvement sur le produit des jeux – 731732 », est liée aux machines à sous du casino, et pas forcément aux jeux électroniques.
 - L'article « Autres fiscalités locales – 7318 », est réduit lui aussi : - 5 000 €.

Donc le chapitre Fiscalité locale, connaît une baisse de recettes de -178 000 € par rapport aux prévisions.

Dotations et participations de l'Etat – 74

- L'enveloppe connaît une baisse d'un peu plus de 79 000 € résultant de :
- Une réduction de la Dotation forfaitaire des communes (- 436 000 €), car la ville avait prévu le filet inflation 2023, alors qu'elle ne répond pas aux critères et n'est donc pas éligible.
 - Une augmentation de 5 600 € du FCTVA sur la partie de fonctionnement, sachant que la FCTVA disparaîtra en fonctionnement à compter de l'année prochaine, avec le projet de loi de finances 2025.
 - Une augmentation de 61 300 € de la participation de l'Etat (article 74 718).
 - Une hausse de 8 000 € de la participation GFP de rattachement (article 74 751), provenant de l'Espace Sud.
 - Une bonne surprise à l'article 74-788 (participation autres organismes) avec 166 000 € en plus.
 - D'une dotation de + 99 200 € de l'article « Compensation d'exonération de Taxe d'Habitation ».
 -

Malheureusement, globalement, les bonnes surprises sont moins importantes que les mauvaises, et le chapitre connaît une baisse de 79 440 €.

Autres produits de gestion courante – 75

L'enveloppe de ce chapitre augmente de 224 700 €. Malheureusement, ce ne sont pas des recettes récurrentes et liées à des éléments positifs (indemnités d'assurance de la machine à glace et sinistre du camion).

L'article 7574 correspond au versement « Bonus territoire » de People and Baby. C'est une aide qu'ils reçoivent de la CAF et qu'ils doivent renverser à la commune.

Autres produits de gestion courante - article 75-888

La ville a reçu des indemnités d'assurance pour la machine à glace et le camion qui avait été accidenté, pour un montant de 129 200 €. Ce ne sont pas des recettes récurrentes.

Les deux autres chapitres, produits financiers et produits spécifiques, ne comportent que des montants infimes.

Opération d'ordre de transfert entre sections – chapitre 042

Il s'agit là juste de l'amortissement de subventions d'investissement. C'est un peu comme les dotations d'amortissement, mais à l'inverse. C'est une opération d'ordre et non une recette réelle.

Conclusion : La section de fonctionnement est équilibrée, avec une augmentation des recettes de 142 135 €, sachant qu'il y a plus de 169 000 € de recettes non récurrentes, ce qui équivaut en fait à une diminution de recettes.

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Au niveau des dépenses, il y a deux grandes parties, à savoir les opérations et les investissements hors opérations.

Immobilisations incorporelles (hors opérations) - Chapitre 20

Un certain nombre de fonds, qui avaient été prévus, n'ont pas été utilisés. Ceux-ci sont récupérés et affectés ailleurs, notamment les frais d'études. L'enveloppe est réduite de 90 000 €.

Immobilisations corporelles (hors opérations) - Chapitre 20

Cette enveloppe augmente de 152 000 € qui sont ventilés sur plusieurs articles.

Dotations, fonds divers et réserves - chapitre 10

Ce chapitre comprend l'article 10226 pour les taxes d'aménagement. Or, la ville a reçu un courrier de la préfecture lui demandant de rembourser une taxe d'aménagement de 2017 à hauteur de 15 303,69 €, qui a priori aurait été perçue indûment.

Participations et créances rattachées à des titres de participation - chapitre 27

C'est dans ce chapitre que l'on retrouve l'opération de portage de Vatable par l'EPFL.

Pendant plusieurs années, il y a eu du retard et des échéances n'avaient pas été payées. Donc pour attraper le retard, cette année, la ville en paye deux. Elle avait déjà payé 70 000 euros, et paie 70 000 € de plus pour être de nouveau dans les clous du plan d'amortissement prévu initialement.

Opérations d'ordre de transfert entre sections – chapitre 40

C'est l'amortissement de la reprise de subvention. Ce n'est pas une dépense réelle mais juste une régularisation comptable.

Opérations d'ordre patrimoniales – chapitre 041

Le montant est important mais là encore il ne s'agit pas d'opérations réelles mais d'une opération d'ordre. Il faut savoir que la ville a fait des opérations d'ordre patrimonial. C'est ce qu'on appelle des opérations pour compte de tiers, car elle intervient sur des parties qui ne sont pas forcément à elle.

Normalement, ces opérations auraient dû être équilibrées. Mais cela génère des anomalies que l'on régularise en mettant en place une enveloppe de 703 931,37 €.

Il y a à la fois la recette et la dépense, et donc en termes de résultats, cela n'impacte pas le résultat de la ville.

OPERATIONS DE LA VILLE

Opération 103 - Travaux de réfection des routes communales

La ville a mis en place ici l'AP/CP et dote cette opération de 245 010,40 €.

Opération 113 - Etudes et recherches

Il s'agit là aussi de crédits non utilisés totalement qui ont été récupérés pour d'autres besoins, pour un montant de 88 000 €.

Opération 122 - acquisition matériel divers

Cette enveloppe augmente de 18 000 €.

Opération 216 – Grosses réparations bâtiments communaux

Des crédits qui avaient été bloqués pour les grosses réparations de bâtiments communaux sont récupérés pour être affectés aux opérations prioritaires à hauteur de 450 000 €.

Opération 230 - Travaux cimetières

Cela ne concerne pas les travaux d'entretien réalisés récemment, mais l'autre projet qui a été repoussé à 2025. Les crédits prévus en 2024 sont donc récupérés pour leur montant de 72 803,50 €.

Opération 231 – Remise en état balisage chenal d'accès appontements

La ville augmente de 83 000 € de crédit l'enveloppe prévue pour cette opération.

Opération 232 – Route de l'identité iléenne

L'enveloppe est augmentée de 63 790 €.

Opération 26 - réfection de la voie rurale communale, lotissement Galice

L'opération touche à sa fin et des crédits prévus non utilisés sont récupérés à hauteur de 113 000 €.

Opération 32 - construction du plateau scolaire

Cette opération a été votée en AP/CP. Pour ajuster au plan d'amortissement de l'AP/CP, 10 000 € de crédit sont rajoutés pour cette année.

Opération 33 – Espaces d'aménagement touristiques

C'est aussi une opération en AP/CP. Les crédits de paiement sont réajustés de - 28 844,03 euros pour être en phase avec le prévisionnel de l'AP/CP.

Opération 65 - aménagement centre-bourg, requalification place Gabriel HAYOT et ex-hôpital.

L'enveloppe prévue est augmentée de 70 000 €.

Opération 83 – équipement multi-activités

Par rapport à ce qui a déjà été payé et ce qui était prévu, pour coller au plan de l'AP/CP, 422 000 € de crédit sont récupérés sur cette opération cette année.

Opération 89 – aménagement RD7 Xavier / avenue de l'Impératrice Joséphine

Pour aller au bout, l'enveloppe prévue est augmentée de 123 000 €.

Opération 95 – signalétique touristique

De manière identique, pour aller au bout, 74 000 € sont ajoutés à l'enveloppe prévue.

Conclusion : Globalement les dépenses d'investissement augmentent de 374 381,30 euros.

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Subventions d'investissement – chapitre 13

Des subventions sont attachées à la plupart des gros projets. Certains ont pris du retard et la ville perd sur les subventions d'investissement 215 000 €, soit - 215 000 €.

Immobilisations incorporelles – chapitre 20

Il y a eu des ré-imputations de mandats, c'est-à-dire que l'on a passé des écritures d'annulation sur des opérations. On passe une recette pour annuler une opération et on la réaffecte à la bonne opération. C'est pour cela qu'au chapitre 20-immobilisations corporelles, cela ouvre des crédits à la ville à hauteur de 32 000 €.

Dotations, fonds divers et réserves – chapitre 10

La meilleure nouvelle de l'année se situe dans ce chapitre, avec une augmentation de l'enveloppe de 476 800 € de FCTVA résultant des investissements réalisés en 2023.

Virement de la section de fonctionnement - 021

Pour équilibrer la section de fonctionnement, le virement à la section d'investissement est réduit de - 622 635 euros.

Opérations d'ordre patrimoniales - 041

Une enveloppe de 703 931,27 €, équivalente à la dépense, est mise en place à l'article 204421 pour régulariser les opérations pour compte de tiers ressortant en anomalie.

Conclusion : Les recettes d'investissement augmentent de 374 381,30 € et la section d'investissement est équilibrée en recettes et en dépenses.

Le budget d'investissement passe à 12 071 314, 27 € et est équilibré. Il était initialement prévu de virer 1 344 000 € à la section d'investissement, mais seulement 722 000 euros l'ont été.

La section de fonctionnement passe à 16 072 516,70 €, en dépenses et en recettes.

Il est à noter que la DM est équilibrée, mais que l'autofinancement de la ville est réduit à peau de chagrin. L'exercice 2025 sera donc très contraint pour justement conserver suffisamment d'autofinancement au cas où l'on aurait à mobiliser un emprunt pour financer les AP/CP.

(Fin de l'intervention de Monsieur LOF)

Le Maire met l'accent sur le fait, qu'au fur et à mesure, comme le fait la DGFIP, la ville met de l'ordre dans ses comptes. On met de l'ordre partout car on veut que les choses fonctionnent mieux.

Ces 703 000 € (rappel régularisation des opérations pour comptes de tiers) remontent à plusieurs années et il faut les régulariser. Donc parfois, lorsque l'on passe ces écritures, on peut voir sur Facebook certains dire « qu'il y a des combinards dans ces comptes de l'Etat », alors qu'il s'agit de régularisations.

Et cela donne un montant de budget important simplement du fait des écritures d'ordre. La ville se retrouve en fonctionnement avec 16 millions, alors que véritablement, la recette est de 12 millions. Donc 4 millions apparaissent comme ça.

Le budget d'investissement est de 10 millions, alors que ce n'est pas véritablement le montant des investissements. Tout cela à cause des écritures de régularisation qu'est en train de mettre en place la DGFIP depuis qu'ils sont au François. Monsieur Jean-Pierre DONVAL ne cesse de régulariser (Monsieur LOF explique que c'est pour que le patrimoine de la commune soit fiable au niveau du Compte de Gestion).

Un premier travail avait déjà été effectué par la ville afin de supprimer des comptes toutes les mises au rebut, tous les investissements qui n'existaient plus (camions, voitures, débroussailleuses etc.) et qui coûtent cher à la collectivité.

Le Maire demande s'il y a des questions, puis souligne qu'il n'y a pas trop de recettes si l'on ne tient pas compte la FCTVA générée par les 6 millions d'investissements réalisés l'année dernière.

Mais comme annoncé, l'année prochaine, il n'y aura plus de FCTVA fonctionnement, et le taux de remboursement de la FCTVA, si effectivement la mesure est votée dans la loi de finances, devrait diminuer et passer de 16% à 14%.

L'État faisait toujours remarquer que les communes de l'hexagone paient la TVA à 20% et ont un remboursement à 16% du montant de l'investissement alors que dans les DOM, elles paient 8% de TVA et sont remboursées à 16%. Maintenant, toutes les communes sans distinction seront remboursées à 14% au lieu de 16% du montant des investissements.

Les communes dans les DOM seront toujours gagnantes puisqu'elles payeront toujours à 8%, mais perdront quand même 2 points de taux et n'auront pas non plus de remboursement de FCTVA sur le fonctionnement, sans oublier d'autres recettes qui seront perdues.

Avant octobre 2025, il faudra aussi voter la majoration de la taxe d'habitation sur les logements vacants, parce que c'est là que l'on pourra trouver des subsides supplémentaires.

Il y a une augmentation des charges concernant le paiement des loyers des personnes relogées de Beaufond, mais la ville sera remboursée par l'État. L'écriture n'est pas encore passée parce que la ville n'a pas encore reçu la notification. L'État, par l'intermédiaire de la DEAL, doit lui rembourser ces sommes payées à Ozanam et SMHLM. Il faut mettre en place des crédits de paiement pour pouvoir payer Ozanam et SMHLM, mais, normalement l'État doit rembourser à la ville ces loyers.

Le Maire demande s'il y a d'autres questions.

Monsieur GALY demande confirmation que la ville perd la taxe sur les passagers.

Le Maire le confirme en expliquant que la ville n'est pas passée en commune touristique. Seule la commune de Schœlcher l'est. Trois-Ilets n'est plus « commune touristique ». La commune touristique n'est plus commune touristique, alors que l'autre qui n'a pas d'hôtel l'est.

Il s'agit de taxes payées par les martiniquais lorsqu'ils voyagent et le Maire dit qu'il y a quelque chose à revoir dans tout cela pour les EPCI, lors de la prochaine loi programme, et pour que ce soit reversé dans le cadre touristique, véritablement, puisque c'est payé dans le cadre touristique et non comme transport. Il y a donc des choses à revoir dans le loi programme. La ville y perd 240 000 €.

TABLEAUX RECAPITULATIFS

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations Incorporelles (sauf 204) (y compris opérations) (4)	895 931,42	0,00	-113 954,03	-113 954,03	781 977,39
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (4) (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (4)	4 993 754,00	0,00	170 800,31	170 800,31	5 164 554,31
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (4) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (4)	2 484 717,44	0,00	-482 021,35	-482 021,35	2 002 696,09
Total des dépenses d'équipement		8 374 402,86	0,00	-425 175,07	-425 175,07	7 949 227,79
10	Dotations, fonds divers et réserves	5 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00	25 000,00
13	Subventions d'investissement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	250 000,00	0,00	0,00	0,00	250 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres Immobilisations financières (4)	70 000,00	0,00	70 000,00	70 000,00	140 000,00
Total des dépenses financières		325 000,00	0,00	90 000,00	90 000,00	415 000,00
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		8 699 402,86	0,00	-335 175,07	-335 175,07	8 364 227,79

040	Opérations ordre transf. entre sections (8)	1 708 000,00		5 625,00	5 625,00	1 713 625,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00		703 931,37	703 931,37	703 931,37
Total des dépenses d'ordre d'investissement		1 708 000,00		709 556,37	709 556,37	2 417 556,37

TOTAL	10 407 402,86	0,00	374 381,30	374 381,30	10 781 784,16	+
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTÉ OU ANTICIPE					1 289 530,11	=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES					12 071 314,27	

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138) (4)	5 310 635,03	0,00	-215 715,07	-215 715,07	5 094 919,96
16	Emprunts et dettes assimilées (5)	2 000 000,00	0,00	0,00	0,00	2 000 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	32 000,00	32 000,00	32 000,00
204	Subventions d'équipement versées (4) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		7 310 635,03	0,00	-183 715,07	-183 715,07	7 126 919,96
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	490 000,00	0,00	476 800,00	476 800,00	966 800,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	2 051 316,24	0,00	0,00	0,00	2 051 316,24
138	Autres subventions invest. non transf. (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		2 541 316,24	0,00	476 800,00	476 800,00	3 018 116,24
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		9 851 951,27	0,00	293 084,93	293 084,93	10 145 036,20

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	1 344 981,70		-622 635,00	-622 635,00	722 346,70
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	500 000,00		0,00	0,00	500 000,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		703 931,37	703 931,37	703 931,37
Total des recettes d'ordre d'investissement		1 844 981,70		81 296,37	81 296,37	1 926 278,07

TOTAL	11 696 932,97	0,00	374 381,30	374 381,30	12 071 314,27
--------------	----------------------	-------------	-------------------	-------------------	----------------------

	R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTÉ OU ANTICIPE	0,00
--	--	-------------

	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	12 071 314,27
--	---	----------------------

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1)	Restes à réaliser	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3)	TOTAL
		I	II N-1 (2)			IV = I + II + III
011	Charges à caractère général (4)	4 256 200,00	0,00	500 000,00	500 000,00	4 756 200,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	7 648 000,00	0,00	0,00	0,00	7 648 000,00
014	Atténuations de produits	12 000,00	0,00	-1 000,00	-1 000,00	11 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (4)	1 794 200,00	0,00	319 470,00	319 470,00	2 113 670,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		13 710 400,00	0,00	818 470,00	818 470,00	14 528 870,00
66	Charges financières	350 000,00	0,00	-120 000,00	-120 000,00	230 000,00
67	Charges spécifiques (4)	5 000,00	0,00	76 300,00	76 300,00	81 300,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	20 000,00	[REDACTED]	-10 000,00	-10 000,00	10 000,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		14 085 400,00	0,00	764 770,00	764 770,00	14 850 170,00

023	Virement à la section d'investissement (5)	1 344 981,70	[REDACTED]	-622 635,00	-622 635,00	722 346,70
042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	500 000,00	[REDACTED]	0,00	0,00	500 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (5)	0,00	[REDACTED]	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		1 844 981,70	[REDACTED]	-622 635,00	-622 635,00	1 222 346,70

TOTAL	15 930 381,70	0,00	142 135,00	142 135,00	16 072 516,70
			=		
			D 002 RESULTAT REPORTÉ OU ANTICIPE	0,00	

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	16 072 516,70
--	----------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
013	Alténuations de charges (4)	16 000,00	0,00	4 700,00	4 700,00	20 700,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	190 800,00	0,00	500,00	500,00	191 300,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	5 626 000,00	0,00	158 700,00	158 700,00	5 784 700,00
731	Fiscalité locale	4 888 800,00	0,00	-178 000,00	-178 000,00	4 710 800,00
74	Dotations et participations (4)	3 048 000,00	0,00	-79 440,00	-79 440,00	2 968 560,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	328 200,00	0,00	224 700,00	224 700,00	552 900,00
Total des recettes de gestion courante		14 097 800,00	0,00	131 160,00	131 160,00	14 228 960,00
76	Produits financiers	500,00	0,00	250,00	250,00	750,00
77	Produits spécifiques (4)	500,00	0,00	400,00	400,00	900,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (4)	0,00	0,00	4 700,00	4 700,00	4 700,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		14 098 800,00	0,00	136 510,00	136 510,00	14 235 310,00

042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	1 708 000,00		5 625,00	5 625,00	1 713 625,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		1 708 000,00		5 625,00	5 625,00	1 713 625,00

TOTAL	15 806 800,00	0,00	142 135,00	142 135,00	15 948 935,00
					+
			R 002 RESULTAT REPORTÉ OU ANTICIPE		123 581,70
					=
			TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES		16 072 516,70

Le Maire demande s'il y a d'autres questions puis met aux voix le DM N°1 qui est votée à l'unanimité des membres présents.

S'agissant du dernier point à l'ordre du jour, il demande s'il y a des questions diverses.

9 - QUESTIONS DIVERSES

9-1 TABLEAUX DU PEINTRE AROSTEGUY

Monsieur PAIN rappelle que la ville a perdu le bénéfice du musée du café et du cacao, « puisque nous étions des spécialistes qui devions analyser toutes les pièces qu'il y avait dans le musée du cacao ». La Guadeloupe a agi tout autrement puisqu'ils l'ont acheté tout de suite, et aujourd'hui, ils ont un grand musée du café et du cacao.

La ville a perdu le tableau de Khokho RENE-CORAIL « puisque nous devions l'expertiser aussi ». Monsieur Bernard HAYOT a fait un chèque et « la dame qui a vendu le tableau a dit qu'elle n'avait jamais vu un si gros chèque fait aussi vite ».

Aujourd'hui, Madame Lyne Rose BEUZE, qui a fait l'école de Chartres et qui est en principe conservateur, a une certaine expertise. Elle propose à la ville une collection de tableaux.

Un collectionneur possède 40 tableaux du peintre Arostéguy. Dans la mesure où la ville en possède déjà trois, ce collectionneur aurait bien souhaité qu'ils soient sur les Trois-Ilets, alors que d'autres communes sont demandeurs.

Monsieur PAIN aurait aimé donc savoir si la ville est intéressée, si elle va expertiser les 40 tableaux ou si elle n'en veut pas.

Le Maire demande s'il s'agit d'un don.

Monsieur PAIN répond par la positive à condition qu'il y ait les moyens de réception et de protection.

Le Maire ajoute qu'il faut d'une salle pour pouvoir exposer ces tableaux. Il espère pouvoir en trouver une, avec la reprise de l'hôpital, récupérer ces œuvres et les exposer. Ce ne sera pas la chapelle qui est prévue pour les trésors de l'église, mais une autre salle réservée à ce type de tableaux, que ce soit ceux de Khokho ou ceux d'autres peintres.

Il faut donc rapidement travailler pour trouver l'endroit où à l'hôpital, pourraient être installées ces toiles et autres objets proposés à la ville, parce qu'avec tout ce qu'elle fait, la commune des Trois-Ilets est placée comme patrimoniale, et reçoit effectivement des propositions de dons, à condition, bien sûr, que ces dons soient placés dans un lieu sécurisé pour que la population martiniquaise et d'ailleurs puissent les visiter. Donc, la ville va y travailler.

M. JULIARD prendra contact avec Monsieur PAIN pour voir comment verser la somme du loto pour la chapelle de l'hôpital.

Maintenant, la ville doit travailler avec l'hôpital, parce que le transfert n'est pas encore passé en conseil de surveillance, pour que l'on puisse ensuite trouver la salle dans laquelle ces œuvres pourraient être installées et sécurisées.

Mais il faut répondre au propriétaire qu'étant donné que la ville a déjà une partie des œuvres, qu'elle voudrait bien avoir l'autre partie et qu'elle trouvera une salle sécurisée pour pouvoir l'installer même provisoirement.

9-2 DENOMINATION DE PARKING

Une demande a été faite pour trois parkings. Concernant l'objet de cette demande, la municipalité n'a donné aucun nom de personnalités à aucune rue.

Bien sûr, à l'époque de Monsieur Robert ROSE-ROSETTE, il y a eu la rue Schoelcher, l'Avenue de l'impératrice Joséphine, la rue Pasteur, la rue Desgrottes, la rue de la Fontaine (appelée à l'époque rue Débornation) et la rue des Trois Chadelles. Il n'a pas donné que des noms de personnages.

Mais la municipalité ne le fait pas, ça c'est clair et net. Des propositions de noms vont être faites pour trois parkings :

- Le parking de l'Anse Mitan pour lequel Madame ROSE-ROSETTE a toujours interpellé le Maire sur le sujet. Dans la mesure où le développement touristique etc. peut être associé à Monsieur Robert ROSE-ROSETTE, à Trou-Etienne le parking pourrait s'appeler Parking Robert ROSE-ROSETTE au lieu de Parking Trou-Etienne.
- Celui du Bambou s'appellerait Parking René RIVETI.
- Et celui de l'hôpital serait le Parking Romuld PINVILLE au lieu de Parking de l'Hôpital, puisque l'hôpital aura disparu et que Monsieur PINVILLE travaillait dans le domaine médical

Monsieur PAIN proposera quelque chose dessus lors du prochain Conseil municipal ou le suivant, afin de faire savoir qui étaient Robert ROSE-ROSETTE, René RIVETI et Romuld PINVILLE.

Ce sera fait durant cette mandature. Les autres sites viendront après. Madame ROSE-ROSETTE qui interpelle donc le Maire sur le sujet, sera invitée ce jour-là.

9-3 ENTRETIEN DES PETITES ALLEES

Monsieur PAIN souhaite intervenir sur les petites allées qu'il y a aux Trois-Îlets, en l'occurrence celle qui passe entre « Tasi » et « Confiant », celle qui longe la maison RIVETI et celle qui passe derrière les maisons Aston PINVILLE et Célanie HAUSTANT.

Ce sont des allées très fréquentées. Les gens y passent souvent pour aller au bord de mer. Mais elles ne sont pas en très bon état. Elles ne sont pas nettoyées, sont couvertes de gris, et il y a des trous partout. Il faut donc prendre les mesures adéquates, car ce sont des lieux fréquentés.

Le Maire informe qu'il y enverra les Services Techniques, et donne la parole à Monsieur Willy HABRAN qui a quelque chose à dire sur les gommiers.

9-4 LA MAISON DES GOMMIERS

Monsieur HABRAN informe avoir visité un peu le local réalisé par la ville des Trois-Îlets pour les deux associations de gommiers de la commune, Fils de Lumière et Bois Fouillé.

Celui-ci est complètement achevé, et la ville va devoir retenir une date pour l'inauguration avec l'ensemble des élus.

La commission Sport est en train de réfléchir pour voir dans quelle mesure le gommier pourrait être mis en lumière.

C'est vrai que la culture a organisé deux conférences qui se sont très bien déroulées avec Monsieur Richard CHATEAU DEGAT. Il leur adresse ses félicitations parce qu'effectivement Monsieur CHATEAU DEGAT a fait état du gommier en termes de dissidence et de marronnage.

Après réflexion, il pense que la ville pourrait faire la recherche des noms de tous les propriétaires de gommiers qui ont existé sur la commune afin de les mettre en valeur avec une plaque. Le gommier n'est en effet pas seulement du sport, mais c'est aussi la culture, un patrimoine, une fabrication très particulière.

Ce n'est pas comme une yole. Il n'a rien contre la yole, mais c'est vrai qu'il faudra que la ville mette en valeur le gommier. D'autant plus qu'en tant que directeur de course, ils mettent en place avant chaque départ, des séances d'initiation et ils sont vraiment étonnés de voir la manière dont les touristes font la queue pour tenter de pratiquer le gommier sur les « bwa dresé » etc.

Monsieur PAIN porte à la connaissance de l'assemblée que la CTM avait proposé de faire la Maison de la Voile Traditionnelle au Robert, qui incluait le gommier et la yole.

Les représentants de la ville leur ont dit, dans la discussion qu'ils ont eue avec eux, qu'il n'y a déjà pas grand-chose pour le gommier et que mettre gommier et yole ensemble, c'est un enterrement de première classe pour le gommier. Donc, ils auraient souhaité qu'il y ait la maison du Gommier aux Trois-Îlets et la maison de la Yole au Robert.

Les techniciens ont dit que c'est possible, et il reste donc à savoir si la ville serait d'accord, vu les problèmes financiers etc. Mais c'est bien dans l'objectif avancé par Monsieur HABRAN, à savoir que ce ne soit pas seulement un local où les gommiers se réunissent, mais qu'il y ait un local consacré à l'histoire du gommier qui serait un produit touristique éducatif et tout, et qui serait vraiment dédié à la dissidence, à l'histoire du Gommier, etc., vraiment un lieu de visite du Gommier.

D'autant plus, ajoute Monsieur HABRAN, que les touristes leur posent beaucoup de questions pour faire la différence entre le Gommier et la Yole : Origine ? Comment ? Pourquoi ? etc. Il y a donc une richesse à exploiter, une information capitale à donner à l'ensemble de ces touristes et pas seulement, mais aussi aux autochtones qui sont en méconnaissance de cette histoire qui est très riche.

Le Maire revient sur le sujet de l'inauguration, et explique avoir demandé à ce que la machine à glace, dont le remplacement a commencé, soit opérationnelle en même temps. Les marins-pêcheurs lui ont déjà dit que c'est bien beau de faire un local pour les gommiers, mais que cela fait deux ans qu'ils n'ont pas de glace. Par conséquent, étant donné que la reconstruction de la machine à glace a commencé, la ville fera une opération commune ce jour-là.

9-5 FORUM DE L'ODE SUR LES EAUX USEES - QUALITE DES EAUX DE BAIGNADE

Madame Myriam PINVILLE veut juste porter une information aux élus. Le service Communication a dû leur faire part de l'invitation au forum avec l'ODE. C'est dans la continuité du travail qui est mené depuis 7 ans maintenant sur la qualité des eaux de baignade.

Il y a un audit chaque année. Le dernier s'est tenu à la fin du mois d'octobre comme d'habitude. Et dans la continuité, il y a un forum en collaboration avec l'Espace Sud, l'ODE, le parc Marin et la ville des Trois-Ilets, sur les eaux usées, leur devenir et leur impact sur terre comme sur mer. Cela se déroulera ce mardi 19 de 18h à 21h sur le front de mer. Les élus qui n'iront pas au congrès y sont donc attendus.

Le Maire demande aux élus qui ne partent pas d'essayer d'être présents. C'est vrai que cela se passe juste au moment du congrès. Mais tout le monde n'y va pas. La Martinique ne se vide pas de ses élus du 18 au 21 novembre.

Madame PINVILLE ajoute que l'important, c'est d'en parler autour de soi, afin que la population soit sensibilisée. La ville y travaille depuis des années, mais c'est difficile de sensibiliser la population. Des tests et des études sont réalisés. Tout le monde n'est pas forcément aux normes, et il faut donc que la population en prenne conscience.

La ville a déjà réalisé une réunion publique à l'Anse à l'Ane afin de faire savoir que des aides existent pour certains particuliers en fonction de leur lieu d'habitation (le bassin versant ou pas).

Donc, ce serait intéressant de faire passer le mot et qu'ils soient présents. C'est vrai que le thème des eaux usées n'est pas très fun, mais cela fait partie de l'environnement et de l'impact sur la santé, pas seulement environnementale mais aussi humaine.

Monsieur PAIN pense qu'il faudra s'attendre à des débats sur la présence des bateaux.

Madame PINVILLE confirme que cela sera certainement le cas. Mais cela fait partie aussi des questionnements qu'a la ville et qui sont déjà abordés avec le Parc Marin avec lequel la ville effectue des sorties en mer une fois par mois. Tout cela est pris en compte.

L'objectif est aussi d'informer, de sensibiliser, aussi bien la population sur terre que les plaisanciers sur le fait que dans une zone maritime il y a une réglementation, une façon de vivre.

On ne peut pas tout interdire. Il y a déjà un arrêté fait pour la future mise en place des zones de mouillage, qui précise les zones de mouillage de 48 heures, de 72 heures ou de mouillage libre.

On ne peut pas tout mettre sous cloche. Elle est parfois interpellée parce qu'il y a des bateaux qui mouillent par-ci par-là, etc. La police municipale relève. Au tout début de cette brigade nautique mixe avec le parc marin, une action d'information sur les différents points où on avait le droit de mouiller ou pas avait été réalisée. Chaque mois, l'équipe relève le nom des bateaux, répertoriés ou pas, et vérifie s'ils sont bien situés ou pas.

La plus grande difficulté pour le moment, c'est lorsque les bateaux rentrent dans la zone des 300 mètres. Mais souvent, ils collaborent lorsque la police passe. Mais une fois par mois, ce n'est pas assez régulier.

La ville est donc en train de rechercher les fonds pour essayer d'avoir son propre moyen nautique et multiplier les actions. Mais ça, ce sera pour l'année prochaine peut-être. La ville a sollicité l'ODE, mais ils ne financent que ce qui est environnemental, alors que dans ce cas c'est l'environnement et la police. Monsieur Florent PATRICE travaille donc à rechercher des fonds pour l'année prochaine.

Monsieur PAIN dit que le problème des bateaux fera l'objet de débats. De toutes les façons, les gens y sont très sensibles dans la zone de Xavier. Une fois, avec Messieurs Bruno LAFOLLE et Germain SIMON, il avait monté une opération où la ville leur avait mis à disposition une benne et de l'essence. Ils avaient nettoyé les îlets, et rempli cette benne. Les îlets sont le salon, les toilettes, les réfrigérateurs, les canapés des plaisanciers. Ils se sont installés sur les îlets.

Madame PINVILLE répond qu'ils n'ont rien observé lors des visites. Il y a de la pollution, mais ils n'ont pas observé que c'était forcément les personnes vivant sur les bateaux qui en étaient à l'origine. Il y a aussi les phénomènes de courant, etc. Donc on ne peut pas non plus tout leur mettre sur le dos.

Monsieur PAIN doute des phénomènes de courant, pour ce qui est des canapés, des WC etc. sur les îlets. En plus, ce jour-là, une dame est sortie de son bateau pour venir se plaindre qu'ils étaient assis sur ses canapés.

Madame PINVILLE dit qu'elle ne peut pas tout leur mettre sur le dos.

Monsieur HABRAN pense que les élus devraient se réunir et en parler franchement. Le Club Nautique a dû en effet annuler deux cours avec des collèges, parce qu'il y avait des bateaux au niveau des îlets qui avaient fait leur vidange, rendant ainsi l'eau impropre au travail. Il a vu d'où cela venait d'où ils étaient, et avec son bateau il a vu d'où sortait cette huile.

Madame PINVILLE distingue cette problématique de celle de l'utilisation des îlets. Pour le moment, c'est sanctionné en cas de flagrant délit, parce qu'en dehors de la brigade mixte, le parc marin fait aussi des contrôles.

Cependant, ce problème ne pourra pas être totalement résorbé tant que la ville ne proposera pas un service pour l'évacuation de ces huiles. Maintenant, il est vrai que la réglementation prévoit que les eaux grises et les eaux noires ne peuvent être déversées. Certaines peuvent l'être à plus de 3000 nautiques, mais ils ne le font pas.

Jusque-là, tant que la ville n'aura pas mis en place cette zone de mouillage, ce service ne sera pas mis en place. On peut donc sanctionner quand on voit, mais la ville n'a pas encore la solution. C'est un service qu'elle doit proposer. On est par conséquent entre deux chaises.

Monsieur HABRAN rappelle que ce service existe au Marin. Il suffit d'y aller pour le faire. Le Marin est à 20 minutes.

Madame PINVILLE répond que l'on ne peut malheureusement pas être sur le dos des plaisanciers tous les jours. Il faut d'un moyen nautique et la ville ne l'a pas. C'est en préparation. Ce qui est demandé là doit être faisable, et la ville y travaille.

Madame ACCUS ADAINE dit avoir été interpellée sur la qualité de l'eau à L'Anse à l'Ane, où il y aurait à priori des difficultés. Au moment où le marigot avait débordé cela aurait pu se justifier.,Il y avait même un arrêté pour l'interdiction de baignade. Mais a priori, après la déconnexion, deux personnes lui ont dit avoir eu des boutons et que l'eau était à ce moment trouble. Elle voudrait donc savoir si, la ville avait entendu quelque chose à ce sujet.

Madame PINVILLE explique que tous les 15 jours la ville reçoit les résultats des prélèvements de l'ARS. Il faudrait donc vérifier la période à laquelle ces personnes-là pensent avoir été contaminées, parce qu'il lui semble que la ville n'a pas reçu d'alerte. Quand il y a une pollution importante en dehors des prélèvements, elle reçoit une alerte pour qu'elle puisse prendre les mesures nécessaires.

Madame ACCUS-ADAINE, pour être allée sur place, affirme que l'eau était effectivement trouble du côté des pêcheurs.

Monsieur LAFOLLE fait savoir que le marigot n'est pas connecté depuis un certain temps, et Madame ACCUS-ADAINE demande d'où cela pourrait venir si ce n'est pas du marigot.

Le Maire avance que la personne pourrait avoir une sorte d'allergie et penser avoir eu des boutons parce qu'elle est entrée dans l'eau. C'est très très facile. Dernièrement, la commune des Anses d'Arlet a fermé toutes ses plages à cause des méduses. Il n'y en a pas eu aux Trois-Îlets, mais cela arrive parfois lors de fortes températures. D'après les derniers constats, l'eau était à plus de 31°C. Il pourrait donc avoir des causes dues à la chaleur, mais aussi des méduses comme aux Anses d'Arlet.

Ils n'ont qu'à ne pas se baigner. La ville prend systématiquement un arrêté en cas de connexion du marigot, pour que les gens ne se baignent pas à l'Anse à l'Ane. Certains y vont quand même et se plaignent après de démangeaisons.

Madame PINVILLE tient tout de même à souligner que, depuis que la ville est dans cette démarche, la qualité des eaux de baignade s'est quand même améliorée. Au cours du dernier audit, où elle a été représentée par Monsieur Robert RENE-CORAIL, il a même été souligné que la ville a peut-être un excès de surveillance.

Le fait d'avoir des prélèvements aussi réguliers, alors que ça ne se fait pas ailleurs, peut jouer en la défaveur de la ville, parce qu'une pollution ponctuelle peut la faire descendre dans le classement des eaux de baignade, alors qu'il ne s'agissait pas d'une pollution si récurrente que cela.

Mais il y a une surveillance et Trois-Îlets n'est pas parmi les plus mal lotis. Cela ne veut toutefois pas dire que la ville ne va pas continuer à avancer pour obtenir quelque chose de plus intéressant.

Le Maire souligne le fait qu'il y a un audit chaque année, ce qui ne se fait pas ailleurs.

Madame PINVILLE ajoute que la commune des Trois-Îlets a été la première à entrer dans ce projet. Cela remonte à sept ans. D'autres communes ont ensuite suivi, le Marin, Sainte Anne. La commune des Anses d'Arlet s'y est mise récemment. Le Vauclin devrait en faire de même. Mais ils ont entamé cette démarche au moins quatre ans ou cinq ans après la ville.

La ville s'était lancée parce que, justement, elle n'arrivait pas toujours à mobiliser les différents partenaires, SME, ODE, le SPANC, etc., quand il y avait des casses, des pollutions ou

des dysfonctionnements sur le réseau. Et c'est quand l'Espace Sud a proposé cette démarche de certification qui regroupe tous les partenaires, que les choses ont commencé vraiment à avancer.

Donc, cela avance, mais c'est vrai que les gens demandent toujours plus. La ville veut faire plus mais ne peut pas aller plus vite que ce qu'on peut mettre en place. L'auditeur a fait quelques propositions par rapport au marigot. Monsieur MARCELIN avait été invité à participer à la conclusion, notamment pour voir les solutions qui pourraient être mises en œuvre pour éviter qu'en cas de connexion du marigot, les eaux usées n'aillent pas dans la mer. Mais après cela a un coût et il faut en connaître l'efficacité.

Le Maire répond que l'on revient à ce qu'il a connu pendant la campagne électorale, « les crétinismes » : Oui, il faut détourner la rivière vers le golf, ou sinon « est-ce qu'il n'y a pas un tuyau qui ramènerait l'eau à 2 000 km de l'Anse à l'Ane ». Des conneries comme ça.

Madame PINVILLE rappelle les pratiques des anciens : Quand il pleut, marigot connecté ou pas, on n'est pas censé être à la plage durant les deux ou trois jours qui suivent. Maintenant, il faut arriver à s'améliorer encore sur le plan de l'assainissement. D'où ce forum.

La ville travaille depuis des années à cette amélioration. Ce n'est pas simple, mais il y a déjà un grand progrès, parce qu'au tout début des personnes déversaient leurs eaux usées directement dans l'eau.

Et la mairie a pris à son compte, par les réparations et constructions, le fait que plus personne ne puisse plus le faire. Merci Monsieur le Maire. Donc, la ville avance quand même

Monsieur JAIR estime qu'il y a eu de gros efforts et que les choses se sont beaucoup améliorées. Les eaux de baignade sont analysées tous les 15 j et les résultats sont affichés sur la plage. Globalement, par rapport aux autres communes, il est sûr que les eaux de baignade de la ville sont surveillées et les plages nettoyées tous les matins.

Le Maire déplore que ce ne soit jamais suffisant. Les gens auraient voulu avoir en permanence sur la plage quelqu'un pour ramasser les feuilles et les bouteilles. Mais cela n'existe nulle part. Ça fait des années que cela dure. Et toujours dans les extravagances, un pompier avait demandé à la ville de mettre un filet pour que les poires de Mahogany ne tombent pas sur la tête des enfants dans la cour. Un pompier martiniquais. On a de tout. Parce qu'il avait lu ça dans un livre.

Monsieur JAIR revient sur les plages de l'Anse Mitan et l'Anse à l'Ane pour dire qu'il sera toujours là pour défendre. La ville a commencé le dossier assez tôt, a eu le label et travaille depuis. Cela va faire déjà 7 ans et il n'est pas d'accord que quelqu'un, lorsqu'il a des boutons, aille voir le Maire et demander à ce que la plage soit fermée.

Après quelques échanges hors micro, Madame PINVILLE rappelle qu'elle a dit qu'il faut juste vérifier s'il y a eu une pollution. Mais il n'y en a pas eu, la ville n'a pas reçu de fiche d'alerte, et les dernières analyses n'ont rien montré.

A une autre intervention hors micro, elle répond que l'alerte ne vient pas de personnes, mais de l'ARS. Ou bien s'il y a un dysfonctionnement sur le réseau, la SME transmet au service des fiches de signalement. En fait, il y a tout un réseau qui a été mis en place, et il a été fait de sorte que le temps d'intervention soit réduit : l'alerte des partenaires en cas de pollution, la formation aux prélèvements de Madame BRELEUR et de Monsieur LAFOLLE etc.

Donc l'eau avait une turbidité, ça peut arriver. Mais cela ne vient pas forcément d'une pollution. Cela peut être dû à un mouvement de marée, au sable qui remonte etc.

Après une autre intervention hors micro, le Maire répond qu'il faut savoir comment cela se passe aujourd'hui. Les médecins sentinelles reçoivent quand il y a la dengue. Ils reçoivent pour tout

aujourd'hui, dès que les personnes s'adressent aux bons médecins. Si ce n'est pas le cas, peut-être que l'ARS n'en aura pas été informé.

Sinon, en l'absence de cas nécessitant une visite chez un médecin, cela ne remonte pas. Mais dès que la personne se présente chez un médecin, cela remonte. Avec les réseaux sociaux aujourd'hui, l'ARS fait très attention pour informer la ville, s'il faut ou pas fermer la plage, faire des analyses complémentaires rapidement via le laboratoire MAP. Madame BRELEUR et Monsieur LAFOLLE sont habilités à faire des prélèvements dans ce sens.

Le Maire clôture ainsi la séance du Conseil municipal, en donnant rendez-vous au 28 (prochain Conseil municipal) et en souhaitant bon voyage aux élus qui se rendent dans l'hexagone.

Fin de séance : 21h 28 min.

La secrétaire de séance,

Hortanse GARLIN HAUSTANT



Le Maire,

Arnaud RENÉ-CORAIL



**PROCES-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 16 DECEMBRE 2024**

L'an deux mille vingt-quatre et le seize décembre à dix-huit heures cinquante-cinq minutes, le Conseil municipal de la commune de Trois-Ilets s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence du Maire M. Arnaud RENE-CORAIL.

Présents :

M. le Maire, Arnaud RENE-CORAIL,

Mmes : Nadia ACCUS-ADAINNE, Marthe ROUVEL, Myriam PINVILLE, Hortanse GARLIN HAUSTANT, Marielle BOCALY, Nathalie HABRAN, Laurence LOPEZE, Marlène MAIKOOUVA, Esther DOMERGE MAIKOOUVA.

MM. : Willy HABRAN, Albert-André PINVILLE, Serge PAIN, Antonio JAÏR, René GALY, Hervé MENIL, Fred PONCHATEAU, Lionel SAINT-PRIX, Serge SAINTE-ROSE.

Membres absents ayant donné procuration :

M. Clément JEAN-ALPHONSE à M. Arnaud RENE-CORAIL,
M. Cédric LASSEGUES à Mme Nadia ACCUS-ADAINNE,
M. Yves RACINE à M. Willy HABRAN.

Absente excusée : Mme Bénédicte BARDOUX.

Absents excusés : Néant.

Absentes : Mmes Carole BOULET, Stévine CELESTIN, Nathalia GUILLOIS,

Absents : MM. Robert RENE-CORAIL, David JEAN-BAPTISTE EDOUARD, Giovanni JUBENOT.

L'assemblée compte 19 élus présents, 3 procurations, 1 absente excusée et 6 absents. Le quorum est atteint et le Conseil municipal peut donc valablement délibérer.

Monsieur Fred PONCHATEAU est désigné secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire salue l'assemblée et procède à l'appel des élus.

Avec 19 présents, le quorum est atteint et l'assemblée peut donc délibérer valablement. En l'absence d'objection Monsieur Fred PONCHATEAU est désigné secrétaire de séance.

Le Maire signale la présence du directeur de l'ADDUAM et de la chargée d'affaires Madame PETERMANN, pour le Plan Local d'Urbanisme. Il procède ensuite à la lecture de l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

I - PROJET DE REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU).

II - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 NOVEMBRE 2024.

III - DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION FOYER RURAL DE MORNE CARETTE.

IV - RENOUVELLEMENT DES AUTORISATIONS D'OCCUPATION PRECAIRE DE LOCAUX COMMUNAUX A USAGE COMMERCIAL POUR L'AUTO-ECOLE LIBANUS ET MANGROV'ECO.

V - ETUDES PORTANT SUR LA MISSION DE PROGRAMMATION ET D'ASSISTANT A MAITRISE D'OUVRAGE POUR LA CONSTRUCTION D'UN PLATEAU SCOLAIRE.

VI - APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT DE L'AMENAGEMENT DE L'AVENUE DE L'IMPERATRICE JOSEPHINE : 1ERE PHASE DE L'AMENAGEMENT DU CENTRE BOURG.

VII - NOUVEAU REGIME INDEMNITAIRE DES AGENTS RELEVANT DES CADRES D'EMPLOI DE LA POLICE MUNICIPALE.

VIII - ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL ET MISE EN OEUVRE DES 1607 HEURES.

IX - QUESTIONS DIVERSES.

Le Maire entame ensuite l'examen des points à l'ordre du jour.

I - PROJET DE REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU).

Le Maire propose aux deux invités de se présenter avant d'entamer la présentation du projet de révision du PLU.

Monsieur Christophe DENISE, directeur de l'ADDUAM (Agence de Développement Durable d'Urbanisme et d'Aménagement de la Martinique) remercie le Maire et salue l'assemblée. Il a pris ses fonctions il y a quelques mois de cela, après le départ à la retraite de Madame TAILAME, qui a été la directrice de l'agence pendant 20 ans.

Il exprime leur grand plaisir d'être là pour présenter le projet arrêté du PLU dans sa deuxième version, ainsi que son évolution.

Il annonce que Madame PETERMANN, en charge de ce dossier, refera une présentation assez directe, de manière à aller à l'essentiel et surtout montrer en quoi le projet a évolué par rapport au tout premier qui avait eu un certain nombre d'observations de la part de l'État.

C'est un travail important qu'ils ont mené en lien avec les services de l'État, les services de la commune, ainsi qu'avec Monsieur le Maire qui s'est beaucoup impliqué.

Madame PETERMANN, à son tour, remercie le Maire et salue l'assemblée. Elle confirme le caractère succinct de sa présentation qui consistera à voir les modifications qui ont été apportées au projet en vue de ce second arrêt ce soir.

Rappels

Elle fera au préalable quelques rappels des grandes dates du PLU. Elle est toutefois tenue réglementairement de faire un bref rappel de la concertation qui a été menée dans le cadre de ce PLU, puisque même si les élus l'ont déjà vu, le bilan de la consultation de ce soir doit être fait aussi.

Le PLU a été prescrit en juin 2015. Des réunions publiques ont été réalisées dans les différents quartiers de la commune en vue de coconstruire le PADD, Projet d'Aménagement et de Développement Durable qui a été débattu le 25 janvier 2021.

Suivant la procédure, ce PLU a été présenté le 7 juin 2023, avant son premier arrêt, en Commission Départementale de la Nature des Paysages et des Sites qui a donné un avis favorable.

Il a été arrêté une première fois, le 9 novembre 2023, à la suite de quoi les différentes personnes publiques associées ont été consultées.

La CDPENAF, la Commission Départementale de Préservation des Espèces Naturelles Agricoles et Forestiers, a été consultée en mars 2023. Cette dernière a donné un avis défavorable qui a obligé de revoir ce projet de PLU qui est présenté une deuxième fois ce soir.

La concertation de la population est une phase obligatoire tout au long de l'élaboration du PLU. L'objectif est d'informer la population de l'avancée des travaux.

Cette consultation associe également les personnes publiques associées qui sont assez nombreuses. On peut citer l'Etat, la CTM, l'Espace Sud, le Parc Naturel de Martinique, les chambres consulaires comme la Chambre des Métiers, la Chambre d'Industrie et de Commerce, la Chambre d'Agriculture, l'ONF, le SMEM pour les problématiques électriques etc.

C'est donc un bilan de la concertation qui s'est voulue assez large, conformément à la délibération prise en 2015 qui demandait que soit mis à disposition du public un registre d'observations en mairie, que soient organisées des réunions publiques et que soient assurées des communications dans le bulletin municipal.

Une enquête sensible avait ainsi été réalisée auprès des habitants afin de recueillir un peu leurs ressentis sur la manière de vivre aux Trois-Ilets, les atouts, les inconvénients etc. Des communications publiques ont été réalisées par le biais des médias, dont Internet et Facebook.

Une exposition sur les grandes étapes du PLU et les principales pièces constitutives du dossier de PLU a aussi été réalisée en mairie.

Aussi, globalement, les modalités fixées par le Conseil municipal ont été respectées.

L'implication des habitants a été très bonne, puisqu'il y a eu une forte participation aux réunions publiques. Les publications ont également été largement vues et partagées sur les réseaux sociaux.

En conclusion, on peut que le bilan de la concertation est plutôt positif.

Les contraintes du PLU

Pour ce qui est du PLU en lui-même, le dossier a dû être repris en raison des avis négatifs de l'État et de la CDPENAF.

En fait, le PLU proposait de faibles objectifs en matière de mixité sociale, et il a fallu le reprendre, notamment la règle à mettre en place pour inciter à la construction de logements sociaux.

Il se posait également des problèmes de conformité avec la loi Littoral, puisqu'en tant que commune littorale, la ville des Trois-Ilets est concernée par les objectifs de la loi littorale. Ceux-ci sont de plus en plus observés à la loupe par les services de l'État, notamment pour ce qui concerne les extensions d'urbanisation en discontinuité qui ne sont plus autorisées, et les extensions d'urbanisation en dehors de ce que l'on appelle les villages et agglomérations au centre de la loi Littoral. Les déclassements par exemple en dehors des quartiers principaux des Trois-Ilets sont de plus en plus difficiles à réaliser.

Le Maire précise que la loi Littoral couvre la totalité de la commune des Trois-Ilets aussi bizarre que cela puisse paraître.

Ce que confirme Madame PETERMANN, qui ajoute que les communes soumises à la loi Littoral le sont pour l'entièreté de leur territoire, et non uniquement sur la frange littorale. Certaines communes en Martinique sont même concernées et par la loi Littoral et par la loi Montagne. Cela devient de plus en plus complexe en matière d'aménagement.

Il y avait également des problèmes liés au défrichement qui est une grosse problématique en Martinique, notamment sur les secteurs boisés pentus. Sur le territoire de la ville, pas mal de demandes ont été refusées. L'État a demandé à ce que l'on puisse mettre en cohérence le document de planification avec les demandes de défrichement par exemple en reclassant en zone naturelle les terrains qui ne pouvaient être défrichés.

Il y a eu également un problème sur le secteur de la zone à urbaniser sous le fort d'Alet. C'est un secteur en pente et encore constructible juste au-dessus de la Suite Villa, sur lequel des espèces protégées ont également été trouvées, en l'occurrence le palmier Glouglou, connu évidemment de tous les élus.

Il y a eu aussi des problèmes de mise en adéquation du PLU avec le Schéma de Cohérence Territoriale de l'Espace Sud (SCOT). Tous les secteurs constructibles vers La Ferme et Beaufond sont des secteurs d'habitat diffus. Le SCOT impose un reclassement pour plus de moitié de ces terrains en zones agricoles ou naturelles.

La commune était très légèrement au-dessus des 50% et un travail a dû être mené très finement sur ces secteurs. Quelques corrections un peu qualitatives ont ensuite été portées sur le dossier, notamment sur tout ce qui est orientation d'aménagement et de programmation, où il fallait porter des précisions en matière de raccordement à l'assainissement collectif.

Il fallait prouver que tous les secteurs d'urbanisation futur seront connectés à la station d'épuration de L'Anse Marette.

La question des logements sociaux

Après ce résumé des demandes formulées par l'État et le CDPENAF, Madame PETERMANN propose de regarder, sur le document graphique, les modifications qui ont été apportées au dossier.

Monsieur Serge PAIN demande ce que signifie dans le PLU, le fait de dire la priorité est donnée à la construction de logements sociaux.

Madame PETERMANN répond que la commune de Trois-Ilets, comme de nombreuses autres en Martinique, est carencée en matière de logement social. Et le document de planification qu'est le PLU, qui doit traiter de quasiment toutes les thématiques qui puissent exister en matière d'aménagement, doit montrer la bonne volonté de la commune en matière de production de logement social.

Ainsi, tous les secteurs du territoire iléen sur lesquels un projet de logement social est prévu ont été affichés dans le document de planification. Le projet de logement social juste à côté de l'église se traduit par un figuré de petits carrés violets qui montrent que sur, ce secteur, des logements sociaux sont programmés dans le futur.

Le PLU doit aussi mentionner le pourcentage de logements sociaux prévu sur le secteur défini. En l'occurrence, sur la rue Jules Ferry, dans le petit secteur qui comprend quatre parcelles, il est prévu 100% de logements sociaux.

De même, une opération de logement social à 100% est prévue sur un secteur de la rue principale du centre-bourg le long de la RD7.

Il y a aussi un projet, plutôt de mixité sociale, en continuité de l'opération de logement social de Terraille. C'est un projet, porté par Ozanam, sur lequel un permis de construire, qui prévoit 25% de logement social, a été délivré.

Des projets intermédiaires sont donc prévus.

(Madame PETERMANN juxtapose à l'écran le PLU arrêté N°1 et le projet de PLU arrêté 2, et montre sur le second la localisation des projets de logements sociaux et autres (logements individuels, accession à la propriété) en rappelant qu'il faut nécessairement qu'il y ait 30% de logements sociaux.)

Monsieur PAIN demande si, en dehors de ce qui figure sur ce projet de PLU, les autres projets d'extension de ce même programme de logements sociaux seront réalisables, c'est-à-dire si ce projet limitera la ville et rendra impossible le déclassement d'autres zones.

Madame PETERMANN répond qu'il sera possible d'avoir des logements sociaux ailleurs, mais que les déclassements de terrains vont être de plus en plus complexes.

Monsieur DENISE ajoute que ce qu'explique Madame PETERMANN, c'est qu'il y a une carence de logements sociaux aujourd'hui au regard de la loi, la loi SRU notamment, qui impose un certain pourcentage de logements sociaux par rapport au nombre de résidences principales. Par ailleurs, dans les constructions à venir, des secteurs de mixité sociale seront fixés dans lesquels un certain nombre de logements sociaux seront de facto construits. La question des déclassements est un autre sujet.

Monsieur PAIN dit avoir compris cela. Ce qu'il veut dire c'est que dans le projet de PLU, il y a des parcelles qui sont définies. Il y a un manque de logements, mais comme ce sera bien défini, bien encadré, il n'y aura plus de possibilités d'extension des logements sociaux.

Le Maire explique qu'il faut d'abord consommer ce qui est à consommer, et qu'ensuite le PLU sera à nouveau révisé, parce que les 30-25% de logements sociaux seront atteints. Tant que ce ne sera pas le cas, il ne sera pas possible de construire sur d'autres terrains.

Le Pire (pour le Maire) est que lors d'une réunion du CDPENAF, une association de protection de la nature demandait à la ville d'enlever les sept hectares de la SIMAR. Il a dû insister sur le caractère social de ces logements, parce que le représentant de cette association n'avait pas encore pris conscience qu'il s'agissait d'un terrain SIMAR. Il pensait qu'il s'agissait d'un terrain qui sera aménagé et vendu aux blancs. C'est ce problème auquel on est confronté avec ces gens, et il faut le dire.

Analyse du projet de PLU

Terrain logements sociaux

Monsieur SAINTE-ROSE demande confirmation :

- qu'il s'agit bien d'un terrain qui avait été mis en vente par la SIMAR et qui intéressait les promoteurs,
- que la procédure s'arrête (s'il comprend bien),
- et qu'il s'agit d'une parcelle qui avait été cédée par la ville (il lui semble).

Le Maire répond par la négative. Ce terrain est toujours propriété de la SIMAR qui l'avait mis en vente sur le marché international. La ville a alors écrit à tous les députés et autres élus nationaux pour demander ce que cela voulait dire.

Et c'est là la difficulté avec la Banque des Territoires, non seulement en Martinique mais aussi en France hexagonale. Ce sont des gens qui sont à la recherche d'évaluation, de réévaluation de leurs biens, et non à la construction de logements sociaux. C'est ce qui est reproché à M. MACRON.

Cela figurait en couleur jaune. Dans le PLU, c'est écrit que c'est pour des logements sociaux et que cela appartient à la SIMAR. Il faut donc que cela figure maintenant sur la carte comme cela a été fait là, c'est à dire avec une couleur pour la partie OZANAM et une autre couleur pour la partie SIMAR.

Et par rapport à ce que dit Monsieur PAIN, tant que tout cela ne sera pas consommé, et s'il faut d'autres logements sociaux, il faudra remettre le PLU en révision pour trouver des terrains pour leur construction. A une intervention hors micro, il répond qu'il faut déjà avoir consommé et qu'il faut aller à ces fameux 25% de logements sociaux. La ville en est à 18%.

Madame PETERMANN confirme que le PLU n'est pas figé. Il peut évoluer à terme. Il peut faire l'objet de modifications si le besoin se fait ressentir, que ce soit pour l'économie ou pour de l'habitat, si effectivement on peut prouver qu'il n'y a plus de fonciers disponibles au sein de ces zones urbaines.

Donc effectivement, comme l'a indiqué Monsieur le Maire, si un jour toutes les zones urbaines sont remplies aux Trois-Ilets et que les demandes de logements ou d'activités économiques ou d'équipements publics existent, le PLU pourra toujours faire l'objet d'évolutions.

Mais, ce qu'a dit Monsieur le Maire est très important, à savoir que le PLU c'est une balance, un équilibre à trouver entre les besoins de la commune et les capacités d'accueil de ces zones urbaines.

Et il se trouve, selon les chiffres de l'INSEE, que la population des Trois-Ilets diminue. C'est là un point pénalisant pour la ville. Celle-ci ne peut en effet pas retenir l'argument de l'augmentation de sa population pour justifier un besoin important de foncier afin de pouvoir accueillir celle-ci. C'est là une des raisons pour lesquelles le PLU a dû être retravaillé.

Emplacements réservés

Ce second arrêt du PLU a aussi été l'occasion de préciser les emplacements réservés. Le PLU peut en effet fixer des secteurs réservés pour du logement social, mais aussi des entreprises sur le zonage pour indiquer qu'il y a un projet d'équipement public ou un projet de voie etc.

C'est le cas sur le secteur Xavier où dans cet arrêt du PLU, un emplacement réservé, dans la version 1 du PLU, pour désenclaver cette partie de Xavier au nord du bourg a été affiné de manière à mieux préciser son tracé.

Un autre emplacement réservé avait été défini pour assurer le « désenclavement d'urgence » de l'Anse Mitan. Cette voie ne sera pas ouverte de manière continue au public, mais sera une voie de secours en cas de souci sur la route de l'Anse Mitan. Sa nécessité avait été soulignée par Monsieur le Maire. Cet emplacement avait été défini dans le premier arrêt du PLU, mais il a été demandé à la ville de le préciser afin qu'il suive mieux les courbes de niveau, ainsi que les traces existantes entre l'Anse Mitan et l'Anse à l'Ane.

Zones urbaines et zones naturelles

Ensuite, il y a toutes les zones toujours actuellement NH du PLU, qui avaient été requalifiées en zone urbaine dans le projet. Il s'agit de ces fameuses zones qui posaient problème au niveau du SCOT et qui devaient être reclassées en majorité en zone urbaine agricole ou naturelle.

La ville a dû faire des choix. Le travail a essentiellement porté sur le reclassement des zones urbaines en zone naturelle en fonction de la topographie. Et toutes les zones reclassées en zone naturelle, soit elles sont très pentues, soit elles ne pourront pas être défrichées. C'est ce qui a motivé un nouveau travail de re délimitation des zones urbaines sur le secteur de la Bigote, donc entre Passe Montemps et Pagerie.

Il y avait une zone urbaine continue qui reliait Passe Montemps au secteur de Pagerie dans le projet de PLU n°1. La partie centrale de la descente vers Pagerie, qui est très pentue et qui a déjà fait l'objet de refus de défrichement, a donc été reclassée en zone N.

Le Maire ajoute qu'il faut dire que les services de l'État sont arceboutés dessus. Il était hors de question pour l'Etat et les deux associations présentes qu'il y ait une continuité d'habitat sur ce secteur. Il fallait supprimer son classement en zone NH, c'est-à-dire habitat diffus, pour que le dossier puisse passer au CDPENAF. Il y a donc des gens qui sont à la limite c'est-à-dire Bigote, et en contrebas on s'arrête à RENCIOT. Maintenant, les gens pourront toujours déposer leur demande à l'enquête publique.

Zones agricoles

Il y a aussi une augmentation de la zone agricole. Cela concerne :

- d'une part le haut de Passe Montemps où des familles en avaient fait la demande. Le secteur, précédemment classé en zone naturelle est passé en zone agricole.
- D'autre part, des parcelles bien délimitées sur lesquelles il y a des maisons (ACHILLE, THEODORE, FILON, le belge). L'Etat et ces associations sont arceboutés dessus. Ils ont imposé de classer en zone agricole ce secteur, qui va de « Wacha » à FILON et que la ville avait mise en zone constructible. Ainsi Monsieur THEODORE a une maison sur un terrain agricole. Or une maison une maison sur un terrain agricole n'a pas la même valeur qu'une maison sur un terrain constructible.

Monsieur PAIN rappelle qu'en 1989 la politique de la ville était de permettre aux îliens, qui avaient des terres le long de ces voies dans ces quartiers, de construire. Ce renversement signifie donc d'une part que ces gens seront limités au niveau construction, et d'autre part que tout ce qui est constructible vaudra de l'or.

Cette même population propriétaire de terre qui pouvait prétendre construire ne le pourra pas, et il ne sera pas possible d'acheter ces terrains qui voudront de l'or parce qu'il n'en reste pas beaucoup.

Il faut que l'Etat comprenne cela. On ne peut pas dire aux jeunes etc. de revenir sans savoir où les loger, tout en sachant qu'ils n'auront pas accès à la terre qui est déjà chère et qui leur sera hors de portée. Et le peu qui restera vaudra non plus de l'or mais du diamant.

Il y a en plus le problème du déclassement. Une maison de 300 000 € construite sur un terrain constructible se retrouvera demain sur un terrain valant 50 centimes.

Le Maire le confirme. Sur un terrain agricole, la maison vaut tel prix, mais tout ce qui est autour a la valeur d'un terrain agricole et non celle d'un terrain constructible.

Monsieur SAINTE-ROSE dit entendre bien que l'on passe en zone agricole, mais dans la mesure où l'on est dans le système de compensation, il aimerait savoir si le passage en zone agricole signifie que l'on en a enlevé une ailleurs ou que l'augmentation de la surface agricole se fait sans compensation.

Madame PETERMANN répond qu'il n'est pas question de compensation. Auparavant on prenait là, on enlevait là. Mais ce n'est plus tout comme ça. Maintenant, on ne fait qu'enlever, puisqu'ils se sont rendus compte qu'il y a des lois qui s'appliquent. Monsieur le Maire disait tout à l'heure que la loi Littoral s'applique sur tout le territoire iléen.

En montrant une zone sur la carte, Madame PETERMANN explique que c'est la loi Littoral qui l'a fait reclasser en zone agricole parce qu'ils estiment qu'il y a une coupure d'urbanisation qui est faite par les rivières et qui existe donc depuis toujours. C'est ce qui a valu le reclassement en zone agricole. Lors de la dernière réunion ils ont passé pratiquement cinq heures à essayer de justifier de par l'histoire pourquoi ces terrains étaient urbanisés.

Il n'y a plus de compensation. Cela ne fonctionne plus. Maintenant, le document est mis en coordination avec les documents supra communaux et les lois, et malheureusement tous les quartiers qui se trouvent comme ça en habitat diffus font les frais de cette application de la loi littoral. Ce n'est pas qu'aux Trois-Ilets. Le même problème existe à peu près partout.

Constructions dans les zones agricoles

Madame DOMERGE MAIKOOUVA voudrait juste soumettre une question. « Dans un conseil municipal, on avait parlé justement de construction de maisons dans une zone agricole, en sachant qu'agricole recoupe plusieurs activités. Et on avait dit, il me semble que l'éleveur pouvait avoir une maison dans la partie agricole, mais que par exemple, celui qui a une pépinière il peut pas. C'est là que j'ai besoin d'avoir la précision. Est-ce que ça tient toujours, ou est-ce que ces deux catégories pourront avoir cette même possibilité ? »

Madame PETERMANN explique que pour tout ce qui est construction à usage de logements en espace agricole pour l'agriculteur, celui-ci doit justifier sa présence h/24 sur l'exploitation. Donc, ce n'est pas uniquement le fait de faire de l'élevage, mais il faut que cela soit de l'élevage naisseur. S'il y a des naissances durant la nuit, l'agriculteur doit être sur place.

Par contre, ils estiment que quelqu'un qui fait grandir des carottes n'a pas besoin d'être là h/24, mais doit justifier qu'il est exploitant depuis plus de trois ans pour prouver qu'il n'est pas un éleveur d'un jour qui a construit sa maison.

Cela vaut aussi pour l'agritourisme, cette activité qui est autorisée en espace agricole. Tout agriculteur peut faire de l'agritourisme, mais doit lui aussi pouvoir justifier une antériorité d'activité de plus de trois ans. Et il faut que son activité touristique soit vraiment un complément de revenu. Le tourisme ne doit pas devenir son activité principale au détriment de l'activité agricole.

Donc effectivement, les agriculteurs ont toujours des possibilités de construire en zone agricole. Et les gens qui ont des maisons dans ces zones, peuvent quand même faire des extensions de leur habitation, ainsi que des annexes. Tout n'est pas interdit, mais c'est effectivement beaucoup plus cadré et plus limité.

Monsieur MENIL veut ajouter, par rapport à la question de Monsieur PAIN, que l'Etat et les lois, certes, imposent beaucoup de contraintes, mais que ce sont nos propres compatriotes qui ne comprennent pas que la population, la jeunesse du pays aura besoin de construire. Et ils ne font rien pour que l'on puisse avancer et trouver un compromis. Il y a l'Etat, mais à la CDPENAF c'était nos camarades compatriotes qui étaient les plus virulents.

Monsieur SAINTE-ROSE croit que l'on ne peut rien attendre des associations protectrices ni de l'ASSAUPAMAR qui sont dans leur mission et dans leur rôle jusqu'au bout.

Le Maire attire l'attention sur le fait qu'il ne s'agit pas uniquement des deux associations de protection de la nature. Ceux dont parlent Monsieur MENIL, ce sont nos propres compatriotes qui représentent l'Etat.

Monsieur MENIL est d'accord sur le fait que chacun ait son rôle. Il y a nécessité d'être vigilant. La ville a elle-même fait des corrections qui n'étaient pas toutes contraintes. Il y a des plus. Mais il faut trouver un compromis entre le développement, les besoins de la population, le développement économique, le logement, etc. On est d'accord. Mais il ne faut pas s'arc-bouter sur des positions. Il y a une population. La ville a eu à traiter 40 demandes de déclassement. Ce ne sont pas que les Français d'Hexagone.

Contraintes du cadre législatif

Même si c'est un peu difficile à comprendre, Monsieur DENISE explique que l'arsenal législatif a beaucoup évolué sur la question de tout ce qui est consommation d'espace, artificialisation etc... Comme l'ont dit Monsieur le Maire et Madame PETERMANN, dire que l'on a besoin de terrain pour construire, c'est un discours qui n'est plus audible, qui n'est plus en phase avec les nouvelles règles, surtout quand on applique la loi Littoral, quand on comprend bien le mode d'habiter d'ici.

Mais aujourd'hui le législateur ne l'interprète pas comme ça, ni les services de l'Etat. Ce qui est demandé principalement depuis plusieurs années, comme le disait Monsieur le Maire, c'est de remplir d'abord les vides. C'est-à-dire qu'au lieu de vouloir s'étendre, déclasser, il faut d'abord remplir ce qui est vide. Et c'est ça l'enjeu principal de tous les documents d'urbanisme que l'on fait depuis quelques années : comment remplir ce qui est vide, pour ensuite pouvoir demander des extensions. Mais c'est vrai que ça peut se heurter à des modes d'habiter. Là, singulièrement, on se heurte à un mode d'habiter que les services de l'Etat comprennent. Mais, c'est le cadre législatif qui est comme cela. Ce n'est pas une absence de volonté.

Madame PETERMANN ajoute qu'à plus forte raison, c'est qu'effectivement, tous ces quartiers qui aujourd'hui se trouvent en zone NH, n'ont pas été remplis. C'est ce qui explique la réponse selon laquelle ce n'est pas assez dense pour devenir du U.

Comme leur a expliqué Monsieur le Maire, ce sont des terrains qui sont en indivision, ou dont la succession est en cours. Cela prend du temps à construire, il n'y a pas de construction et cela amène effectivement à reclasser ces terrains en zone naturelle.

Le Maire ajoute qu'ils disent que la ville a classé ces zones depuis 1993. Avant, cela s'appelait NB. Après, elles sont passées en NH. Mais ces personnes n'ont pas construit, et rien ne dit que demain elles le feront.

Il n'y a donc pas à consommer l'espace. Celui-ci doit rester soit agricole, soit naturel. Même si on dit que des gens vont revenir à la Martinique, leur réponse est non et puis voilà.

Maintenant, il faut attendre que ceux qui sont en bas puissent monter vers le haut, pour qu'un beau jour, on arrive à ça. Parce que dans le système français, que l'on n'a jamais appliqué aux Antilles, il y a le système des remembrements.

Le remembrement n'est pas connu aux Antilles. Le législateur dit qu'il y a cette possibilité-là. Ce n'est pas parce que l'on a un terrain à La Ferme que l'on ne peut pas construire à La Pointe, mettant en place le remembrement.

Monsieur GALY demande si le principe c'est de densifier, densifier, remplir les dents creuses, et pourquoi pas construire en hauteur.

Le Maire répond que ça, c'est autre chose que l'on retrouve dans les centres-villes, que ce soit Anse à l'Ane, Anse Mitan et le Bourg. Là, les collègues interviennent. A Pagerie, on ne peut pas aller au-delà du terrain RENCIOT.

Et de l'autre côté, par Bigote, on ne peut pas aller plus loin que le terrain DAMAS. Fort heureusement les ACCUS, en haut, avaient fait le partage. Et le fait qu'ils aient construit a permis effectivement de maintenir cette zone en zone constructible.

Mais si ces gens n'avaient pas construit, aujourd'hui il aurait été demandé à la ville de remettre cette zone en zone naturelle. Un peu plus bas, un permis de défrichement a été refusé à une fille LAMON, simplement à cause des arbres car il s'agit d'un terrain plat qui ne posait aucun problème.

C'est un refus de défrichement, ce qu'a dit Madame PETERMANN. Hé ben, il faut le déclasser en zone naturelle, puisque le défrichement a été refusé. La dame est revenue de France et est allée voir XYZ. On lui a dit de retourner en France, parce qu'elle ne peut pas construire.

Hormis ce cas, on entend aujourd'hui qu'on ne peut pas construire parce qu'on a trouvé des glouglous et des anolis noirs. Cette affaire d'anolis noirs qui apparaît maintenant dans les documents est récente.

On ne peut rien faire à cause des anolis noirs. Et lors de la construction de la station d'épuration à l'Anse Marette, il a fallu protéger un glouglou. Après, on s'est rendu compte qu'il y avait des glouglous dans toute la savane, depuis les terrains ATHANASE, GLAUDON.

Là on dit qu'il faut revenir à une zone naturelle parce qu'il y a des glouglous, mais il y a des glouglous partout. Le pire c'est qu'il y en a sur les terrains militaires.

Et il y a encore pire. Au Marin, il y a un arbre qu'ils contrôlent par satellite quasiment tous les jours. Interdiction a été faite au Maire de l'enlever. Donc il ne peut pas construire. Tous les jours, il y a des satellites qui vérifient. À Beaufond, juste en face de chez « Crispin », il y a un palmier qui est protégé. Il est tout seul et on ne doit pas y toucher. Ils ont mis des poinçons dessus, plein de choses, exactement comme ils ont fait pour l'arbre au Marin. Mais quand on monte plus loin au fond sur les terrains BURGOT, il y en a d'autres. Voilà ce qui se passe.

Donc la ville est confrontée à ça. Ils ne changeront pas d'avis même l'on reste cinq heures à discuter avec eux. Hé bien, la population fera ses demandes à l'enquête publique, et la ville devra ensuite encore affronter ces gens-là.

Après une erreur de compréhension par Madame DOMERGE MAIKOOUVA de la notion de « construire en hauteur », évoquée par Monsieur GALY, le Maire explique qu'il s'agit de construire des immeubles. C'est la raison pour laquelle il a répondu que c'est possible dans le bourg, à l'Anse à l'Ane ou à l'Anse Mitan, avec des limites. La limite du règlement est de 10,50 m, mais ils seraient favorables à ce que l'on fasse un immeuble à 16,50 m de hauteur, aussi incroyable que cela puisse paraître. Tant que l'on est dans le bourg et qu'il n'y a pas de problème de vis-à-vis, « montez ! », il n'y a pas de problème.

Les STECAL

Monsieur SAINTE-ROSE revient sur la possibilité pour les agriculteurs de construire leur maison à usage parce qu'ils sont exploitants, et demande s'il a été prévu des secteurs STECAL sur le territoire de la commune, puisque celle-ci est touristique.

Madame PETERMANN apprécie la question et souligne le fait que les STECAL irritent beaucoup le CDPENAF et l'État. C'est par contre vrai que le territoire des Trois-Ilets présente des caractéristiques que l'on ne retrouve nulle part ailleurs. Il comporte des ranches, des secteurs touristiques comme la Savane des Esclaves, Mangofil, le Musée de la Canne, le Golf etc. Donc,

pour prendre en compte ces activités un peu caractéristiques, des STECAL ont effectivement été définis et validés par ces instances pour ces secteurs.

Par contre les STECAL ne sont plus autorisés pour tout ce qui est lié à l'agritourisme ou à l'habitat, parce qu'ils estiment que cela crée ce qu'on appelle du mitage d'espaces agricoles et naturels. Ce qui est totalement interdit encore une fois par la loi Littoral et par le SCOT.

Monsieur PAIN prend l'exemple de la famille CREMAS qu'il connaît bien. Ils ont acheté 70 ha de terres agricoles, après quoi, l'ONF (lui semble-t-il) a classé boisés 30 de ces 70 ha, alors qu'ils sont agriculteurs. Ils sont donc pénalisés parce qu'on leur a enlevé la moitié de leur terrain, alors que l'on protège l'agriculture. De plus ils ont présenté un projet d'agritourisme. Il ne comprend donc pas la gymnastique. Ils ont acheté 70 ha agricoles, l'Etat veut développer le secteur agricole mais classe la moitié du terrain en espace protégé.

Monsieur SAINTE-ROSE demande si les zones STECAL ont été refusées par l'Etat.

Madame PETERMANN répond qu'il y a des STECAL dans le PLU pour les projets liés au tourisme évoqués précédemment. Après, si les frères CREMAS n'ont pas eu d'autorisation pour leur projet d'agritourisme, c'est que celui-ci ne cadrait pas avec l'activité agricole, parce que tous les agriculteurs qui sont en zone agricole, qui sont exploitants agricoles, peuvent faire de l'agritourisme à condition que le projet soit un complément d'activité de revenus et qu'il cadre avec la zone agricole. C'est donc certainement un projet qu'ils doivent revoir. Elle ne le connaît pas.

Le Maire dit que l'on voit bien que ces STECAL sont des choses qui existent. Il faut intégrer les ranchs Black Horse et Jacques, le golf et un certain nombre d'équipements qui existent aujourd'hui.

Mais c'est impossible de prévoir que demain ce sera possible ailleurs, surtout qu'il n'y a pas de demande. Il faudrait peut-être pour cela revenir dans une révision PLU par la suite.

Aujourd'hui, c'est un constat que Black Horse ait cela, donc il faut l'intégrer. Il faut véritablement régulariser ce ranch, tout comme le ranch Jacques. Il faut régulariser ces deux-là. Les autres, à savoir le golf, le parc des floralies et compagnie, ne posent pas de problème.

Les déclassements

Le Maire invite Madame PETERMANN à continuer son intervention.

Madame PETERMANN explique dans le projet de PLU, il était proposé de déclasser les secteurs Concorde, La Ferme, La Villéa. Il a fallu revenir sur ce déclassement en reclassant le secteur en zone naturelle, et retravailler légèrement le zonage au niveau de Concorde.

Cela a été le fruit de très dures négociations avec l'Etat qui voulait que tout le secteur soit reclassé en zone naturelle. Donc la ville a réussi à obtenir gain de cause :

- En maintenant des zones urbaines sur ces secteurs qui ne sont pas assez denses à leur goût,
- Et en cadrant bien la manière dont va s'urbaniser cette zone, en faisant ce que l'on appelle une orientation d'aménagement de programmation.

Mais elle a dû pour cela faire des compromis.

De la même manière, le secteur à urbaniser qui était classé comme cela juste au-dessus de la Suite Villa (zone AU2) a dû être reclassé en zone naturelle en raison de la présence d'un ou peut-être plusieurs palmiers Glouglou, mais aussi parce qu'une grande partie du secteur n'avait pas eu d'autorisation de défrichement.

Ensuite, quelques ajustements de zones urbaines très légères ont été réalisés, parce que ces secteurs n'avaient pas reçu non plus d'autorisation de défrichement.

Le secteur qui accueille aujourd'hui les abris de pêcheurs à l'Anse à l'Ane a été reclassé en zone urbaine à vocation d'équipement public.

La STEP de l'Anse Marette était classée depuis toujours en zone naturelle. Comme tous les équipements publics de la ville, elle avait été reclassée en zone U à vocation d'équipements publics. Ils ont demandé à ce qu'elle soit reclassée en zone naturelle puisqu'elle est sur le littoral. Idem pour la parcelle voisine est en zone protégée forte du littoral.

Donc, il a fallu faire des corrections, parfois un peu à la marge, pour prendre en compte les différentes réglementations. Des ajustements ont également été réalisés sur le secteur des carrières. Et c'est là effectivement qu'il a fallu revenir sur le déclassement qui avait été réalisé pour répondre à la demande de la famille CREMAS, puisque celui-ci n'était pas conforme à la loi Littoral.

On ne peut en effet pas faire d'extension de l'urbanisation, donc déclasser des terrains, lorsqu'on n'est pas dans des quartiers principaux de la ville. En l'occurrence, ils estimaient que le lotissement Le Radar n'est pas un des grands quartiers de la ville de Trois-Ilets. Il fallait donc revenir dessus sur ce déclassement.

Dispositions diverses

D'autres dispositions moins « impactantes » ont été prises.

Les espaces sur le littoral, bien qu'ils soient cultivés et déclarés comme tels, doivent être reclassés en zone naturelle parce qu'ils sont en bord de littoral.

Comme l'a dit précédemment Monsieur le Maire, un espace qui se trouve en continuité des secteurs Passe Montemps, Papias, Desloges a été reclassé en zone agricole parce qu'il y a une demande de remise en activité d'élevage caprin.

Dans les améliorations apportées au dossier, il y a les modifications réalisées sur ce qu'on appelle les orientations d'aménagement de programmation.

C'est le cas sur le secteur Pointe du Bout, Anse Mitan, où tous les projets réalisés dans le cadre de l'Espace d'Aménagement Touristique ont été intégrés : aménagements qualitatifs de parkings, trottoir, etc.

Même chose sur le secteur du Fort d'Alet, où l'orientation d'aménagement de programmation a été ajustée puisqu'une zone à urbaniser a été réduite du fait du palmier Glouglou.

La zone à urbaniser située en continuité du lotissement Canne à sucre a dû être réduite de certains de ses secteurs qui ne sont pas défrichables, parce que pentus et boisés par exemple.

Dans les zones La Bigote, La Ferme et Concorde mentionnées précédemment, pour maintenir ces secteurs à urbaniser, il a fallu faire ce qu'on appelle donc une orientation d'aménagement de programmation, qui explique où dans ces secteurs l'urbanisation sera possible. Les secteurs vraiment très pentus ont été identifiés, et dès que la pente est supérieure à 30 %, aucune construction n'est possible.

Cela laisse quand même des poches où l'urbanisation est possible dans les zones de la Bigote, Concorde et La Ferme. C'est le compromis qui a été trouvé pour maintenir des secteurs urbanisables à ces endroits.

En conclusion, ce projet de deuxième arrêt de PLU voit quand même :

- Une augmentation des zones agricoles de quasiment 13 ha,
- Une augmentation de la surface des espaces naturels,
- Et une très large diminution de la surface des espaces constructibles dont une partie a dû être reclassée en zones naturelles et en zones agricoles.

- Une réduction des zones à urbaniser, en raison de l'interdiction de défrichement dans les zones du Fort d'Alet et du lotissement Canne à Sucre.

Au final, entre le PLU approuvé actuellement opposable et ce nouveau projet de PLU, la ville perd toujours un peu d'espace agricole au profit des espaces naturels, parce qu'il a fallu faire tout un travail sur la prise en compte de la trame verte et bleue, donc, prise en compte des défrichements refusés, prise en compte de toutes les zones au bord des rivières, par exemple, qui sont naturelles.

Les zones urbanisées ont quand même augmenté puisqu'il y a un reclassement de beaucoup de zones à urbaniser qui sont urbanisées entre temps, dénudisées. Et en parallèle, la ville a perdu quasiment autant de zones à urbaniser qui ont été reclassées en zones urbanisées.

Globalement, il y a eu un gros effort sur la préservation des espaces agricoles et naturels dans ce nouveau PLU.

Les emprises constructibles ont été réduites pour pouvoir se concentrer sur :

- L'urbanisation des zones à urbaniser (route de La Ferme, toutes les zones à l'arrière du bourg, Anse mitan),
- Les zones qui sont aujourd'hui urbaines, et construire, comme le disait Monsieur GALY, dans les dents creuses et récupérer les logements vacants.

Dans le PLU actuellement opposable, il y a 56% d'espaces naturels, 25% d'espaces agricoles et 19% d'espaces constructibles. Et dans ce projet de PLU, la balance est un peu meilleure en faveur des espaces naturels et agricoles.

Les prochaines étapes

Après cet arrêt du projet de PLU, si l'assemblée est d'accord, le dossier sera retransmis pour avis au PPA, puis repassera en CDPENAF avant d'organiser l'enquête publique, où tout un chacun pourra regarder ce projet de PLU et inscrire ses doléances auprès du commissaire enquêteur. Il faudra ensuite attendre le rapport du commissaire pendant un mois avant de pouvoir approuver le PLU.

Madame PETERMANN demande ensuite s'il y a d'autres questions.

Monsieur PAIN demande si la prochaine rencontre sera pour l'approbation du PLU. Après confirmation de Madame PETERMANN, il revient sur les secteurs d'emplacements réservés et évoque une rencontre passée avec les randonneurs.

Il émet alors le souhait qu'il y ait justement des emplacements réservés, parce que les gens clôturent de plus en plus, les lotissements poussent et les randonneurs ne peuvent plus passer.

Les sentiers de randonnée diminuent, et le problème de la préservation d'un certain nombre de ces sentiers avait été posé.

Toujours sur le thème des emplacements réservés, mais concernant cette fois le patrimoine, il y a des monuments en péril puisque les lotissements se font carrément dessus, d'où l'idée de réserver un espace autour.

Monsieur PAIN demande donc si la protection de ces éléments du patrimoine et les sentiers de randonnée pouvaient intégrer le projet, sachant qu'il y a tous les problèmes de législation et peut-être d'acquisition etc. Mais il faut d'une volonté manifeste de mener une action par rapport à cela, sinon tous les sentiers de randonnée en Martinique seront perdus.

Madame PETERMANN confirme que l'on peut inscrire des emplacements réservés dans le PLU, mais cela marque un projet d'achat de l'emprise de l'emplacement réservé par la commune ou une autre collectivité qui porte un projet.

Pour les sentiers de randonnée, après renseignements, c'est donc effectivement possible, mais il faut que cela marque une volonté de la commune d'acheter toute l'emprise du sentier de randonnée. Madame PETERMANN dit n'avoir pas reçu de directive en ce sens.

Après, tout n'est pas réglable par le biais du PLU, qui est un outil de planification de gestion de l'occupation des sols. Tout ce qui est effectivement lié aux sentiers de randonnée peut se régler par des conventions de passage sur des terrains privés par exemple, etc., mais tout n'est pas forcément réglable par le biais du PLU.

C'est donc possible si la mairie compte vraiment acheter tout un tracé de sentiers. Après il faut effectivement se donner les moyens de mettre en œuvre cet emplacement réservé, parce que n'importe quel propriétaire qui a un emplacement réservé sur son terrain peut le faire tomber.

C'est donc plutôt des conventions de passage, peut-être pas forcément du Code de l'Urbanisme, pour traiter cet aspect de droit de passage pour des sentiers de randonnée sur des terrains privés.

Sur la question du patrimoine, le PLU a protégé des éléments du patrimoine des Trois-Ilets, notamment tout le patrimoine traditionnel de cases, de maisons créoles dans le bourg surtout et peut-être même ailleurs.

Le PLU protège également :

- Certains éléments de patrimoine végétal, notamment le Fromager qui se trouve à la Pointe du Bout.
- Des îlots patrimoniaux protégés, intéressants, notamment tout l'îlot constitué de l'église, du marché, de l'ancienne mairie, sur lesquels des prescriptions réglementaires s'appliquent.

La question de savoir s'il fallait mettre ou pas des périmètres de protection autour des maisons protégées dans le cadre du PLU n'a pas été étudiée.

Le Code de l'urbanisme dit que l'on peut protéger tel et tel bâti, pour telle et telle raison, parce qu'il y a une toiture intéressante, etc., etc. Mais après, au niveau du périmètre, Madame PETERMANN doit se renseigner pour savoir déjà si c'est possible. Elle n'est pas sûre que cela le soit, parce que les seuls périmètres de protection sont ceux qui sont liés aux monuments historiques qui ont chacun un périmètre de protection de 500 mètres défini par arrêté préfectoral. À sa connaissance, il n'est pas possible de protéger un bâti avec un périmètre de protection. Après, c'est plutôt dans les permis de construire qu'il faut gérer les vis-à-vis au niveau des bâtiments présentant un caractère patrimonial.

Le groupe de travail a beaucoup travaillé avec les services instructeurs de l'Espace Sud sur la question des vis-à-vis dans les zones urbaines, parce que ce sont des choses qui posent de plus en plus de problèmes. Et c'est là que l'on arrive aux limites de l'exercice, parce que le Code de l'urbanisme ne peut pas toujours forcément réglementer des choses relevant du code civil qui s'applique par ailleurs.

Le groupe de travail a essayé de faire au mieux pour gérer ces problèmes. Mais rien n'empêche d'aller écrire ces doléances à l'enquête publique et de voir comment est-ce que cela pourra être traité après.

Intervention de Madame DOMERGE MAIKOOUVA : « Excusez-moi, je peux juste revenir sur un terme que vous venez de dire, faire tomber la zone réservée. C'est ce que vous venez de dire si j'ai bien compris, à l'instant ? Alors, alors, alors, moi je dis, je ne sais pas si le terme il est bien choisi, faire tomber la zone réservée.

Pourquoi ? Parce que le propriétaire qui a justement, par exemple, un chemin qu'on dit « dit de randonnée » parce que je préfère dire « dit de randonnée » sur sa propriété, en fait, il ne fait pas tomber la zone réservée, pour moi, puisque fiscalement, il est assujetti au paiement de l'impôt sur le foncier non bâti.

Voilà, alors je dis que... en fait, au niveau de la collectivité des Trois-Ilets, est-ce que tous les chemins de randonnée ont bien déjà été répertoriés pour être sûr que ce sont des zones réservées et qui appartiennent, effectivement, à la collectivité, et qu'il y a encore encore des choses à revoir, parce que comme je rejoins Monsieur Serge PAIN, on a pas mal de chemins « dits de randonnée », je préfère dire « dits de randonnée », qu'on voit qui sont clôturés ou autres, parce que c'est sur le foncier d'un propriétaire qui est assujetti à l'impôt sur le foncier non bâti. »

Le Maire répond qu'effectivement, il y a des chemins que tout un chacun emprunte pour faire une randonnée, en demandant l'autorisation de passage au propriétaire qui accepte comme il peut refuser. Le propriétaire peut à ce moment passer une convention de randonnée pédestre.

C'est la même chose pour les chemins équestres. Les deux ranchs interpellent la ville sur ces problèmes de chemins équestres, parce que les propriétaires clôturent leurs terrains et ne laissent plus passer les chevaux.

Maintenant, imposer le passage voudrait dire qu'il faudrait mettre dans le PLU une réserve sur ce chemin, un espace réservé soit équestre, soit pédestre. Mais le propriétaire peut à ce moment demander à la ville de lui acheter cet espace réservé. Et s'il est favorable à cet achat, il vend, sinon il faut sortir cet espace réservé du PLU.

Il faut que la personne accepte. Même si la ville propose d'acheter, le propriétaire peut refuser. A ce moment-là, il faut monter une opération d'expropriation etc. Expliquer que ce chemin de randonnée, ou ce chemin équestre est obligatoire, c'est entrer dans le cadre économique, dans le cadre social, dans le cadre d'un certain nombre de choses pour que le préfet puisse prendre un arrêté d'expropriation.

La solution c'est plus une convention. On ne peut pas fixer sur un terrain privé un chemin. Ce n'est pas possible.

A une intervention hors micro, Madame PETERMANN répond qu'il faut que tous les propriétaires soient d'accord. Cela peut être compliqué si on traverse plusieurs terrains. Ce sont les problématiques que rencontrent les collectivités quand elles font des pistes cyclables, par exemple. Parfois, quand on voit des travaux qui durent des années, c'est parce qu'en fait la collectivité avait du mal à acheter les 6 mètres de terrain qu'il faut le long de chaque route pour faire cette piste cyclable.

Le Maire ajoute qu'entre Rivière Salée et Trois-Ilets, la CTM est confrontée à 100 m².

Madame DOMERGE MAIKOOUVA : « Et c'est le même justement qu'on rencontre avec les chemins ou routes qui passent où il y a... où le propriétaire a des parcelles de part et d'autre de la route. Voilà. »

Monsieur PAIN dit être conscient de cela, mais être aussi conscient du fait que l'on bute de plus en plus sur ce problème et que l'on perde de plus en plus des sentiers de randonnée. Il sait que de toutes les façons que ce n'est pas possible d'acheter tous ces sentiers, mais il alerte sur ce problème réel que l'on rencontre aujourd'hui.

Et pour ce qui est des espaces réservés autour des monuments, il prend le cas du chemin de croix de La Ferme où les gens ont construit à proximité en ne laissant qu'un petit passage rikiki. Il n'est presque plus possible de faire quelque chose sur cet espace.

Il y a d'autres espaces, et Monsieur PAIN demande s'il n'y aurait-il pas moyen de laisser 2 mètres autour des monuments qui pourraient avoir un intérêt patrimonial, de façon à ce que des aménagements puissent être faits avant que les gens ne fassent un projet de lotissement ou autres, et ne réduisent le monument à peau de chagrin sans possibilité de faire quelque chose avec après.

Le Maire répond que cela est possible par contre, mais qu'il faut juste que Monsieur PAIN donne la liste des lieux afin d'éviter la situation de La Ferme, où la personne est allée à la limite de sa propriété.

Madame DOMERGE MAIKOOUVA : « Juste à La Ferme, au niveau du chemin de croix, qu'est-ce qu'il en est ? »

Le Maire répond que c'est ce dont il parlait.

Monsieur DENISE, tenant compte du fait que le PLU ne peut pas tout régler, dit qu'il faudrait peut-être effectivement, sur cette question, faire un recensement des chemins ou des zones qui posent problème et voir quel outil juridique utiliser.

Il n'est pas dit que ce soit le PLU, parce que l'on ne va pas mettre des emplacements réservés sur tous ces secteurs, sauf s'il y en a un ou deux qui sont stratégiques. A ce moment il faut voir quelle solution est la plus adaptée. Mais déjà, effectivement, peut-être que faire un inventaire de ces situations-là pourrait aider aussi. Cela peut alimenter favorablement le document.

Le Maire dit que si l'on y met des lignes de chemins équestres ou chemin pédestres, la DAF et autres demanderont de l'enlever, sauf si cela existe déjà. Pour ce qui n'existe pas vaut mieux ne pas s'aventurer.

Madame PATERMANN rappelle, qu'à l'époque, le Conseil Général de Martinique avait un schéma des plans et itinéraires pédestres, le PDIPR.

Le Maire confirme que le Conseil Général avait commencé ce travail mais que celui-ci n'a jamais abouti.

Madame PATERMANN suggère qu'il faudrait peut-être le relancer (ce travail).

Le Maire répète que cela n'a jamais abouti et ajoute que seule la CTM, aujourd'hui, peut imposer un chemin.

Monsieur JAIR dit que s'il comprend bien, s'il veut faire une randonnée de 10 kilomètres et qu'il y a 15 propriétés sur le parcours, il devrait aller voir les 15 propriétaires pour avoir l'accès aux propriétés. Et à ce propos, il a juste une anecdote.

En Nouvelle Calédonie, c'était la même chose quand il voulait faire une marche, une randonnée avec ses soldats. Avant cela, il prenait deux jours pour préparer la sortie. Il fallait faire 15 coutumes. La coutume, c'était le paquet de cigarettes, la bouteille de... pour passer, il fallait aller voir chaque chef de tribu. Et donc, d'un seul coup, ça lui a fait un flash, lui qui se vantait que cela n'existant pas en Martinique.

Si on regarde dans l'absolu, au jour d'aujourd'hui, c'est ce qu'il faudrait faire. Aller voir chaque propriétaire pour avoir le droit de passage sur son terrain.

Monsieur PAIN dit qu'il pose peut-être le problème, mais peut-être que celui-ci n'existe même plus parce que les terrains n'auront aucune valeur. Les gens vont les abandonner à la friche. (humour).

Le Maire ajoute que ce ne seront que des terrains naturels (humour), et rappelle que le dossier repassera devant le CDPENAF dans trois mois.

Monsieur SAINTE-ROSE pense, comme il l'avait dit la dernière fois, que ce serait bien d'avoir une cartographie globale qui permettrait d'avoir vraiment une vision des espaces. La vision parcellaire actuelle est très bien parce que cela permet de faire des zonages, mais une vision globale serait un plus.

Madame PETERMANN cherche alors à répondre à la demande de Monsieur SAINTE-ROSE en présentant alors à l'écran le plan de zonage global (qui normalement figure dans la synthèse que les élus avaient reçu au préalable).

Après quelques échanges entre le Maire, Madame PETERMANN et Monsieur SAINTE-ROSE, il en ressort que ce dernier souhaiterait pouvoir comparer le PLU d'aujourd'hui et le PLU de demain après toutes les modifications réalisées.

Madame PETERMANN dit posséder des cartes qui montrent l'avant et l'après des déclassements réalisés et demande si l'assemblée souhaiterait les voir maintenant.

Le Maire propose plutôt qu'elle fasse un dossier que Monsieur RISSAC enverra aux élus qui le souhaitent.

Madame PETERMANN propose de mettre dans la synthèse le dossier du PLU complet qui comporte toutes les évolutions, ce que sont devenus les zones naturelles, les zones agricoles etc.

Le Maire rappelle à nouveau que le dossier passera dans trois mois devant le CDPENAF, ce qui devrait aller puisque l'équipe a travaillé avec eux. Il demande s'il y a d'autres questions, et invite les élus qui souhaitent recevoir le document numérique à s'adresser à Monsieur RISSAC.

Il demande ensuite s'il y a des objections et remercie Monsieur Christophe DENISE et Madame PETERMANN.

Il souligne les difficultés rencontrées, et émet l'espoir qu'il y ait beaucoup de demandes au niveau de l'enquête publique. La ville a essayé de répondre à toutes les demandes, mais certaines ne peuvent être satisfaites. Elle a cependant quand même répondu à la plupart des sollicitations.

Il fait remarquer qu'il n'y a pas de demande de zone à aménager autre que ce qui existe, ce qui prouve que, contrairement à ce que l'on pourrait penser sur les Trois-Ilets, il n'y a plus de terre à vendre.

A l'issue d'échanges hors micro sur les terrains agricoles et les terrains naturels, Monsieur PAIN, en parlant de surfaces bétonnées, aurait aimé pouvoir faire des comparaisons avec les autres communes.

Le Maire propose alors de faire cette comparaison afin de voir comment se situe les trois-Ilets par rapport aux autres communes. Il remercie encore les invités et propose de passer au deuxième point à l'ordre du jour.

En l'absence d'autres objections, le PLU peut être considéré comme arrêté par le Conseil municipal.

II - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 NOVEMBRE 2024.

Le Maire fait lecture de l'ordre du jour du Conseil municipal du 14 novembre 2024, qui, il le rappelle, n'a pas duré longtemps.

Il demande ensuite s'il y a des objections, puis met aux voix le PV de ce conseil qui est voté à la majorité moins trois abstentions (absents à ce conseil).

III - DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION FOYER RURAL DE MORNE CARETTE.

Le Maire rappelle l'objet du rapport.

C'est un dossier qui revient chaque année et que l'assemblée vote avant la fin de l'année, afin de permettre de régler l'association Foyer Rural de Morne Carette pour l'organisation de la course Tras Kimbi Congo.

C'est le même montant que l'année dernière, soit 2 000 €. Voilà donc une association avec laquelle il n'y a pas eu d'inflation.

Le Maire met aux voix la demande de subvention de l'association qui est votée à l'unanimité des membres présents.

Monsieur PAIN rappelle que c'est Monsieur Michel RICHEPI qui a initié ce parcours, et pense qu'il serait intéressant de faire un hommage symbolique à ce Monsieur qui n'est plus de ce monde.

Monsieur MARIETTE, dans la mesure où la ville fait des T-shirts pour cette manifestation, propose d'envisager quelque chose dans ce sens.

Le Maire donne son accord pour l'idée des T-shirts.

IV - RENOUVELLEMENT DES AUTORISATIONS D'OCCUPATION PRECAIRE DE LOCAUX COMMUNAUX A USAGE COMMERCIAL POUR L'AUTO-ECOLE LIBANUS ET MANGROV'ECO.

Le Maire rappelle l'objet du rapport.

Comme prévu dans les contrats, la ville doit les revoir tous les trois ans.

L'auto-école LIBANUS occupe une surface de 30 m² pour un montant mensuel du loyer de 276,50 €, soit un montant annuel de 3 318 €. Il y a bien sûr une réévaluation de prévue. Le contrat ayant commencé avec un prix bas, la ville maintient un prix bas.

Mangrov'Eco occupe 21 m² pour 193,50 €/mois soit 2 322 € l'année, du 01/05/2024 au 30/04/2027. C'est le local anciennement dénommé « Visite de la mangrove ».

Le Maire demande s'il y a des objections.

Sur la question de la location de ces locaux, Monsieur MENIL pense qu'il faut vraiment que la ville fasse un travail de révision des loyers pratiqués, même si ceux-ci ne peuvent pas être au niveau de ceux du marché.

Madame DOMERGE MAIKOOUVA : « Une question à Monsieur MENIL. Monsieur MENIL, quand tu parles de révision, c'est une très bonne chose, mais le délai, c'est-à-dire un an, deux ans, trois ans, cinq ans, tu vois quel délai ? ».

Monsieur MENIL : « On a déjà commencé. Les choses ont déjà commencé. Donc, il ne faut pas non plus faire la révolution tout de suite. Les choses ont commencé. Comme les loyers d'habitation, il y a une indexation annuelle aussi. »

Madame DOMERGE MAIKOOUVA : « Annuelle d'accord. »

Monsieur MENIL : « Non, non, je ne dis pas que c'est ce qu'on va faire, mais on ne peut pas du jour au lendemain... Là, maintenant, il y a une prise de conscience. On a commencé à éléver aussi les loyers au mètre carré. Maintenant, ça va se faire dans la durée, en fait. »

Madame DOMERGE MAIKOOUVA : « D'accord. »

Le Maire demande s'il y a des questions ou des objections, puis met aux voix ces autorisations d'occupation précaire qui sont votées à l'unanimité des membres présents.

V - ETUDES PORTANT SUR LA MISSION DE PROGRAMMATION ET D'ASSISTANT A MAITRISE D'OUVRAGE POUR LA CONSTRUCTION D'UN PLATEAU SCOLAIRE.

Le Maire rappelle l'objet du rapport.

La ville a lancé un concours pour la construction d'un plateau scolaire sur le territoire communal.

La procédure a dû être relancée parce qu'il manquait des études techniques, et le bureau d'études SEMAG a été mandaté pour la réalisation de la mission de programmation et d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour un montant évalué à 214 712,50 €.

Comme d'habitude, la ville fait des demandes de subventions. Dans le plan de financement qu'elle doit adresser à la CTM, la collectivité territoriale apporterait 70% du montant total soit 150 158,75 €, et la commune 30 % soit 64 353,75 €.

Le Maire demande s'il y a des questions sur ce plan de financement pour la reconstruction des écoles, en soulignant le fait que les besoins cinq ans auparavant ne sont pas les mêmes que ceux d'aujourd'hui.

Monsieur SAINTE-ROSE demande confirmation qu'il s'agit bien d'études et pas d'implantation.

Le Maire le confirme et explique qu'il faut payer la SEMAG pour toutes les études, mais qu'elle va jusqu'au bout. SEMAG est une assistance à maîtrise d'ouvrage jusqu'à la remise des clés. Donc, il y a le concours et il y en aura un nouveau etc.

Le Maire met ensuite aux voix le plan de financement qui est voté à l'unanimité des membres présents.

VI - APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT DE L'AMENAGEMENT DE L'AVENUE DE L'IMPERATRICE JOSEPHINE : 1ERE PHASE DE L'AMENAGEMENT DU CENTRE BOURG.

Le Maire rappelle l'objet du rapport.

Les travaux d'aménagement de l'avenue de l'Impératrice Joséphine continuent et la ville récupère des subventions par ailleurs pour compléter le financement de l'opération. Le montant prévu initialement était de 2 679 692,40 €, et il est aujourd'hui à 3 589 673,91 €, soit près d'un million de plus.

L'union européenne apporte 33,21% du montant, soit 1 192 000 €, et la CTM 213 000 €, tout cela dans le cadre de l'aide européenne.

La ville réaffecte ensuite des subventions « Aides aux communes de l'ex Conseil Général » et « Aide de la Collectivité Territoriale aux communes » à l'opération d'aménagement de l'avenue.

Le Maire fait lecture du nouveau plan de financement. Donc 306 560 €, 317 172 €, 101 640 euros, l'aide aux communes, ex-Conseil Général, réaffectée 158 000 €, l'Espace Sud 194 000 €. Ces sommes sont déjà obtenues.

La commune aura 1 106 000 € à payer sur ces trois ans. Ce qui fait donc 3 589 000 € pour cette opération de Xavier.

Page 19 sur 30

Nouveau plan de financement

Organismes	Taux	Montant H.T.
UNION EUROPEENNE	33,21%	1 192 000,00 €
COLLECTIVITE TERRITORIALE DE MARTINIQUE	5,94 %	213 295,84 €
CTM (ACTC 2020 REAFFECTEE)	8,54 %	306 560,00 €
CTM (ACTC 2021 REAFFECTEE)	8,84 %	317 172,00 €
CTM (AIDE AUX COMMUNES EX-CG 2015 REAFFECTEE)	2,83 %	101 640,00 €
CTM (AIDE AUX COMMUNES EX-CG 2015 REAFFECTEE)	4,40 %	158 000,00 €
CAESM	5,41 %	194 025,00 €
COMMUNE	30,84 %	1 106 981,07 €
Total	100%	3 589 673,91 €

A une intervention hors micro, le Maire confirme qu'il y aura des pénalités de retard. C'est le bureau d'études INGEFRA qui évaluera tous ces retards.

Monsieur PAIN souhaite connaitre le pourcentage que cela représente (en indiquant qu'il ne connaît rien aux marchés).

Le DGS répond que cela ne se calcule pas comme ça en pourcentage et qu'il y a des tarifs par jour etc.

Le Maire le confirme. Il n'est pas possible de donner un montant, mais ça ne sera pas un million. Et la loi prévoit un montant maximum.

Le Maire met ensuite aux voix ce plan de financement qui est voté à l'unanimité des membres présents.

Il conclut que cette opération de Xavier va coûter fort cher, et rappelle que ces travaux n'incluent pas la route de l'identité iléenne qui est financée par d'autres fonds dont le FEADER.

VII - NOUVEAU REGIME INDEMNITAIRE DES AGENTS RELEVANT DES CADRES D'EMPLOI DE LA POLICE MUNICIPALE.

Sur invitation du Maire, le DGS, après avoir salué l'assemblée, procède à la présentation du rapport.

Il s'agit d'un point sur ce nouveau régime indemnitaire qui doit entrer en vigueur au plus tard le 1^{er} janvier 2025, et abroger en même temps les textes antérieurs.

Cette nouvelle indemnité pour les cadres d'emploi de la police municipale est une indemnité spéciale de fonction et d'engagement, l'ISFE qui remplace le précédent régime indemnitaire.

Page 20 sur 30

Cette indemnité est composée d'une part fixe, assise sur le traitement brut indiciaire perçu par les agents, et d'une part variable qui tient compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir des agents.

Cela rappelle un peu ce qui a été mis en place avec le RIFSEEP pour les filières administratives et techniques. Il n'y avait pas encore eu de pendant pour les cadres d'emploi de la police municipale.

A une intervention hors micro portant vraisemblablement sur l'évaluation de l'engagement des agents, le DGS répond que c'est sur la base des entretiens professionnels annuels qui ont lieu chaque année, où les agents sont évalués par leur N + 1, tandis que lui l'est par le Maire.

Il s'agit d'une indemnité qui est versée aux fonctionnaires titulaires et stagiaires, qu'ils soient à temps complet, à temps non complet ou à temps partiel, et qui relève donc de la filière de police municipale. L'objectif du législateur était de rendre ces filières un petit peu plus attractives.

Il y a les cadres d'emploi de chef de service de la police municipale et les cadres d'emploi d'agents de police municipale.

C'est une indemnité individuelle qui sera composée d'une part fixe et d'une part variable. La part fixe peut aller au maximum à 32% du traitement indiciaire brut mensuel pour les chefs de police municipale et à 30% du traitement indiciaire brut mensuel pour les agents de police municipale.

La part variable peut aller à un maximum de 7 000 € pour le chef de police municipale et 5 000 € pour les agents de police municipale. Il s'agit là de montant annuels.

Chaque Conseil municipal doit se prononcer sur les montants qu'il met en place pour la part variable.

Sur la part fixe il s'agit d'un pourcentage. Il a été proposé, sur cette part fixe, de prévoir aux Trois-Îlets un plancher, un peu comme pour le RIFSEEP, avec un taux de base qui serait à 25% pour le grade de chef de police municipale, 15% pour les brigadiers-chefs principaux qui suppléent le responsable, et 10% pour les autres agents de police municipale du poste.

Ces taux de base seraient majorés suivant les expertises et les suggestions particulières de chaque agent, donc en tenant compte de ces critères de suggestions et d'expertises, l'encadrement du poste, le commissionnement, police du littoral, navigation maritime, les autorisations de port d'armes, l'expertise liée à une expérience supérieure à 10 ans dans la fonction, la suggestion du coordonnateur du CLSPD, une expertise particulière en matière de formation vidéo protection, des habilitations pour les infractions d'urbanisme et toutes les autres suggestions de façon à avoir un système qui soit équitable, toujours dans la limite donc de 32% pour le grade de chef de police et de 30% pour le grade d'agent.

Pour ce qui concerne la part variable, il est proposé au conseil municipal de convenir d'un plafond sur la même base que ce qui avait été mis en place pour le RIFSEEP à l'époque, c'est-à-dire de mettre en place une part variable de prime dans la limite de 20% du plafond maximum proposé par l'Etat.

Cela ferait maximum 1 400 €/an pour le grade de chef de police municipal et 1 250 €/an pour un agent de police municipal. Ce sont les mêmes taux qui avaient été appliqués lors de la mise en place du RIFSEEP et du CIA aux Trois-Îlets.

Bien évidemment, la part variable n'est pas reconductible d'une année sur l'autre. Quand elle sera mise en place, il reviendra au Conseil municipal de voter une enveloppe annuelle, donc un montant de prime à verser, tant dans le cadre du CIA que dans le cadre de cette part variable.

Le législateur parle d'attractivité, et ce régime est quand même effectivement plus intéressant pour les agents de police parce qu'il s'agit d'un pourcentage qui évoluera au fur et à mesure des changements de grade et d'échelons de l'agent, alors que pour les autres filières, c'est un montant fixe qui est versé et qui est revu tous les 4 ans, comme le prévoit le texte sur le RIFSEEP.

Il est donc proposé au Conseil municipal :

- D'instaurer cette fameuse ISFE, Indemnité Spéciale de Fonction et d'Engagement.
- D'abroger la délibération du 19 novembre 2015 qui portait actualisation du régime indemnitaire au profit du personnel communal, notamment l'IAT (Indemnité d'Administration et de Technicité) et l'ISMF (Indemnité Spéciale Mensuelle de Fonction) concernant le cadre d'emploi de la police municipale,
- De modifier la partie 7 de la délibération portant mise en place du RIFSEEP, en précisant qu'à compter du 1er janvier 2025, l'IAT et l'ISMF sont remplacés par l'ISFE pour les agents de police municipale,
- Et enfin de proposer à compter du 1er janvier 2025 l'ISFE, constitué d'une part fixée et d'une part variable, conformément aux éléments exposés.

Le Maire ajoute que ce dossier a été présenté, ce vendredi 13, en CST dont l'avis est obligatoire avant la délibération du Conseil municipal. L'avis a été favorable.

Le Maire souligne que pour les policiers il y a toujours quelque chose de plus par rapport aux autres agents. Ils ont plus de primes de risque que les autres, car c'est un métier un peu plus risqué qui le devient d'ailleurs de plus en plus.

Le Maire demande s'il y a des questions.

Monsieur SAINTE-ROSE demande si l'enveloppe budgétaire que cela représente a été évaluée.

Le DGS répond ne pas être malheureusement en mesure de donner l'enveloppe exacte. Par contre, bien évidemment, il y a une garantie de maintien. Aucun agent ne perdra en la matière à ce niveau-là.

L'idée sur ces pourcentages, c'est de faire en sorte que l'IAT disparaissant, en jouant sur les pourcentages, les agents puissent retrouver, à minima, le montant de prime qu'ils avaient au préalable, comme ça avait été fait sur le RIFSEEP.

Le Maire demande s'il y a d'autres questions, puis met aux voix ce nouveau régime indemnitaire de la police municipale qui est voté à l'unanimité des membres présents.

Il souligne que, de toutes les façons, c'est obligatoire à partir du 1er janvier 2025.

VIII - ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL ET MISE EN OEUVRE DES 1607 HEURES.

Sur invitation du Maire, le DGS procède à la présentation du rapport.

Le texte qui mettait en place les 1 607 heures prévoyait, qu'au plus tard en janvier 2022, les collectivités aient délibéré pour mettre en place ces 1 607 heures.

La ville était donc un petit peu en retard par rapport à la limite, mais aujourd'hui les choses ont été travaillées avec l'ensemble des agents de la ville, notamment au travers de questionnaires où les agents ont pu répondre et ont pu se prononcer sur ce qui leur semblait le plus intéressant pour eux. Et l'avis du Comité Social Territorial qui s'est réuni le vendredi 13 décembre dernier est favorable.

Quand on parle de 1 607 heures, on parle de temps de travail effectif c'est-à-dire le temps de travail durant lequel les agents sont à la disposition de leur employeur et doivent se conformer à ses directives sans pouvoir vaquer librement à leurs occupations.

La question était de savoir pourquoi est-ce que tout en faisant 35 heures hebdomadaires, il était dit que les 1607 heures n'étaient pas respectées. C'est parce qu'en plus des jours fériés nationaux on bénéficie ici de sept jours chômés locaux à savoir les trois jours gras, le 22 mai, le 2 novembre, le lundi de Pentecôte et le jeudi de l'Ascension.

Il s'est alors agi de se demander comment compenser ces jours, sachant que les enjeux étaient multiples.

Il s'agissait :

- Bien évidemment de respecter la réglementation,
- De s'interroger sur l'adaptation des cycles de travail aux agents et aux usagers qui viennent dans les services publics, puisqu'une réflexion était lancée dessus,
- Et de chercher à améliorer la qualité de vie au travail des agents en promouvant une plus grande équité.

Il est apparu que la solution la plus adaptée serait de travailler un petit peu plus, donc faire plus que 35 heures hebdomadaires, pour pouvoir bénéficier de RTT qui viendraient compenser ces fameux jours chômés locaux dont les agents souhaitent conserver le bénéfice.

Dans ce cadre, un atelier de réflexion a été mis en place avec des agents de différents services et une représentation des syndicats. Cet atelier a conduit à proposer un questionnaire à l'ensemble des agents de la ville, un questionnaire individualisé par service (chaque service ayant ses particularités), et à leur proposer de passer soit à 36h30 de travail hebdomadaire, ce qui donne droit à 9 jours de RTT, soit à 37 heures de travail hebdomadaire ce qui donne droit à 12 jours de RTT, sachant que sur les 9 ou les 12 jours, 7 seraient automatiquement fléchés pour couvrir les 7 jours chômés locaux.

Il est ressorti de cette consultation que les services techniques, l'espace numérique France Service, la police municipale, les services administratifs et le CCAS étaient favorables à travailler 37 heures hebdomadaires, alors que l'équipe de la bibliothèque municipale s'est prononcée pour travailler 36h30.

La consultation a été faite par service de façon à tenir compte des spécificités de l'activité de chacun des services, notamment la police municipale et les surveillants de baignade qui travaillent de façon particulière c'est-à-dire du lundi au samedi pour les policiers et du lundi au dimanche pour les surveillants de baignade.

A une intervention hors micro, vraisemblablement relative aux astreintes chez les policiers, le DGS répond que les agents travaillent sur leur planning qui va jusqu'au samedi. Il y a un roulement, et ils ne sont pas tous là tous les jours.

De même, la plage de l'Anse Mitan est surveillée tous les jours, du lundi au dimanche, et il y a là aussi un système de planning.

Et il s'agissait aussi de tenir compte des particularités de certains services, tel que le SMCSL qui est plus ou moins sollicité sur l'année avec la Friday Night et les différentes manifestations et événementiels.

L'idée est véritablement de tenir compte de toutes ces spécificités pour arriver à quelque chose. Et au final, les services administratifs travailleront, sur la base du retour de cette consultation, 37 heures par semaine, soit les lundis et jeudis de 7h30 à 13h30 et de 14h30 à 17h15, et les mardis, mercredis et vendredis de 7 heures 30 à 14 heures.

Le service de l'espace numérique France Service, lui aussi à 37 heures par semaine, travaillera les lundis, mercredis et jeudis de 7 heures 45 à 13 heures et de 14 heures à 17 heures 15, le mardi de 7 heures 45 à 14 heures et le vendredi de 7 heures 45 à 13 heures.

Les Services Techniques travailleront du lundi au jeudi de 7h à 14h30 et le vendredi de 7h à 14h.

La bibliothèque aura un planning assez particulier. Le fonctionnement se fera du lundi au samedi et il y aura une ouverture le samedi matin également.

A la police municipale ils ont un planning assez imbuvable en la matière.

Les écoles restent sur un cycle de travail annualisé, donc 1 607 heures annualisées. Donc le passage aux 1 607 heures va induire pour ces agents un quota d'heures complémentaires à effectuer, puisqu'en dehors des périodes scolaires ils doivent remettre les heures qui ne sont pas consommées.

Il en est de même pour certains agents du SMCSL qui passeront sur un temps de travail annualisé, pour tenir compte des périodes de haute et de basse saison dans le respect des 1 607 heures.

Cette mise en place des 1 607 heures va s'accompagner de la mise en œuvre d'un dispositif adapté de gestion du temps de travail. Cela veut dire que dans le courant de l'année 2025, le logiciel Kélio, dont la communauté d'agglomération de l'espace sud a fait l'acquisition, sera déployé et permettra le badgeage des agents tout en leur permettant d'être autonomes en matière de gestion de leur temps de travail. Il permet le badgeage, il permet d'être autonome dans la gestion des congés, de poser les congés en dématérialisé.

Ces sujets ont été présentés au CST du vendredi 13, et reviendront à nouveau sur la table car leur déploiement se fera courant 2025.

Toute une campagne de communication et d'information sera mise en place à l'attention de l'ensemble des agents afin de leur présenter et vulgariser le sujet.

Le dispositif a déjà été déjà déployé sur quatre communes, et il a vocation à l'être sur l'ensemble des communes du sud entre 2025 et 2026.

Bien évidemment, il est prévu une évaluation afin de s'assurer que les mesures prises fonctionnent correctement et correspondent un petit peu aux attentes des agents.

Donc, fin 2025, un point d'état sera certainement fait pour savoir comment est-ce que cela fonctionne, comment ajuster et ce qu'il y a à améliorer.

Monsieur PAIN s'interrogeait sur l'intégration des jours fériés de la Martinique dans ce dispositif, et posait la question de l'intégration des 14 juillet, 11 novembre, 8 mai, jour de l'an, noël, car il pensait que seuls ceux des Antilles étaient pris en compte.

Le DGS confirme qu'ils le sont déjà. Il y a un forfait de 8 jours qui a été intégré dans le calcul, alors qu'en réalité, il y en a peut-être 10 ou 11.

(Moment d'échanges hors micro.)

Le Maire attire l'attention sur le fait qu'avec les 1607 heures, il y a 12 jours de RTT qui permettent aux agents de prendre les 7 jours du carnaval etc. Il leur restera 5 jours qu'ils

placeront comme ils l'entendent. On revient donc quasiment à zéro pour tout ce qui a déjà été accordé, parce que ça pose souvent des questions.

Le Maire rappelle que le CST a donné un avis favorable à la mise en place des 1607 heures et demande s'il y a des objections.

Donc le Conseil municipal pourra en mettre en place ces 1607 heures, et la ville, harcelée par les services de l'Etat, pourra répondre à la préfecture qu'une délibération a été prise. (Remarque : la mise aux voix n'a pas été faite expressément) . Mais le Maire fait remarquer que par l'intermédiaires du Centre de Gestion, ils arrivent à connaître le temps de travail de tout un chacun.

Madame DOMERGE MAIKOOUVA : « Par rapport aux 1700 heures, c'est tout bête hein, mais au niveau des ponts, quand vous accordez le pont, est-ce que... quand on voit des fois on a des ponts de trois jours, des fois ça peut être plus long, est-ce que ces 1 700 heures seront toujours effectives ? »

Le Maire répond qu'il n'y a plus de pont.

Madame DOMERGE MAIKOOUVA dit que c'est ce qu'elle voulait entendre et remercie le Maire.

Le DGS confirme qu'avec les 1607 heures, il n'y a plus de pont, ni de jours de congé donnés avant de partir à la retraite, etc. Tout cela disparaît.

Pour ce qui est des horaires de vacances, contrairement à ce qui se faisait dans la plupart des communes, où quand on les mettait en place, on faisait moins de 35 heures, maintenant ce seront des aménagements horaires, afin que sur la semaine cela corresponde aux 37 heures ou aux 36 heures 30.

Le Maire confirme qu'il faut faire 1 607 heures, demande s'il y a des objections puis met aux voix le dossier qui est voté à l'unanimité des membres présents.

IX QUESTIONS DIVERSES

IX-1 DENOMINATION DE PARKINGS ET DE RUE

Le Maire informe qu'il y a une question diverse, parce qu'avec le service Culturel, Monsieur PAIN devait effectivement présenter un dossier relatif à la dénomination de rues.
(Monsieur Albert André PINVILLE quitte la salle)

La famille ROSE-ROSETTE avait interpellé la ville, qui depuis un moment leur avait répondu que dans le cadre de l'aménagement touristique de l'Anse Mitan, le parking qui devait s'appeler initialement « Parking Trou Etienne » pourrait porter le nom de Monsieur Robert ROSE-ROSETTE, Maire de la commune de 1953 à 1971, docteur vétérinaire, étant donné son apport pour le tourisme à la Martinique.

Avec les travaux qui seront réalisés sur ces parkings, il faudra effectivement les dénommer.

Un deuxième parking, celui dit « Parking Bambou », pourrait porter le nom de Monsieur René RIVETI, maire de la commune de 1971 à 1989.

Puis dernièrement, Monsieur Romuld PINVILLE, chirurgien-dentiste a quitté ce monde. De retour de ses études, il a commencé dans la maison RIVETI où il avait son cabinet, en face de la famille BAJOC ou BRACCIANO, à la rue de la Fontaine. Il aurait donc souhaité que son nom soit porté sur cette rue qui deviendrait la rue Romuld PINVILLE.

La ville pourra donc répondre à la famille ROSE-ROSETTE, et informer la famille RIVETI qui n'avait pas fait de demande.

Le Maire demande s'il y a des objections, et en l'absence d'objection conclut en disant qu'il faudra arriver à faire ces dénominations de rues et de places.

(Monsieur Albert André PINVILLE est rappelé).

IX-2 ACTIVITES NAUTIQUES DANS LES ECOLES

Après quelques échanges hors micro, le Maire rappelle l'objet du dossier.

Comme chaque année, à la rentrée de janvier, les enfants des écoles primaires font ce qu'on appelle des activités extra-scolaires :

- Pour l'école Ilet Sixtain, « Savoir nager » avec un budget de 3 391,50 € pour trois classes de CP.
- Pour l'école Ilet Charles, « Pratique du gommier » pour un montant de 14 080 €.
- Prévention de la violence et sensibilisation aux handicaps avec quatre classes de CM2 pour un montant de 2 000 € que la ville versera à « Madi' Mersion » pour mener des actions dans l'école Ilet Charles afin de sensibiliser les enfants contre la violence et aux problèmes de handicap dont souffrent leurs camarades.
- Des éco-randonnées.

Il faudra donc intégrer tout cela dans le budget de 2025, y compris les projets d'éco-randonnées avec des activités physiques qui vont aussi coûter à la ville 2 797,56 €.

Mais vu le montant pour le gommier, il est proposé de dispenser cette activité aux élèves de CM2 et non de CM1, parce que toutes ces activités sont réparties sur les différentes écoles. Après, celui qui veut faire du gommier en arrivant en sixième en fera.

Le Maire demande s'il y a des objections et rappelle que ce sont des dossiers que la ville passe pour démarrer chaque janvier scolaire.

Monsieur MARIETTE explique que ce n'est pas un dossier qui est traité par son service mais que celui-ci en avait été également destinataire. Il s'était donc renseigné, et en fait, précédemment, les CM1 faisaient de l'aviron et les CM2 du gommier. Il s'agirait maintenant que toutes les classes fassent du gommier.

La directrice a expliqué que lorsque l'on fait l'addition arithmétique des deux disciplines qui étaient pratiquées en 2024, le montant de 14 000 € (pour 2025) est inférieur à celui de 2024.

Donc c'est le gommier qui remplace l'aviron en 2025 pour que les deux cycles aient une pratique sportive.

Le Maire demande alors si les enfants ne feront plus d'aviron (ce qui lui est confirmé) et si cela avait été décidé par la directrice (ce qui lui est aussi confirmé par Monsieur MARIETTE : c'est la proposition de l'école).

Il en conclut que c'est la mairie qui paye mais que ce n'est pas le Maire qui a décidé qu'il n'y aura plus d'aviron (teinte d'humour). Il faut que ce soit clair.

A une intervention hors micro, il répond que l'on pourrait dire que la mairie a décidé qu'il n'y a plus d'aviron, qu'il n'y a plus de ceci....

Il demande ensuite si la pratique de l'aviron est programmée dans le plan mercredi.

Monsieur MARIETTE répond par la négative.

Il s'en suit des échanges hors micro durant lesquels on peut quand même entendre que les jeunes sont au Centre Nautique le mercredi et qu'ils y pratiquent tantôt le kayak tantôt de l'aviron, tout cela dans le cadre du Plan mercredi qui se déroule de septembre à juin.

Le Maire demande ensuite s'il y a des objections. Et en l'absence d'objection, il conclut que la ville pourra financer cette activité.

IX-3 INCONVENIENTS LIES A LA MANIFESTATION DE LA SAVANE DES ESCLAVES

Madame ROUVEL revient sur la manifestation qui s'est déroulée le 1^{er} décembre à la Savane des Esclaves, et durant laquelle un accident qui s'est produit devant elle. Elle emmenait par hasard quelqu'un à La Ferme et est tombée dans cet embouteillage. On lui a expliqué qu'il y avait une manifestation, que Monsieur le Maire et la gendarmerie avaient demandé d'arrêter. Le départ de tous ces visiteurs a alors généré un énorme embouteillage sur la route de La Ferme, et la police a dû faire passer les voitures par Poinsettia. Une voiture s'est alors renversée devant elle à cette intersection où une des roues arrière ne touche plus le sol quand la voiture descend dans le lotissement.

Le Maire lui répond que la police a fait un rapport et qu'à ce jour la ville n'a reçu aucune demande.

Madame DOMERGE MAIKOOUVA : « Justement pour répondre à Marthe, c'est moi qui ai signalé le problème de circulation qu'il y avait pour les riverains, les voitures et tout le reste, à Marie-Claude. (hors micro vraisemblablement de Madame ACCUC ADAINE) oui j'avais demandé à Marie-Claude. Est-ce que tu l'avais fait aussi ? Mais puisqu'on est deux de La Ferme et ... je lui avais demandé si tu l'avais fait. Mais comme je t'ai vu tu n'as(partie inaudible).... j'avais signalé à Madame CAROLE. »

Le Maire répond que concernant ce véhicule avec cette dame qui a paniqué, la police a fait un rapport dessus. Mais il faut que la commune puisse recevoir dans les cinq jours la déclaration d'accident. A ce jour, aucune déclaration n'est arrivée en mairie.

Madame ROUVEL, hors micro, explique qu'en fait, cela s'est passé devant elle ...

Le Maire répond que ce n'est pas le fait que cela se soit passé devant elle, puisque Madame CAROLE y était. (Madame ROUVEL veut s'expliquer) Il faut que les choses soient claires.

Madame ROUVEL explique qu'en fait elle a été stoppée par la police, ce qui est normal. C'était la première voiture à descendre. Et avec toutes les voitures qui passaient, on voyait bien que cette route est dangereuse. C'était là sa question.

Le Maire répond qu'il n'y a aucun problème dessus.

Madame ROUVEL ajoute qu'elle s'était même dit qu'en revenant de La Ferme elle ne passerait pas par là parce qu'elle n'a pas envie que sa voiture ait une roue suspendue en l'air et puis ...

Le Maire reconnaît que quand on descend à cet endroit la voiture est sur trois roues. Et la dame a paniqué. Elle a fait un rapport dessus et la commune n'a toujours pas reçu la déclaration de la dame. Et on ne sait pas ce qu'elle a fait.

Monsieur PAIN dit qu'il y a presque le même problème au quartier La Pointe. Quand on arrive en voiture près de la maison de Monsieur Willy HABRAN, on ne voit pas si une voiture arrive en face.

Le Maire le confirme. A la demande de Monsieur HABRAN, la ville a posé des miroirs à cet endroit à plusieurs reprises mais à chaque fois ils disparaissent. Ils sont cassés, volés ou autre.

Pour ce qui est de l'accident sur la route de La Ferme, la police a fait un rapport dessus. Pour ce qui s'est passé à La Ferme ce jour-là, effectivement, aussi bien la police que Madame ACCUS-ADAINÉ l'ont interpellé dessus aux environs des 11h, et il a demandé à Madame LAROSE d'arrêter.

Cette dernière a fermé à 13 h pour permettre aux gens de passer, parce qu'il y avait mille personnes sur la Savane des Esclaves. Et mille personnes, ça veut dire mille voitures. Il y en a même qui sont venus du nord en bus.

Il dit cela parce que la Savane des Esclaves est ouverte toute l'année. L'entrée coûte deux, trois ou cinq euros. Ce jour-là c'était gratuit et les gens se sont organisés en bus dans toute la Martinique pour venir à la Savane des Esclaves. (Interventions hors micro sur le nombre de voitures)

Il y avait des voitures de part et d'autre de la route, et comme l'a dit Monsieur LAROSE, c'était impossible de demander aux voitures de faire le tour comme cela se fait d'habitude.

Donc à 13 heures c'était fermé.

Il n'y a pas encore eu de commission de sécurité à la Savane des esclaves, mais lorsqu'il y en aura une, ne serait-ce que parce qu'une personne en chaise roulante ne peut pas visiter le site en raison des marches qu'il comporte, cela posera problème. Il y a des endroits où la chaise peut basculer.

Donc, il y a des choses à faire là. Monsieur LAROSE fait les choses à son rythme. Il agrandit, il aménage, il améliore, mais tout cela pour des personnes valides.

Madame DOMERGE MAIKOOUVA : « Mais quand il y a une manifestation de cette envergure, Monsieur le Maire, la Savane des Esclaves est considérée comme une entreprise. Est-ce qu'elle doit faire un courrier en mairie pour signaler qu'il y a ce genre de manifestation ? Ce courrier sera transmis à la Police municipale, qui justement, ce jour-là comme c'était un week-end, s'il y a un souci, bon la personne qui est d'astreinte... Mais normalement, quand j'ai appelé Mme CAROLE, elle m'a expliqué que la Police municipale fonctionnait du lundi au vendredi et qu'il y a la personne d'astreinte le week-end, mais sinon c'était la gendarmerie qui prenait le relais. C'est pour ça que tout à l'heure j'ai demandé jusqu'à quand la police travaillait, est-ce que c'est du lundi au vendredi ou est-ce que c'est du lundi au dimanche. »

Le Maire rappelle que l'on voit la police travailler les jours de fêtes, les jours d'événements exceptionnels, les jours d'enterrements etc. La police est appelée, pas obligatoirement l'équipe d'astreinte, mais le chef de police. Ce qui s'est passé c'est que Monsieur LAROSE a été dépassé par les événements. Il ne pensait pas qu'il y aurait eu autant de personnes ce jour-là parce que c'était gratuit. Il pensait que c'était une journée de tourisme normale.

Il a été dépassé à ce moment-là. Quand Madame LAROSE s'en est rendue compte, elle a appelé la police et c'est à ce moment-là que Madame CAROLE et Monsieur DINALLE se sont mis en branle.

Mais, on ne peut pas dire que la police arrête de travailler à 18 heures le vendredi et ne travaille pas le week-end, parce que Messieurs ALTIUS et DINALLE étaient à la Savane des Esclaves le samedi soir en tenue de policier. Et personne ne le leur avait demandé. Cela démontre bien pourquoi ils y étaient le samedi et pas le dimanche. C'était un dimanche normal pour Monsieur LAROSE.

Madame DOMERGE MAIKOOUVA : « En tous les cas, ce que je dis, on a discuté là-dessus, elle a posé un problème bien crucial. Il y a un souci sur la route de la ferme et vu maintenant que Beaufond est aussi barré, s'il y a un souci par exemple à mon niveau, comme aussi pour aller vers La Pagerie ça ne fonctionne pas, il y aura carrément un enclavement. »

Le Maire reconnaît le problème de l'enclavement actuel de la zone, et demande s'il y a d'autres questions.

IX – 4 PRATIQUE DU GOMMIER ET DE L'AVIRON

Remarque : problème technique sur l'enregistrement durant l'intervention de Monsieur HABRAN – durée : 30s environ.

Monsieur HABRAN revient sur les échanges sur le gommier et l'aviron. Il faut savoir que l'aviron est un sport olympique. Pour le pratiquer, il faut beaucoup plus d'heures de pratique. En quatre séances, comme cela est demandé au Centre Nautique, ce n'est pas possible de mettre les enfants vraiment en condition. Tandis que le gommier, il (Monsieur HABRAN) le pratique. Il est directeur de course avec la Société des Gommiers.

Donc il peut dire que lorsque que l'on met un ou dix enfants dans le gommier, ils sont en promenade. Ils n'ont pas d'effort à faire. L'aviron, c'est autre chose. La propulsion se fait par l'effort physique, tandis que le gommier, la propulsion se fait par la voile. Donc, ce sont deux types d'activités différentes.

Il est le défenseur de toutes sortes d'activités sportives. Il pratique la yole et le gommier. Mais ce qui le dérange, c'est que cette activité-là est assurée par une association qui n'est pas iléenne, alors qu'il y a aux Trois-Îlets deux associations sportives qui pratiquent le gommier. C'est cela la problématique à son niveau.

Le Maire explique que là, on revient toujours au problème d'agrément. Il faut que les deux associations de Trois-Îlets recherchent cet agrément auprès de l'Education Nationale.

IX-5 QUESTION SUR LE COMMUNIQUE DE L'ASSOCIATION DES MAIRES

Le Maire cède la parole à Monsieur PINVILLE pour finir.

Ce dernier dit que le ministre de l'Intérieur a décidé de judiciariser les activités des militants en Martinique. Cela ne se passe pas comme ça pour les agriculteurs, qui rentrent dans les préfectures, qui brûlent, qui cassent, etc. Passe.

Il ne demande pas de prendre position. Il a entendu deux communiqués de l'Association des Maires et des interventions qui disaient... « J'ai contacté, avant de faire mes communiqués, les 34 maires ».

Donc c'est juste une question. Il voudrait savoir si vraiment le Maire des Trois-Îlets a été contacté. C'est tout. Il ne lui demande pas de prendre position. Il veut savoir, parce qu'il y a eu une intervention sur une radio, très tard le soir.

Le lendemain, un communiqué est sorti disant que les 34 maires ont été contactés. C'est juste un point. Il aimerait savoir si sur les deux communiqués... alors, pas le conseil municipal, mais le Maire des Trois-Îlets a été consulté. C'est juste la question.

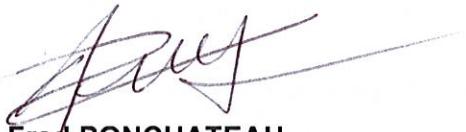
Le Maire répond avoir été consulté par le directeur pour le premier communiqué, et non pour le second (après que Monsieur PINVILLE le lui ait demandé).

Monsieur PINVILLE : Ok. Ça y est !

Le Maire remercie l'assemblée et lève la séance.

Fin de séance : 21h 09min

Le secrétaire de séance,



Fred PONCHATEAU

Le Maire,



Arnaud RENE-CORAIL



**PROCES-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 28 NOVEMBRE 2024**

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-huit novembre à dix-huit heures et quarante-cinq minutes, le Conseil municipal de la commune de Trois-Ilets s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence du Maire M. Arnaud RENE-CORAIL.

Monsieur le Maire salue ses collègues et démarre le Conseil Municipal. Il est 18h45, il procède à l'appel des élus :

Présents :

M. le Maire, Arnaud RENE-CORAIL,

Mmes : Nadia ACCUS-ADAINE, Marthe ROUVEL, Carole BOULET, Marielle BOCALY, Bénédicte BARDOUX, Nathalie HABRAN, Marlène MAIKOOUVA.

MM. : Willy HABRAN, Robert RENE-CORAIL, Albert-André PINVILLE, Clément JEAN-ALPHONSE, Antonio JAÏR, René GALY, Hervé MENIL, David JEAN-BAPTISTE EDOUARD, Yves RACINE, Lionel SAINT-PRIX.

Membre absent ayant donné procuration :

M. Cédric LASSEGUES à Madame Nadia ACCUS-ADAINE,

Absente excusée : Néant.

Absent excusé : M. Fred PONCHATEAU.

Absentes : Mmes Myriam PINVILLE, Stévine CELESTIN, Nathalia GUILLOIS, Hortanse GARLIN HAUSTANT, Laurence LOPEZE, Esther DOMERGE MAIKOOUVA.

Absents : MM. Serge PAIN, Serge SAINTE-ROSE, Jiovanni JUBENOT.

L'assemblée compte 18 élus présents, 1 procuration, 1 absent excusé et 9 absents. Le quorum est atteint et le Conseil municipal peut donc valablement délibérer.

Madame Marielle BOCALY est désignée secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ORDRE DU JOUR

I - DSP CASINO DES TROIS-ILETS

II – MARCHE DE SERVICES – NETTOIEMENT GENERAL DES ESPACES PUBLICS DE LA VILLE DES TROIS-ILETS 2024 / 2028

III - MARCHE DE SERVICES – ENTRETIEN DES ACCOTEMENTS DE VOIES 2024 / 2028 – MARCHE ALLOTI

IV – QUESTIONS DIVERSES

I - DSP CASINO DES TROIS-ILETS

Monsieur le Maire introduit Maître MBOUHOU, présent ce soir, pour le premier point du conseil. En tant que conseil juridique de la ville, il nous a accompagné sur le dossier. Monsieur le Maire lui cédera la parole, après quelques éléments de présentation du dossier et précise qu'il s'agit de la DSP Casino.

Ce dossier a fait l'objet d'une première présentation lors d'un Conseil Municipal précédent, autorisant le maire effectivement dans un premier temps à lancer un appel à candidature.

Ensuite, des réunions de la commission d'appel d'offres se sont tenues afin d'entendre les candidats. Malheureusement, une seule société a répondu à l'offre. Aujourd'hui, nous devons donner au maire l'autorisation de signer cette DSP (Délégation de Service Public) qu'est le Casino des Trois-Ilets. Ceci, pour une durée que Maître MBOUHOU précisera lors de sa présentation.

Nous avons négocié le 08 octobre 2024, il n'y a pas si longtemps, l'analyse de l'offre finale du candidat, conformément à l'article L1411-1 du Code général des collectivités, et décrit dans le règlement de la consultation. Il a été retenu l'offre de la société Sodexca, donc proposée pour une durée de 8 ans, choix qui est aujourd'hui soumis à l'approbation du Conseil municipal.

Monsieur le Maire laisse la parole à Maître MBOUHOU afin qu'il décrive toute la démarche qui a été mise en place pour valider et arrêter l'offre de Sodexca.

Maître MBOUHOU : « Merci, M. le maire, Mesdames, Messieurs. Je me retrouve là à présenter un rapport en lieu et place de l'assistant maîtrise absent. »

Maître MBOUHOU explique qu'il s'agit d'une procédure qu'il a suivie pratiquement de bout en bout.

Il a été présent au début avec le souci d'accompagner la ville, compte tenu du fait qu'il s'agit d'un secteur sensible, une activité sensible et surtout dans un contexte faiblement concurrentiel.

Il ajoute aussi, que la suite des événements ne va pas le dédire puisque, finalement, comme l'a rappelé monsieur le maire, il n'y a eu qu'un seul candidat et que, c'est avec ce candidat que nous avons eu à négocier.

Il explique que dans le cadre classique de la délégation de service public, il a eu l'occasion d'en présenter une autre ici, devant les élus, pour le centre d'accueil de la petite enfance qui commence par une délibération de principe, adoptée en avril 2024.

La procédure s'est poursuivie par le lancement de la consultation qui a vu donc une seule offre, celle d'une entité du groupe COGIT, la société Sodexca en l'occurrence, qui a fait une proposition. Donc la commission de la délégation s'est réunie, a analysé la candidature et a ainsi eu l'occasion, aux côtés des élus de la commission et du Maire, lors d'un round de négociation de faire évoluer l'offre sur un certain nombre d'aspects qui sont rappelés dans le document qu'ils ont sous les yeux.

Il reprend la description de la démarche comme suit : « Pour juger cette proposition, ce n'est pas parce qu'il n'y a qu'un seul candidat, qu'il ne faut pas analyser. »

Il explique : « La loi nous fait obligation, à partir du moment où nous décidons de poursuivre la consultation : 1- d'analyser l'offre
et

2- de vérifier qu'elle répond bien aux critères qui ont été précisés par le cahier des charges. »

Il ajoute : « qu'il y avait effectivement quatre critères : la qualité du projet d'établissement et de la proposition sur les différentes activités que sont les jeux, la restauration et l'animation. »

Il continue en disant qu'une attention particulière a été portée quant à la problématique financière de l'offre par rapport à la précédente période contractuelle. Il y avait la contribution du concessionnaire au développement touristique, culturel et artistique de la commune et la qualité du projet des investissements et des aménagements. »

Il poursuit en disant : « Qu'en tant qu'autorité délégante, le Conseil Municipal doit approuver deux choses à la fois :

- 1- le futur concessionnaire
- 2- l'économie du projet de contrat. »

Il explique alors ce qu'est le futur concessionnaire. A partir du moment où la ville avait reçu une proposition régulière qui répondait au cahier des charges, il n'y avait pas vraiment de débat.

Et que, C'est d'ailleurs la raison pour laquelle, il n'y a pas eu dans le dossier une note élaborée relative au choix, parce qu'il n'y a pas eu à choisir entre tel ou tel candidat, mais entre un candidat qui présentait une proposition régulière. Il ne s'étendra pas plus sur le sujet.

Il continue en disant que dans le cahier des charges... qu'il suppose avoir été parcouru par les élus, il y avait un certain nombre de missions que devait assurer le délégataire, et rappelle, que la principale étant la gestion des jeux, la restauration et de l'animation.

Alors, pourquoi ce délégataire et pas un autre ?

Évidemment, parce qu'il n'y en avait pas d'autre, mais surtout parce que le document qu'il propose, présente par rapport à la période contractuelle qui s'est achevée, quelque chose d'intéressant.

Il propose aujourd'hui, un projet avec une réorganisation des espaces.

Il nous avait été présenté en cours de négociation un visuel qui était un peu plus attrayant pour ceux qui ont eu l'occasion d'entrer dans cet espace, avec une redistribution des machines à sous, des lieux de restauration, et qui vont d'ailleurs être appelées à connaître en cours de période contractuelle, un certain nombre de travaux pour rendre les lieux encore plus attrayants.

Ceci, entraîne que sur la problématique des jeux, proprement dit, sur les activités, il y aura une augmentation des machines à sous.

Vous avez dans les jeux : les jeux de table, les machines : les jeux de table électroniques et traditionnels.

Dans la proposition qui est faite, il y aura l'ajout d'un blackjack électronique par rapport à ce que vous connaissez aujourd'hui. Maître BOUHOU ajoute qu'il ne rentrera pas dans le détail de comment cela fonctionnera avec un système de mise supplémentaire.

Il reprend en disant que :

- pour les machines à sous, il y en aurait 3 de plus par rapport aux 75 qui sont exploitées aujourd'hui. Sur les moyens humains, vous avez pour les machines à sous, 11 personnes proposées ;
- pour le jeu de table, aujourd'hui, il y a 9 personnes et 5 autres pour le contrôle aux entrées, puisque, comme vous le savez, il faut montrer patte blanche pour entrer dans cet espace.

Il est à noter qu'il y a toute une réflexion, bien sûr, puisque c'est la loi qui l'impose, sur la lutte contre l'addiction aux jeux. C'est quand même un problème.

Le casino est à la fois : un espace de détente, de loisirs et de sortie, mais en même temps, un lieu où il faut faire en sorte que le public fréquentant cet espace ne s'adonne pas à une activité dans une mesure inconsidérée qui finit par susciter de l'addiction. Aussi, la loi impose-t-elle, un certain nombre de règles.

Après, pour la restauration, Maître explique que la ville avait souhaité un certain nombre d'engagements en matière de restauration, notamment à travers une offre plus attractive et cohérente, une volonté d'afficher divers labels attestant de la qualité de service.

Pour ce faire, le délégué s'engage sur un minimum de 40 couverts et à ouvrir un minimum de 5 jours par semaine avec des plages horaires allant de 19h30 à 1h du mardi au samedi.

Une offre de restauration légère a également été proposée et une autre, en fin de journée, de midi à 2h30 tous les jours. Il y aura un bar qui sera disponible dans la salle des jeux.

Cependant, une problématique existe au sujet de l'animation. Sur ce point, il y a eu aussi des améliorations puisque la ville attendait une proposition ambitieuse, sur laquelle, on ne pouvait d'ailleurs pas passer, car, quand on est dans une situation de concurrence avec un seul candidat, le rapport de force est souvent inversé.

Mais là, effectivement, il y a aussi eu des propositions qui sont aussi conditionnées par le fait que l'affichage ou des publicités liées au casino ne peuvent pas apparaître sur tous les supports, puisque l'image de marque du casino ne doit pas apparaître sur certains événements. Notamment, nous avons la problématique avec nos associations sportives qu'il faut soutenir.

Il fallait donc, trouver des moyens pour pouvoir arriver aux objectifs attendus.

Cependant, l'objectif poursuivi était de faire du casino un élément important du projet touristique. Qu'il participe à la mise en place d'activités favorables au développement de la commune et qu'y soit renouvelé une activité artistique. Effectivement, on attend du casino, aussi, qu'il s'investisse davantage dans l'animation. Alors, dans cette offre qui nous est présentée, il y a une organisation d'événements récurrents le week-end, des animations prévues notamment pour les fêtes de Noël, de la Saint-Sylvestre, de la Saint-Valentin, du Carnaval. Il y a des espaces animés et dynamiques autour du bar, à l'intérieur de cet espace autour du restaurant avec des animations à thèmes. Puis, il y aura aussi des opérations qui seront lancées, à ce propos, le casino évoquait des synergies avec, par exemple, les casinos des autres départements comme la Guadeloupe, la Guyane, ... ces dernières présentent un certain intérêt pour nous aussi.

En termes d'animation, il y a quelques engagements : Un minimum de 100 spectacles musicaux annuels dans l'espace dédié, un minimum de 45 autres spectacles annuels dans l'espace dédié à l'animation.

Sur les aspects financiers, on a relevé dans l'activité du casino un produit brut des jeux qui se répartit comme suit :

- 3% consacré aux jeux de table, des jeux de table électronique 9%, et machines à sous 88% pour une moyenne de 9 890 805 euros.

Alors, effectivement vous avez pu constater que 88% de cette activité, étaient consacrés aux machines à sous. Ce qui m'amène à présenter et à poser la question : qu'est-ce qui nous intéresse dans cette partie-là ?

Ce qui nous intéresse, c'est ce qui nous revient à nous, ville, et ce qui est proposé par le délégataire. Ce sont les recettes issues du prélèvement communal.

Dans notre cas, le candidat a fait une proposition à 10% du prélèvement communal. D'ailleurs, il s'agissait d'une exigence du cahier des charges. Donc, nous avons estimé que cette proposition était satisfaisante.

Cependant, nous reverrons tout à l'heure que pour le critère numéro 3, la contribution du concessionnaire au développement touristique et artistique de la ville, a également été en progression au fil de la négociation.

Ce qui est important, à signaler, c'est que le total des sommes perçues par la commune entre 2022 et 2023 était de 600 000 €.

Maître MBOUHOU pense qu'avec cette offre-là, sur ce critère, les recettes de la ville seront appelées à évoluer.

Il continue à présenter les points et détaille les éléments du 3ème critère : dans le cadre de son offre, le candidat s'engage à verser une contribution annuelle de 30 000 euros contre 10 000 dans l'offre initiale pour permettre à la municipalité d'assurer le développement touristique culturel de la commune.

Sur les manifestations, il consacre une enveloppe de 16 000 euros contre 8 000 dans l'offre initiale qui a été négociée. Et de ce point de vue, on a ici des valeurs en hausse par rapport à ce qui existait dans la précédente période contractuelle.

Maître explique qu'au début, il avait évoqué des investissements. Il ajoute en ce sens que la durée du contrat a été calée en fonction des investissements qui allaient être réalisés. Elle a été de 8 ans. Initialement, on avait envisagé 12 ans, mais c'était plus compliqué, compte tenu à la fois de la difficulté à apprécier la nature de l'investissement, puisque l'espace en lui-même n'est pas extensible à souhait.

Donc ils sont restés sur une DSP de 8 ans, en laissant quand même ouverte la possibilité d'avoir des aménagements particuliers à l'intérieur de cet espace. Il invite les élus à consulter les visuels et les photos, présents dans le rapport du Conseil, qui montrent en quelque sorte ce que seront plutôt, les espaces tels que le candidat le propose. En page 25, on peut imaginer comment, le prestataire réaménagera les lieux, notamment au niveau de l'entrée du contrôle qui va impliquer un déplacement de quelques machines à sous. Il est également possible d'imaginer les dispositions des jeux de table.

Il conclut en disant que pour l'instant, nous sommes au stade de projet, et que ce n'est simplement que pour vous montrer qu'il y aura des réaménagements à l'intérieur de l'espace, y compris, vous voyez derrière, en page 28, l'espace de restauration et de bar, ce qui va donner une possibilité de se projeter sur la scène à 360 degrés. Ce qui est quand même pas mal en termes de regard qu'on peut poser sur un espace protégé.

Enfin, il y aura des travaux. C'est vrai qu'il y a une période qui va être neutralisée, pas de fermeture, mais neutralisée par des travaux à réaliser jusqu'à mai 2025, ce qui a conduit à avoir un certain aménagement dans le démarrage de l'exécution du contrat.

L'espace de jeux sera fermé par secteur en fonction de la zone qui sera traitée. La partie restauration sera fermée. On va mettre l'accent dans un premier temps, sur le snacking, ce qui a été précisé comme étant de midi à une heure assez tardive d'ailleurs.

Le montant des investissements qui sera consacré représentera 2,5 millions, avec un rafraîchissement à l'intérieur du bâtiment, un renouvellement de l'équipement de la cuisine et du restaurant, un renouvellement de l'offre de machines à sous, dont les montants sont précisés, avec d'autres travaux d'aménagement intérieur. Donc, nous avons estimé au regard des propositions, des critères qui avaient été déterminés au lancement de la consultation, que même s'il s'agit d'une offre unique, elle était satisfaisante du point de vue des quatre critères. C'est pour cela que nous avons cru bon de pouvoir reconduire le candidat.

Les caractéristiques du contrat, celui que vous devrez approuver, est un contrat engageant, par rapport à ce que nous avons eu au terme de la période qui s'achève. Il est engageant dans la mesure où le candidat a fait montre d'une volonté de s'associer à nos préoccupations communes basées en particulier sur les produits du jeu et les entrées que pouvait escompter la commune, mais aussi sur la problématique des animations.

Maître MBOUHOU dit : « je crois que c'était un sujet sur lequel Monsieur le Maire avait insisté pour que nous ayons un regard attentif. Et lors de la séance de négociations, je ne vous cache pas que, le candidat, ayant bien intégré ces points, à la suite du courrier de négociations qui lui avait été envoyé, car il s'agissait d'une proposition importante pour nous.

Le candidat est venu spontanément avec des propositions, qui étaient raisonnables, compte tenu du fait que, comme je l'ai signalé, il y aura des travaux qui vont en quelque sorte faire un décalage et provoquer un mode un peu dégradé de l'exploitation. En effet, les travaux vont durer jusqu'en mai 2025. Donc voilà, la raison pour laquelle, on y va un peu doucement au départ, pour qu'à l'issue de ces travaux, on ait un espace complètement dédié à l'activité du casino et qui offrira aux personnes qui fréquentent la commune, la possibilité de bénéficier de ce qu'on voit dans d'autres communes, telles que Schoelcher, Gosier et d'autres casinos de France et de Navarre. »

« Monsieur le Maire, mesdames et messieurs les élus », termine Maître MBOUHOU : « Les deux questions qui se posent à vous, c'est de savoir si vous approuvez :

- le choix du délégataire
- l'économie du contrat qui a été proposé et négocié, avec le candidat.

M. le Maire reprend la parole, remercie Maitre MBOUHOU et poursuit : « il est vrai que quand on a un seul candidat, et qu'il s'agit d'une délégation de services publics, et qu'il y en a plusieurs, le président de la commission d'appel d'offres ou le maire fait un choix, et le conseil municipal peut valider ou dire, mais non, nous aurions préféré le deuxième, parce que le deuxième etc...

Mais, dans ce cas-là, nous n'en avons qu'un seul. On se retrouve avec un seul candidat et dans ce cas, le bureau d'études nous a dit mais c'est systématique. Dans l'ensemble des appels à candidature pour les Casinos, en France, c'est souvent le même qui reste. On a l'impression qu'ils se sont partagés la France entre Partouche par exemple et les autres.

En France, nous n'avons pas énormément de casinotiers. Effectivement, il y a aussi des casinos tenus totalement par les villes, qu'en général on appelle casino municipal, mais il n'y en a pas beaucoup. Ce que je pourrais ajouter serait lié à ce que vous pouvez consulter à la page 25.

Ce qui serait bénéfique pour nous, il s'agit de Sodexca. On partirait en 2025 à 600 000 € et en 2026 on serait déjà à 928 000 €, après ce serait une somme autour des 900 000 €, et enfin, on atteindra au bout des 5 années, c'est-à-dire en 2029, à peu près 1 million d'euros de recettes. Contrairement à aujourd'hui, où nous ne sommes qu'à 600 000 euros de recettes. Cela est vrai si l'on continue à jouer. Ce serait une très bonne chose. Nous avons beaucoup insisté, comme vous l'avez dit, sur

l'animation et puis l'aide apportée aux associations. Donc, que ce soit l'Eveil, ou Wélélé Band, on pourra toujours leur accorder certes une participation, une subvention, mais ils ne pourront pas jouer avec l'emblème du casino. Ils ne pourront pas mettre sur leurs maillots « casino ». Sauf s'il s'agit de l'enseigne de libre-service « Casino », ils ne pourront pas mettre celui de la maison de jeux. C'est la lutte contre l'addiction qui impose cela, selon la loi, même si on leur accorde une subvention. Les associations sportives et culturelles, ne pourront pas avoir ce type de logo sur leurs maillots. Ainsi, le casino pourra leur accorder une somme, ils pourront acheter des ballons, des choses de ce genre, mais ils ne pourront pas acheter les maillots. Nous avons insisté sur ce point.

De plus, des travaux pour embellir aussi bien l'aspect extérieur, que l'aspect intérieur. Pour ceux qui fréquentent le casino, des travaux, effectivement, débuteront aussitôt en 2025, pour permettre d'améliorer l'accueil, donc ce qui, normalement, va accentuer l'attractivité du casino, aussi bien pour l'accueil extérieur qu'intérieur.

Et puis, il y a la restauration. Ils pensent faire quasiment deux types de restauration. Tel n'est pas le cas aujourd'hui. Le principe, c'est qu'ils auraient bien voulu, mais, là il faut faire des travaux plus importants, faire comme ce qui se passe à Schoelcher, actuellement, avec le restaurant l'Arobase. Soit, un restaurant qui est totalement accessible de l'extérieur. Vous n'êtes pas obligés de présenter votre pièce d'identité pour aller au restaurant. Tandis que là, vous serez toujours contraint de présenter votre pièce d'identité pour y aller. A Schoelcher effectivement il y a des animations extérieures. Mais cela, c'est l'avenir après les huit ans. Donc je pense qu'il faudra que la ville pense à ça pour permettre une extension du casino avec animations extérieures, et des accès extérieurs sans carte d'identité pour aussi bien la restauration que pour les animations comme ça se passe à Schoelcher. Donc cela devrait augmenter les recettes, mais il est vrai qu'on ira chercher ces recettes dans les poches malheureusement parfois de ceux qui n'en ont pas beaucoup, et qui jouent beaucoup. Voilà donc ce qui est revenu de ce dossier, contrairement à aujourd'hui, où, le taux, est appelé à augmenter en numéraire, simplement, par le biais de ce taux de 10% qu'on a pu obtenir.

Maitre MBOUHOU reprend la parole pour préciser un point : « vous avez vu, passer de 600 à 900 000 euros. En fait, c'est parce que la durée des travaux est quand même plus longue, que ce que j'ai indiqué, car les travaux iront jusqu'en novembre 2025.

Le Maire reprend : « En effet, aujourd'hui, nous sommes à 600 000 €, le temps que l'attractivité permette de passer à 900 000 €, il faut quand même un an, même s'il y a des travaux pendant cette période. Donc, il faut plus de touristes.

En outre, Voilà chers collègues, la question. Avez-vous des objections, des questions ? Profitez-en. Vous voyez il s'agit d'un dossier important pour nous et il est quand même question de 600/ 900 000 euros ; au profit de la commune.

Monsieur le Maire passe aux votes et demande : « Quels sont ceux qui votent contre, qui s'abstiennent ? »

Après le vote où, il n'y a eu aucune abstention, Monsieur le Maire conclut : donc, mandat est donné au Maire pour signer un contrat de DSP, l'autorisation est donnée à l'exécutif pour signer le contrat de concession de services publics et ses annexes.

Monsieur le Maire : « Voilà. Je tiens à remercier maitre MBOUHOU et les élus venus ce soir. Voyez-vous, nous leur avions dit que ce ne serait pas long et cela ne l'est vraiment pas.

Monsieur le Maire remercie à nouveau Maître MBOUHOU de s'être déplacé, même s'il est payé pour cela.

Maitre MBOUHOU demande s'il a un droit de réponse et ajoute que Monsieur le Maire peut témoigner qu'il collabore avec la ville depuis 2011 et que Monsieur le Maire n'aime pas beaucoup les avocats, mais qu'au moins lui, il l'aime bien.

Le Maire poursuit, je tiens à vous dire que Me MBOUHOU aime bien voir ma signature. « Eclats de rire, dans l'assemblée »

II – MARCHE DE SERVICES – NETTOIEMENT GENERAL DES ESPACES PUBLICS DE LA VILLE DES TROIS-ILETS 2024 / 2028.

III - MARCHE DE SERVICES – ENTRETIEN DES ACCOTEMENTS DE VOIES 2024 / 2028 – MARCHE ALLOTI

Le deuxième et le troisième point à l'ordre du jour, concernent la commande publique, Mme PERIAN est présente ce soir, précise M. le Maire. Elle a participé bien sûr, aussi bien au processus pour le casino, puisque c'est le service, commande publique qui a lancé l'appel d'offre, avec un bureau d'études, et maintenant, nous passons à la partie marché de services.

Il s'agit également, d'un dossier très important pour la ville.

Ce Marché de services de nettoiement des espaces de la ville comporte trois lots. Auparavant, nous en avions plus.

Lors du dépouillement et de l'analyse du marché, nous avons ramené à trois lots, parce que nous avons rassemblé : le lot cimetière dans le lot intérieur de la ville et nous avons extrait le lot fleurissement, c'est-à-dire l'entretien des ronds-points.

Ceci, parce qu'aujourd'hui, avec la formation de notre équipe de fleurissement, ils pourront l'entretenir, voire l'étoffer. Donc, nous avons enlevé ce lot du marché.

C'est ce que l'on appelle le marché global et forfaitaire.

Ce ne sont pas des marchés à bon de commande.

C'est-à-dire que le montant est fixe et évolue en fonction des indices du coût de la vie.

Dans ce cas, les marchés sont supérieurs, à 221 000 euros hors taxes, comme l'indique le rapport page 37 ou les annexes fournies, pour les attributions, vous avez le premier, qui concerne le marché de nettoiement général des espaces publics de la ville au titre de 2024 jusqu'en 2028 et qui commence bientôt.

Il s'agit d'un marché unique. Pour 4 ans, donc 48 mois,

Nous aurons 1 727 288 euros hors taxes pour la partie urbanisée. Voyez-vous, dans le bourg, les zones urbanisées et les zones hors agglomération. Donc dans le bourg, c'est la même équipe qui travaille à La Plaine, qui travaille à La Ferme, qui travaille à Beaufond, qui travaille à l'Anse à l'Ane aussi. Donc, ce sont des zones urbanisées et hors agglomération et donc qui vont jusqu'à la maison de la Canne. On s'arrête à l'entrée de la maison de retraite et on s'arrête aussi au rond-point, jusqu'à Massabielle. Donc il s'agit de cette partie-là, plus Beaufond et La Ferme.

Ainsi, pour l'entretien cela nous coûtera sur quatre ans donc vous divisez par 4, le montant indiqué soit : vous divisez par 12 le montant de 1,8 millions. Monsieur le DGS va nous donner les chiffres qui sont en TTC : pour 1,8 millions divisé par 4. Cela fait 36 000 euros par mois, pour entretenir cette partie. Il y aura 8 salariés qui seront tous à temps plein. Dans ce cas, il s'agit de l'entreprise CIVIS.

La société CIVIS a remporté le marché. Voilà. Alors CIVIS, c'est la SEEN, c'est le groupe Monplaisir. Donc 36 000 euros pour faire, ce travail, là, 36 000 euros par mois et donc par an il faut multiplier par 12. => $12 \times 36\,000 \text{ euros} = 432\,000 \text{ euros}$ qu'il faut prévoir.

Donc 432 000 multipliés par 8,5% puisque c'est TTC, et qu'il faut le prévoir dans le budget. Donc il n'y a pas de grosse différence par rapport à ce que nous payons déjà, aujourd'hui.

Soit, une vingtaine de milliers d'euros de plus. Mais, il faudra aussi, penser à l'évolution des salaires et du coût de la vie.

Ensuite, nous avons le lot 2 et le lot 3, qui concernent respectivement l'élagage.

En revanche, l'élagage, lui est un marché à bon de commande.

Là, il s'agit d'un marché à bon de commande qui a été remporté par la société CIVIS.

4 entreprises ont répondu à l'appel d'offres :

BOUGAINVILLIERS, CIVIS et FISER l'ancien FIGUIERE et BELLIARD.

Dans le deuxième lot, on n'en a que 3 qui ont répondu. Et là cela concerne la partie nettoyage des plages, nettoyage du centre-bourg.

Est-ce bien cela Madame PERIAN ? demande monsieur le Maire.

Madame PERIAN répond, Non, Monsieur le Maire, CIVIS, c'était pour le nettoyage y compris les plages et le cimetière et là, quand vous parlez d'élagage, nous sommes sur un deuxième marché qui lui est le marché d'entretien des accotements de voies.

Monsieur Le Maire reprend ça c'est Bougainvilliers.

Madame PERIAN confirme en disant qu'il s'agit du marché d'entretien des accotements de voies. C'est là aussi qu'on a le lot « élagage » avec les entreprises Tremplin et Clean Garden.

Monsieur le Maire reprend, donc on a les Bougainvilliers pour un montant de 421 873 euros par an soit, là pour 48 mois, 421 873 que l'on divise par 12, là aussi, ça fait combien ? demande-t-il, parce qu'on a les 36 000 pour les plages et autres. Vous allez faire l'addition par mois toujours 36 000. Ce qui veut dire que pour nettoyer la commune par mois, on est autour de 72 000 / 75 000 € plus la TVA que nous payons tous les mois.

Monsieur le Maire poursuit en disant et oui, car il ne faut pas oublier qu'il y a 8 salariés d'un côté, 8 de l'autre. Il y a 16 salariés en tout, pour faire ce travail-là. Il est un peu normal que ça coûte 75 000 euros. Parce que dans les 75 000 euros, il n'y a pas que le personnel. L'entreprise doit mettre tout le matériel, l'essence, la formation du personnel. Tout ça est prévu dans la commande publique. Ce qu'on aurait à dépenser pour notre personnel, s'il s'agissait d'un personnel communal.

Donc, sur le plan social, 13e mois. C'est bien cela Madame PERIAN ? il y a bien le 13e mois pour ces employés-là ?

Madame PERIAN : « oui, monsieur le Maire, Il y a un 13e mois de prévu, tout à fait.

Le Maire : C'est déjà le cas, mais ça se poursuit. Là aussi, les prix n'ont pas changé par rapport à ce que nous payons aujourd'hui.

Ensuite, nous avons l'élagage. L'élagage c'est Tremplin qui l'a remporté par rapport à Bougainvilliers et Belliard.

Bougainvilliers et Belliard : donc trente mille euros l'an, ça nous coûterait maximum. C'est ... vous allez dire que c'est pas suffisant. C'est simplement, parce que Tremplin nous fait un prix au mètre linéaire de 2,84 euros par rapport aux autres qui étaient à 7 et à 10 euros.

Donc c'est le mètre linéaire. Tremplin, c'est l'entreprise qui remporte à la Martinique quasiment tous les chantiers d'élagage.

Ils se sont spécialisés dans les travaux en hauteur. Pourquoi, les deux entreprises allez-vous dire ? Ceci, parce que les employés de Bougainvilliers, ne peuvent couper qu'à 1,50 m.

Tout ce qui dépasse 1,50 m, c'est de l'élagage. C'est la loi. C'est comme un employé municipal. Il ne peut pas monter à plus de 1,50 m. C'est fini. Bon, l'électricien, avec les moyens dont il dispose, peut aller effectivement prendre l'échelle. Certains, voilà, ont une nacelle. Certains corps de métier, qui travaillent pour couper l'herbe et tout ça, c'est 1,50 m maximum ; et 1,50 m de profondeur.

Donc quand vous voyez qu'ils ne rentrent pas trop profond, parce qu'ils ne vont pas compenser. Ceci par exemple, ce n'est pas parce que d'un côté, il y a 80 cm et puis de l'autre, il y a 2 m, qu'ils ne feront pas les 2 m. Ils feront bien sûr les 80, mais de l'autre côté, ils ne feront pas les 2 m, ils ne feront qu'1,50 m, ceci, même s'il y a 2 m d'herbe. Et ils sont au courant qu'on a l'impression qu'ils mettent une mesure pour rester à 1,50 m.

Donc, je dis ça aux élus parce que parfois, vous me posez la question. Voilà, c'est la loi.

Les trois entreprises retenues sont : CIVIS, Bougainvilliers et Tremplin.

Aussi, par rapport aux entreprises qui travaillaient déjà pour la commune, il y avait déjà CIVIS, Bougainvilliers, et en élagage c'était Clean Garden, et là c'est Tremplin qui remporte le marché. Voilà nous sommes partis pour quatre ans avec ce nouveau marché.

Monsieur le Maire demande aux élus s'ils ont des questions ? et poursuit en disant, que dans ce cas, il n'est pas attendu de la part des élus une approbation, il leur est demandé d'autoriser le maire à signer les marchés, puisque la commission d'appel d'offres est une commission souveraine.

Il faut autoriser le Maire à signer ces deux Marchés, car, ils sont liés et imbriqués. Aussi, M. le Maire propose le vote pour les 2 marchés ensemble.

« Avez-vous des questions ? » interroge le monsieur le Maire.

Il continue en disant : « Quels sont ceux qui votent contre, qui s'abstiennent ? »

Il conclut suite au vote à l'unanimité : « le Maire sera autorisé à signer ces trois marchés pour les expédier au contrôle de la légalité et ensuite notifier aux entreprises, qu'elles ont été retenues. »

En effet, car, aujourd'hui, on les a juste informées qu'elles sont pressenties et demain, elles seront confirmées par une notification. Voilà, c'est ainsi, que cela se passe. Car, à la CTM et dans les grosses collectivités, dès que la commission d'appel d'offres, s'est tenue, on signe et valide le concessionnaire. Et on peut signer la convention. Simplement, il y a une information qui est portée à la prochaine assemblée pour informer des marchés qui ont été attribués.

En effet, selon la loi, il n'est pas obligatoire de passer en plénière pour autoriser à signer. On informe en plénière que le marché ou les marchés ont été attribués. C'est ainsi, que cela fonctionne.

IV – QUESTIONS DIVERSES

1- Monsieur le Maire conclut, voilà c'était les deux points. Nous nous revoyons le lundi 16 décembre.

Il ajoute : « Je ne vais pas le mettre le jeudi, parce que je risque de me retrouver comme aujourd'hui coincé. Je préfère que ce soit le lundi, parce que le jeudi 19, ce sera le vote du budget de la CTM, donc je risque d'être bloqué comme aujourd'hui.

Monsieur le Maire clôture le Conseil Municipal en remerciant tous ceux qui sont présents ce soir et précise que lors du prochain conseil seront abordées les questions liées à l'arrêt du PLU et peut-être y aura-t-il une question sur la nomination des voies et parking.

Un point qui sera proposé par la commission culturelle, qui nous fera des suggestions.

2- Monsieur GALY demande la parole à Monsieur le Maire, car il souhaite inviter les élus à une manifestation organisée par le SMEM.

Monsieur le Maire lui accorde une minute.

Monsieur GALY, oui, monsieur le maire, une minute. Bonsoir, chers collègues, dans le cadre de la transition énergétique, le syndicat mixe d'électricité met en place une manifestation pour sensibiliser tout un chacun à la transition énergétique et à l'utilisation, effectivement, d'un certain nombre de choses concernant la maîtrise de l'énergie.

Au programme, il y aura des ateliers de sensibilisation aux économies d'énergie, des animations et autres. Nous avons aussi plus de 900 élèves qui seront sur le site et qui vont participer effectivement à des jeux dans le même ordre d'idées.

Cette année, cela se passera au niveau de la ville du Vauclin. Il y en a parmi vous qui certainement connaissent le lieu. C'est à la Pointe-Faula. C'est un lieu mythique de manifestations. L'entrée est gratuite. L'évènement est gratuit, effectivement. Un programme très intéressant est prévu.

Vous avez le vendredi et le jeudi soir, la cérémonie d'allumage avec live painting lumineux avec Christophe MERT, Malik DURANTY et David OBADJIA. Il y en a qui connaissent ? Je vous dis, c'est un spectacle magnifique qui est prévu, le vendredi soir, pour ceux qui aiment la musique.

De plus, un concert en live avec Marius Modeste. Et le samedi soir, Chanté Noël, avec le groupe Bakwa Noël, Show Drone, concert en live, Tania SAINT-VAL, Victor O et Eazy KENENGA. Alors vous êtes tous conviés. (Visionnage du Spot réalisé par le SMEM)

Le Maire reprend la parole pour annoncer les divers événements à venir de la ville : « Sans oublier le chanté noël à Beaufond le 21, le 14 sur le Front de mer avec le marché de noël, en partenariat avec le centre communal d'actions sociales, vous y êtes attendus.

Monsieur GALY reprend la parole pour ajouter : « alors, cette manifestation, est liée à un appel à projets. Toutes les 34 communes avaient été sollicitées. Il est vrai, que la ville des Trois-Ilets, n'y a pas répondu. Il y a eu Sainte-Luce, le Vauclin et Trinité.

Donc, c'est le Vauclin qui a été choisi. Il y a quelques années, nous avions effectivement présenté notre candidature, mais c'est la ville des Anses-d'Arlet qui avait effectivement récolté les suffrages parce que le dossier avait été porté du temps de notre ami Eugène Larcher. Le dossier avait été réalisé par l'espace sud.

Monsieur Robert RENE-CORAIL pose la question de l'origine de l'énergie qui sera utilisée pour cette manifestation.

Monsieur GALY ne répond pas

Monsieur Robert RENE-CORAIL demande si ce sera de l'énergie renouvelable ?

Monsieur GALY répond qu'effectivement, il s'agira d'énergie renouvelable. Il y aura des batteries et des panneaux solaires.

Monsieur le Maire reprend la parole et remercie chacun d'avoir été présent ce soir.

Fin de séance : 19h30.

La secrétaire de Séance,

Marielle BOCALY

Le Maire,



Arnaud RENE-CORAIL